



ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

HONNEUR AU PEUPLE
DU QUÉBEC

HISTORIQUE

ORDRE
NATIONAL
DU QUÉBEC

HONNEUR AU PEUPLE
DU QUÉBEC

HISTORIQUE

Le présent document a été produit à l'initiative du Secrétariat de l'Ordre national du Québec et réalisé par la Direction des communications du ministère du Conseil exécutif.

Coordination du projet :
Audrey Garon

Rédaction :
Jacques Lacoursière

Révision linguistique :
Denise Gaudreault

Conception graphique :
Nathalie Giguère
Jérôme Gosselin

Cette publication est également accessible en version électronique,
à l'adresse www.ordre-national.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Publications ».

Dépôt légal – 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-65010-2 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-65011-9 (version électronique)

© Gouvernement du Québec, 2012

CHAPITRE 1

AU PAYS DES ANCÊTRES

Bien avant la création de l'Ordre national du Québec, divers ordres avaient reconnu la valeur d'hommes et de femmes originaires soit de la Nouvelle-France, soit du Québec tel qu'il existe de nos jours. Dans notre histoire, le premier ordre en importance est certainement celui de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Plus de 130 Canadiens de naissance ont été admis dans cet ordre créé par le roi Louis XIV, le 5 avril 1693. Le souverain voulait surtout récompenser ceux qui avaient combattu pour lui.

Les buts du nouvel ordre étaient précisés dans l'édit de création :

«Les officiers de nos troupes se sont signalés par tant d'actions considérables de valeur et de courage, dans les conquêtes dont il a plu à Dieu de bénir la justice de nos armes, que, les récompenses ordinaires ne suffisant pas à notre affection et à notre reconnaissance que nous avons de leurs services, nous avons cru devoir chercher de nouveaux moyens pour récompenser leur zèle et leur fidélité. C'est dans cette vue que nous nous sommes proposé d'établir un nouvel ordre purement militaire, auquel, outre les marques d'honneur extérieures qui y seront attachées, nous assurerons, en faveur de ceux qui y seront admis, des revenus et des pensions qui augmenteront en mesure qu'ils s'en rendront dignes par leur conduite.»

Dans son ouvrage consacré à l'histoire des chevaliers de Saint-Louis au Canada¹, Aegidius Fauteux rappelle qu'«avant d'être admis dans l'Ordre, tout officier devait fournir ce qu'on appelait des lettres de catholicité, un certificat ordinairement délivré par l'évêque ou quelque autre personnage ecclésiastique, attestant qu'il appartenait à la religion catholique, apostolique et romaine et qu'il en remplissait publiquement les devoirs». Il faut se rappeler que la création de l'Ordre a eu lieu seulement huit ans après l'abolition de l'Édit de Nantes, qui permettait l'exercice public de la religion protestante. L'Ordre royal et militaire de Saint-Louis comprenait trois classes de récipiendaires : les grands-croix, les commandeurs et les chevaliers. La cérémonie d'intronisation et le serment étaient les mêmes pour les trois classes. Tête nue et à genoux, l'impétrant prête le serment suivant :

1. Aegidius FAUTEUX, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, Montréal, Les Éditions des Dix, 1940, 252 p.

CHAPITRE 1

« Vous jurez et promettez à Dieu le créateur, sur la foy que vous tenez, que vous vivrez et mourrez dans la religion catholique, apostolique et romaine ; que vous serez fidèle au Roi et ne vous départirez jamais de l'obéissance qui lui est due, et à tous ceux qui commandent sous ses ordres ; que vous garderez, deffendrez et soutiendrez de tout votre pouvoir, l'honneur, l'autorité et les droits de Sa Majesté et ceux de sa couronne, envers et contre tous ; que vous ne quitterez jamais son service pour entrer dans celui d'un Prince étranger sans la permission et agrément de Sa Majesté par écrit ; que vous lui révélez tout ce qui viendra à votre connaissance contre sa personne et l'intérêt de son État, et que vous garderez exactement les Statuts et règlements de l'ordre de Saint-Louis, auquel Sa Majesté vous a agrégé et vous a honoré de la qualité de Chevalier en icelui ; et vous vous comporterez en tout comme un bon, sage, vertueux et vaillant chevalier est obligé de faire. Ainsy vous le jurez et promettez. Le serment lu et le dit Sieur... ayant promis de garder et observer inviolablement tout le contenu de icelui le dit Sieur... tirera son épée du fourreau et, l'ayant nue à la main, en donnera un coup du plat sur chacune des épaules du dit Sieur... et l'embrassant au nom de Sa Majesté, lui dira ces mots : Par Saint Louis je vous fais chevalier, et à l'instant il lui remettra la croix du dit ordre, et le ruban de couleur de feu, que Sa Majesté envoie à cet effet au dit Sieur... pour être par le dit Sieur... attaché et dorénavant porté sur son estomac, comme sont obligés de le faire les autres chevaliers du dit ordre. »

La croix de Saint-Louis était très recherchée. C'est cependant un autre cas où le nombre d'élus est de beaucoup inférieur à celui des demandeurs. L'historien Fauteux décrit ainsi cette fameuse croix :

« Cette décoration consistait essentiellement en une croix d'or à huit pointes pommetées, émaillée de blanc, anglée de fleurs de lys d'or. Au centre de l'avers, sur un champ de gueules émaillé qu'entoure une bordure d'azur également d'émail avec cette inscription en lettres d'or : *Lud. Mag. Ins. 1693*, on voit représenté un saint Louis cuirassé d'or et couvert du manteau royal, tenant dans sa droite une couronne de laurier et dans sa gauche la couronne d'épines et les clous de la Passion. Au revers, aussi sur champ

de gueules, une épée nue flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, le tout cerné d'une bordure d'azur avec ces mots en lettres d'or : *Bell. Virtutis Pream.* »

C'est le poète et historiographe royal Nicolas Boileau qui était l'auteur de la devise.

Au décès d'un chevalier, il était obligatoire de retourner la croix de Saint-Louis aux autorités françaises, mais quelques exemplaires de cette fameuse croix seraient demeurés au Canada. Cela proviendrait du fait que des chevaliers canadiens seraient décédés après la cession définitive de la Nouvelle-France à la Grande-Bretagne.

Pierre Le Moyne d'Iberville est le premier Canadien de naissance à devenir chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. Il était le troisième fils de Charles Le Moyne de Longueuil et de Châteauguay. Celui que l'on a surnommé «Le Cid canadien» avait réussi entre 1694 et 1696 à chasser les Anglais de la baie d'Hudson et de Terre-Neuve. De tels faits d'armes répondaient parfaitement aux objectifs de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. C'est lors d'un séjour en France, en 1699, que Pierre Le Moyne d'Iberville reçut la croix de Saint-Louis. «Aussitôt après, écrit l'historien Bernard Pothier, il préconisa la mise en valeur immédiate et la colonisation de la Louisiane.» Trois ans plus tard, en 1697, son frère aîné, Charles Le Moyne de Longueuil fils, devenait à son tour chevalier. Le 20 janvier 1700, il devient baron de Longueuil. Le fils de ce Charles, le deuxième baron de Longueuil – et troisième du nom, puisqu'il a reçu le même prénom que son père et son grand-père –, suivra la voie tracée par son père et sera promu chevalier le 20 mai 1734. Son frère – donc un autre des fils du premier baron de Longueuil –, celui-là prénommé Paul-Joseph, obtient le même titre, en avril 1744.

En 1717, un troisième membre de la famille Le Moyne, Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville, est promu membre de l'Ordre. L'année suivante, soit en 1718, un quatrième Le Moyne figure dans la liste des chevaliers. Il s'agit de Joseph Le Moyne de Sérigny. À souligner qu'il est «l'ancêtre direct de sept chevaliers de Saint-Louis». Enfin, le dernier fils de Charles Le Moyne de Longueuil père, Antoine Le Moyne de Châteauguay, sera lui aussi reçu chevalier. Parmi les Canadiens nés en Nouvelle-France, c'est la famille Le Moyne qui a fourni le plus de membres de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. C'est un fait qui devait être souligné !

CHAPITRE 1

Citons aussi Pierre Gaultier de Varennes et de La Vérendrye, considéré comme « le découvreur des Rocheuses » – même s’il ne s’est pas rendu lui-même au pied de cette chaîne de montagnes en janvier 1743 –, qui a été fait chevalier de Saint-Louis quelques mois avant son décès survenu le 19 décembre 1749.

À l’époque de la Nouvelle-France, le titre de chevalier de Saint-Louis a certainement été le plus convoité.

« Nulle part peut-être, écrit Aegidius Fauteux, la croix d’or à huit pointes ne fut autant prisée, je dirais même autant vénérée qu’en Canada. Elle a été, pour les officiers canadiens des troupes détachées de la marine, l’ardent soleil vers lequel se tendaient leurs désirs avides comme autant de fleurs assoiffées de rayons. À tous, il semblait que le calice amer de leur vie, tantôt monotone et tantôt périlleuse, se changeait soudainement en une coupe d’ambrosie lorsque, après une longue attente, une main royale y versait enfin cette goutte de gloire. »

Une preuve que la croix de Saint-Louis est populaire à l’époque de la Nouvelle-France et au cours des premières décennies qui ont suivi la conquête : il est d’usage de dire de quelqu’un qui n’est pas un modèle de conduite que « ce n’est pas une croix de Saint-Louis ! »

Aussi surprenant que cela puisse paraître, un Québécois est nommé chevalier de Saint-Louis par le duc de Parme, Charles III, en janvier 1852. Il s’agit du peintre Antoine-Sébastien Falardeau, lequel, à cette époque, vivait à Florence depuis quelques années.

D’autres ordres ont eu des « décorés » dans la vallée du Saint-Laurent. Au début des années 1730, un marchand de la ville de Québec devient chevalier de l’Ordre de Saint-Jean de Latran. Avant même la création de l’Ordre royal et militaire de Saint-Louis, celui qui allait devenir le premier gouverneur général en titre de la Nouvelle-France, Charles Huault de Montmagny, devenait, le 16 novembre 1623, chevalier de l’Ordre Saint-Jean de Jérusalem en l’île de Malte, connu aussi sous l’appellation d’Ordre de Malte. Le biographe de Montmagny, l’historien Jean-Claude Dubé², résume ainsi les principaux objectifs de cet ordre :

2. Jean-Claude DUBÉ, *Le chevalier de Montmagny (1601-1657). Premier gouverneur de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1999, 432 p.

«C'est dans le volet religieux que l'ordre atteignait sa spécificité; c'est par là que dans l'Église il avait une place originale. Trois éléments le caractérisent : une vocation hospitalière; la poursuite même belliqueuse des "ennemis de la foi"; une spiritualité en accord avec ces tâches. [...] Par ses trois vœux (pauvreté, chasteté, obéissance), le chevalier se place dans l'élite du peuple chrétien; il est de ceux qui ont voulu consacrer l'essentiel de leur énergie à imiter le Christ. La croix qu'il porte sur sa poitrine symbolise, par ses huit pointes, les béatitudes réservées aux fidèles exemplaires et, par ses quatre bras, les vertus théologales.»

Avant de s'établir à Québec comme gouverneur général, Charles Huault de Montmagny a séjourné en Méditerranée à quelques reprises, faisant la chasse aux navires montés par des « infidèles », dans le but de ramasser du butin ou d'exiger des rançons. Les musulmans présentaient, pour la chrétienté, une certaine menace, pour ne pas dire une menace certaine ! En 1648, Montmagny quitte la Nouvelle-France pour devenir, quelques années plus tard, un des principaux administrateurs de l'île Saint-Christophe, qui avait été concédée aux chevaliers de Malte.

En 1647, alors qu'il était gouverneur de la Nouvelle-France, Montmagny fit apposer sur un des murs du château Saint-Louis, le lieu de résidence du représentant du roi de France, une pierre représentant la croix de l'Ordre de Malte. De nos jours, nous pouvons admirer cette pierre qui a été incrustée au-dessus de la porte cochère qui donne accès au Château Frontenac.

Quelques élus admis dans les ordres

Il n'existe pas encore de listes exhaustives des personnes qui ont été admises dans des ordres étrangers. Arrêtons-nous à quelques cas intéressants, qui révèlent que, parfois, les récipiendaires sont chatouilleux sur le titre qui leur est accordé.

Lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution créant le Canada, le 1^{er} juillet 1867, la reine Victoria décide d'honorer les deux principaux artisans de cette constitution, soit John A. Macdonald et George-Étienne Cartier. Tous deux sont admis au sein du très honorable Ordre du Bain, mais à des niveaux différents. Mais Cartier (comme d'autres « pères de la Confédération ») et certaines personnalités politiques sont mécontents parce que Macdonald a droit au titre

CHAPITRE 1

de chevalier commandeur de l'Ordre du Bain et qu'il peut ajouter à la fin de son nom les lettres K.C.B., alors qu'eux, c'est-à-dire George-Étienne Cartier, Alexander Tilloch Galt, William Pearce Howland, William McDougall, Samuel Leonard Tilley et Charles Tupper, n'ont droit qu'au titre de compagnon du Bain et qu'aux lettres C.B. après leur nom. Sans doute pour consoler Cartier, la reine Victoria le fit baronet, l'année suivante. Tout comme Macdonald, à partir de ce moment-là, Cartier put prendre le titre de Sir, dont il se servit régulièrement par la suite.

En 1891, Honoré Mercier, le premier ministre de la province de Québec, se rend en Europe dans l'espoir d'emprunter sur les marchés français la somme assez rondelette de onze millions de dollars. À Paris, il reçoit un accueil digne d'un chef d'État. Il était déjà officier de la Légion d'honneur. Le président Sadi Carnot le fait commandeur de cet ordre. En Belgique, le roi Léopold II lui accorde le titre de commandeur de l'Ordre de Léopold, la troisième classe de cet ordre qui en comprend cinq. Pour compléter sa tournée européenne, Mercier se rend à Rome où il a une audience avec le pape Léon XIII qui lui décerne le titre de comte palatin. Son biographe, Robert Rumilly, note que «Mercier était le premier laïque canadien investi de cette très haute dignité romaine.» Il ajoute que, de ces décorations et titres, Mercier «tirait une vanité d'enfant». À cette époque, Honoré Mercier incarne le renouveau du nationalisme canadien-français qui devient de plus en plus présent. Avec lui naît la question de l'autonomie provinciale. Les honneurs qui lui échoient donnent donc plus d'éclat au nationalisme canadien-français.

Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada de 1896 à 1911, est le dernier exemple que nous donnerons explicitement de Canadiens français ou de Québécois qui ont été reçus dans différents ordres; en 1897, il est fait grand-croix de la Légion d'honneur. Plusieurs autres personnalités québécoises ont, bien sûr, été jugées dignes de compter parmi les «élus» des ordres les plus prestigieux, dont Jean-Lomer Gouin, Eugène Fiset et Georges Garneau.

CHAPITRE 2

L'ORDRE DU
CANADA ET LES
AUTRES ORDRES
PROVINCIAUX

L'ORDRE DU CANADA ET LES AUTRES ORDRES PROVINCIAUX

Si l'Ordre du Canada est créé en 1967, ce n'était cependant pas la première fois que le gouvernement du Canada songeait à mettre sur pied un système de récompenses officiel. Le 14 mai 1919, alors que la Première Guerre mondiale a pris fin depuis quelques mois, un comité spécial de la Chambre des communes présente son rapport sur les titres, les distinctions honorifiques et les décorations. Le rapport sera approuvé le 22 mai suivant. Il porte surtout et presque exclusivement sur les décorations pour des membres des forces armées du Canada. Il y est aussi question des « autres sujets de Sa Majesté ».

Le rapport du comité spécial de 1919 n'a pas de suite. Alors que la Deuxième Guerre mondiale fait encore rage, un nouveau comité spécial de la Chambre des communes est mis sur pied, le 24 juin 1942. Il doit « faire l'étude et rapport sur l'à-propos :

a) de conserver les principes qui forment la base des recommandations présentées dans ledit rapport [celui de 1919] et de maintenir lesdites recommandations

ou

b) de révoquer, changer, modifier lesdites recommandations, ou y ajouter, en autant qu'elles s'appliquent aux distinctions honorifiques et aux décorations qui n'impliquent pas de titres et, le cas échéant, en faisant connaître sous quels rapports et dans quelle mesure. »

Le 24 juillet 1942, le comité spécial remet son rapport, qui ne comprend que deux recommandations :

«(1) Que les sujets de Sa Majesté domiciliés ou ordinairement résidant au Canada puissent recevoir des distinctions honorifiques ou des décorations, y compris des nominations dans les ordres de chevalerie, qui ne comportent pas de titre. »

«(2) Que le gouvernement de Sa Majesté au Canada étudie le projet de soumettre à Sa Majesté le roi la proposition d'établir un ordre, limité en nombre, mais ne comportant pas de titre, auquel les sujets de Sa Majesté domiciliés ou ordinairement résidant au Canada seraient admissibles. »

CHAPITRE 2

Il faut attendre l'année 1967, qui marque le centenaire de l'entrée en vigueur de la Confédération, pour que soit créé l'Ordre du Canada. Le 17 avril de cette année-là, la reine Élisabeth II, répondant à une demande du premier ministre du Canada Lester B. Pearson, autorise l'existence d'un ordre qui couronnerait «l'œuvre d'une vie, le dévouement exceptionnel envers la communauté ou une contribution extraordinaire à la nation». L'Ordre du Canada devient alors «la plus haute récompense du régime canadien de distinctions honorifiques».

Souveraine de l'Ordre du Canada, la reine Élisabeth II, qui assiste aux célébrations du centenaire, remet les insignes du nouvel ordre au gouverneur général Daniel Roland Michener. La cérémonie a lieu le 1^{er} juillet 1967. Six jours plus tard, 90 personnes sont honorées. À cette époque, seul le grade de compagnon existe. Le 1^{er} juillet 1972 s'ajoutent les grades d'officier et de membre. Le gouverneur général du Canada a toujours le titre de chancelier et compagnon principal de l'Ordre. La Constitution précisera que le conjoint ou la conjointe du représentant de la reine a droit au titre de compagnon.

L'Ordre du Canada comprend donc trois classes de membres. L'article 11 de la Constitution précise que «les nominations à titre de compagnon ou de compagnon honoraire sont faites en reconnaissance des réalisations exceptionnelles et du mérite au plus haut degré, en particulier dans le cadre de services rendus au pays ou à l'humanité». En vertu de l'article 13, «le nombre de compagnons, autres que les compagnons honoraires, se limite à cent soixante-cinq, abstraction faite de Sa Majesté la reine, du compagnon principal et de son conjoint et de tout ancien gouverneur général et de son conjoint». S'il y a vacance, le gouverneur général peut désigner un nouveau compagnon, mais la limite est de quinze par année. Les initiales honorifiques pour le grade de compagnon sont C.C.

Les futurs officiers doivent eux aussi avoir rendu des services soit au pays, soit à l'humanité. Les nominations annuelles à ce grade ne doivent pas dépasser le nombre de soixante-quinze. Les lettres O.C. sont liées au titre d'officier.

Les membres, au nombre maximum de cent trente-six par année, ont quant à eux dû être remarqués pour les «services distingués rendus à l'égard d'une collectivité, d'un groupe ou d'un domaine d'activité en particulier». Les initiales honorifiques des membres sont C.M.

L'ORDRE DU CANADA ET LES AUTRES ORDRES PROVINCIAUX

Ce sont les membres du Conseil consultatif de l'Ordre du Canada qui, à partir des recommandations faites soit par une organisation, soit par une personne, soumettent à l'approbation du gouverneur général la liste des futurs membres de l'Ordre. Le juge en chef du Canada agit comme président du Conseil. Les autres membres d'office sont : le greffier du Conseil privé, le sous-ministre du ministère du Patrimoine canadien, le président du Conseil des arts du Canada, le président de la Société royale du Canada, le président du conseil d'administration des universités et collèges du Canada et cinq autres personnes qui sont membres de l'Ordre du Canada. La durée du mandat de ces dernières est de trois ans.

Aussi longtemps qu'ils sont en fonction, les juges et les politiciens, tant fédéraux que provinciaux, ne sont pas admissibles à l'Ordre du Canada. Cependant, une fois qu'ils ont quitté leurs fonctions, il n'est pas rare qu'ils en deviennent membres.

L'Ordre du Canada a comme devise *Desiderantes meliorem patriam* (désireux d'une patrie meilleure). Les insignes de l'Ordre sont l'œuvre du designer graphiste Bruce W. Beatty. Ils ont la forme d'un flocon de neige, de couleur dorée pour les compagnons et les officiers ; de couleur argent pour les membres. Ils comportent, au centre, une feuille d'érable (en émail rouge pour les compagnons, en or pour les officiers et en argent pour les membres). La feuille d'érable est présentée sur un fond blanc émaillé entouré d'un anneau rouge émaillé portant la devise de l'Ordre et elle est surmontée d'une couronne de Saint-Édouard.

La seule province canadienne à avoir créé un ordre avant le Québec est l'Alberta. En effet, le 16 novembre 1979, l'Assemblée législative de l'Alberta obtenait la sanction royale au projet de loi créant l'Alberta Order of Excellence. Le deuxième article de la loi stipulait : « Il est créé une société de l'honneur d'être connu comme l'Alberta Order of Excellence composée des personnes qui sont membres de l'Ordre. L'objet du décret est d'accorder la reconnaissance aux personnes qui ont rendu des services de la plus grande distinction et d'excellence du singulier pour ou au nom des résidents de l'Alberta. » Le lieutenant-gouverneur de la province a le titre de chancelier de l'Ordre. L'insigne est un médaillon d'argent, d'or ou d'émail attaché à un ruban. Le médaillon comprend quatre sections dorées qui représentent le blé de la région des Prairies. Il comprend aussi l'emblème floral de la province, soit des roses aciculaires. Les armoiries de la province

CHAPITRE 2

sont aussi représentées au centre. Celles et ceux qui sont intronisés au sein de l'Alberta Order of Excellence ont le droit d'inscrire après leur nom les lettres A.O.E.

La province de la Saskatchewan est la troisième à se doter d'un ordre qui est, pour elle, la distinction la plus élevée. Créé en 1985, l'Ordre du mérite de la Saskatchewan constitue

«une reconnaissance prestigieuse de l'excellence, des réalisations et des apports au bien-être économique, culturel et social de la province et de ses résidents. L'Ordre, ajoute le bureau du secrétaire provincial de cette province, reconnaît des personnes qui ont fait leur marque dans des domaines tels que les arts, l'agriculture, les affaires et l'industrie, le leadership communautaire, les métiers et les professions, la fonction publique, la recherche et le bénévolat.»

Toutes les personnes qui vivent en Saskatchewan ou qui y ont habité pendant longtemps peuvent devenir membres de cet ordre. C'est un comité consultatif qui fait les recommandations, dont le nombre maximum est de dix par année. Comme il se doit, l'Ordre du mérite de la Saskatchewan possède son propre insigne ainsi décrit :

«Une médaille d'argent et d'émail représentant un lys stylisé rouge orangé de l'Ouest (l'emblème floral de la province), portant l'écu de la Saskatchewan surmonté de la Couronne et de l'écu de la Saskatchewan entouré de la devise provinciale *Multis gentibus vires* (Nos origines multiples, notre force) et suspendue à un ruban vert et doré.»

Chaque récipiendaire voit sa photographie affichée au rez-de-chaussée du Palais législatif, dans la galerie Athabaska. Les membres de cet ordre peuvent ajouter à leur nom les lettres S.O.M., pour Saskatchewan Order of Merit.

L'Ordre de l'Ontario existe depuis 1986. Il a été créé par le lieutenant-gouverneur Lincoln Alexander. Comme à l'Ordre national du Québec, les personnes élues au Parlement du Canada, à l'Assemblée législative de l'Ontario et au palier municipal ne peuvent devenir membres de cet ordre tant qu'elles sont en fonction. Un comité consultatif – composé du juge en chef de la

L'ORDRE DU CANADA ET LES AUTRES ORDRES PROVINCIAUX

province, du président de l'Assemblée législative, du secrétaire du Conseil des ministres, ainsi que de quelques membres de l'Ordre – fait des recommandations à la suite des suggestions du public. Annuellement, environ vingt-cinq personnalités sont intronisées. À la fin du mois de janvier 2010, vingt-neuf personnes furent nommées récipiendaires de la plus haute distinction de l'Ontario. Elles ont reçu l'insigne de l'Ordre ainsi décrit :

«Un trille stylisé (la fleur emblématique de la province), réalisé en émail blanc et vert, portant les armoiries de l'Ontario surmontées de la Couronne. Les rubans de l'Ordre sont de couleur rouge (la couleur du drapeau de l'Ontario), blanche, verte (la couleur du trille) et or. Le nom du récipiendaire et l'année de remise de l'insigne sont gravés au dos de la médaille.»

Les membres de cet ordre peuvent ajouter la mention O. Ont. après leur nom.

Le 21 avril 1989, à la suite de l'adoption d'une loi, est créé l'Ordre de la Colombie-Britannique qui remplace l'ancien Order of Dogwood. La province la plus à l'ouest du Canada est donc la cinquième à posséder la plus haute distinction attribuée à une personne qui habite cette province ou qui y a vécu pendant longtemps. La loi précise que l'Ordre récompense «les personnes qui ont servi de la façon la plus exceptionnelle et excellé dans n'importe quel domaine d'activité au profit des résidents (sic) de la province ou ailleurs». Comme dans plusieurs provinces, les élus aux trois paliers politiques (fédéral, provincial et municipal) ne peuvent être admis, aussi longtemps qu'ils occupent ce genre de poste. Un conseil consultatif peut proposer autant de candidatures qu'il le veut. Ce conseil est formé du juge en chef de la province, qui agit comme président du comité; du président de l'Assemblée législative; du recteur d'une des universités avec un mandat de deux ans; du président de l'Union des municipalités de la province; du sous-ministre responsable de l'ordre et des deux derniers récipiendaires de l'ordre. Le lieutenant-gouverneur de la province est membre d'office et il porte le titre de chancelier. L'insigne est «une médaille qui représente un cornouiller (la fleur emblématique de la Colombie-Britannique) et comporte des armoiries de la Colombie-Britannique surmontées de la Couronne». Quant au ruban, il est vert, or, blanc et bleu. Les membres peuvent ajouter les lettres O.B.C. à leur nom.

CHAPITRE 2

En 1997, la Législature de l'Île-du-Prince-Édouard a ratifié une loi officialisant l'ordre de cette province, lequel avait été créé l'année précédente. Seulement trois nouveaux membres peuvent être admis chaque année, à la suite de recommandations formulées par un comité consultatif. Le lieutenant-gouverneur de la province, qui est le chancelier de l'ordre, procède aux intronisations. «L'insigne de l'Ordre se présente sous la forme d'un médaillon en émail, où figurent les armoiries de la province, attaché à un ruban de couleur rouille, blanche et verte ou d'une broche stylisée à épingler sur le revers d'un vêtement ou encore d'une médaille miniature que les récipiendaires peuvent porter à l'occasion d'événements de moindre importance.» Les lettres O.P.E.I. peuvent être employées à la fin du nom de famille.

C'est par une loi sanctionnée le 14 juillet 1999 qu'est créé l'Ordre du Manitoba. L'article 3 précise que «l'Ordre a pour objet de reconnaître les particuliers qui ont fait preuve d'excellence et qui se sont distingués par leurs réalisations dans un domaine d'activité profitant de façon exceptionnelle au bien-être social, culturel ou économique du Manitoba et de ses résidants». En vertu de l'article 8 (2), sont inadmissibles les députés à l'Assemblée législative d'une province, les membres du Sénat ou de la Chambre des communes du Canada, ainsi que les juges des tribunaux. Comme pour les autres provinces, c'est un conseil consultatif qui formule les suggestions de candidature remises au lieutenant-gouverneur de la province, qui est, d'office, le chancelier de l'ordre. La composition du conseil consultatif diffère en partie de celle des autres ordres provinciaux.

Le Conseil consultatif de l'Ordre du Manitoba est composé des membres suivants : le juge en chef du Manitoba ou, en cas d'empêchement, le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, le greffier du Conseil exécutif, ainsi que les présidents des universités manitobaines et du Collège Red River, ces derniers siégeant à tour de rôle au Conseil pendant une période de deux ans. À ces quatre membres d'office s'ajoute «un maximum de six membres que nomme le lieutenant-gouverneur en conseil pour une période de trois ans, l'une de ces personnes étant désignée président du Conseil».

En vertu de la loi, le nombre maximum d'intronisations est de quatorze par année, même si, la première année d'existence de l'Ordre du Manitoba, il a été possible de remettre l'insigne

L'ORDRE DU CANADA ET LES AUTRES ORDRES PROVINCIAUX

à une vingtaine de personnes. Chose surprenante, l'article 16 de la loi prévoit des peines pour certaines infractions : «Commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de 2 000 \$ quiconque n'est pas membre de l'Ordre et a) prétend l'être, b) arbore ou utilise un insigne de l'Ordre, c) utilise les initiales de l'Ordre après son nom.» Ces lettres sont O.M. Comme l'emblème floral du Manitoba est le crocus, on retrouve cette fleur stylisée sur l'insigne de l'ordre. S'ajoutent les armoiries de la province ainsi qu'une couronne. Le ruban qui complète l'insigne est blanc, bleu pâle et rouge. Comme le Manitoba est entré dans la Confédération canadienne le 15 juillet 1870, la cérémonie d'intronisation a lieu à cette date ou dans les jours qui précèdent ou qui suivent.

Les trois autres provinces de la région de l'Atlantique ont aussi créé leur ordre : le Nouveau-Brunswick en 2000, la Nouvelle-Écosse en 2001 et Terre-Neuve-et-Labrador en 2002.

La loi créant l'Ordre du Nouveau-Brunswick a été sanctionnée le 20 décembre 2000. L'article 3 de cette loi précise que : «L'Ordre a pour objet de reconnaître les particuliers qui ont fait preuve d'excellence et se sont distingués par leurs réalisations et qui ont contribué d'une façon exceptionnelle au mieux-être social, culturel ou économique du Nouveau-Brunswick et de ses résidents.» Toute personne demeurant au Nouveau-Brunswick ou qui y a résidé longtemps peut devenir membre de l'ordre. Les restrictions sont les mêmes que pour le Manitoba. Le comité consultatif chargé de proposer les candidatures se compose, *mutatis mutandis*, presque des mêmes membres que celui du Manitoba. L'article 13 de la loi énumère les mêmes infractions et prévoit les mêmes peines qu'au Manitoba. Comme pour plusieurs autres ordres provinciaux, l'emblème floral de la province se retrouve sur l'insigne. Celui du Nouveau-Brunswick est la violette cucullée stylisée surmontée d'une couronne et des armoiries provinciales. Quant au ruban, il est rouge, or et bleu. Les initiales O.N.B. peuvent être utilisées par les membres.

Une loi adoptée en 2001 a établi l'Ordre de la Nouvelle-Écosse. Cette loi précise que seulement quatre nouveaux membres peuvent être intronisés chaque année. Les nouveaux membres voient ainsi leurs réalisations reconnues et ont le privilège d'ajouter à leur nom les lettres O.N.S. Comme pour les autres ordres provinciaux, celui de la Nouvelle-Écosse a un insigne particulier :

CHAPITRE 2

«La médaille a la forme d'une fleur de mai à cinq pétales, qui est le symbole patriotique de la Nouvelle-Écosse depuis 1820. Au centre de la fleur, on trouve l'écusson des armoiries de la Nouvelle-Écosse, qui lui ont été octroyées en 1625. [Ces armoiries] réunissent des éléments issus des armoiries royales et nationales d'Écosse. L'écusson est surmonté de la couronne de Saint-Édouard, qui avait été choisie par la reine Élisabeth II pour faire partie de l'insigne royal. Les couleurs de la médaille sont celles du tartan néo-écossais, tandis que le ruban bleu, or, blanc et rouge reflète les couleurs du drapeau provincial.»

La province de Terre-Neuve-et-Labrador est la dernière à avoir institué un ordre provincial. C'est en 2002 qu'une loi sanctionne la création de l'Ordre de Terre-Neuve-et-Labrador, qui est la plus haute distinction de cette province. Comme pour les autres provinces, cet ordre veut reconnaître les réalisations des personnes habitant soit Terre-Neuve, soit le Labrador ou qui y ont vécu durant une partie importante de leur existence. Par contre, peuvent être intronisées, à titre de membres honoraires, des personnes qui ne demeurent pas dans la province, mais «dont les réalisations ont profité de manière exceptionnelle à la province et à ses résidants», et ce, même si elles ne possèdent pas la citoyenneté canadienne. C'est un comité consultatif qui propose les candidatures. Forment ce comité le juge en chef de la province, qui agit comme président, le greffier du Conseil exécutif, le recteur de la Memorial University et quatre membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. «L'insigne de l'Ordre est une sarracénie pourpre stylisée, la fleur emblématique de Terre-Neuve-et-Labrador. Les pétales sont en labradorite, l'emblème minier de la province. Le centre de la fleur représente l'écusson de Terre-Neuve-et-Labrador, surmonté de la Couronne. Le ruban de l'Ordre est vert, blanc, bleu et or.» Seuls les membres peuvent ajouter les lettres O.N.L. à leur nom.

CHAPITRE 3

LA CRÉATION
DE L'ORDRE
NATIONAL
DU QUÉBEC

LA CRÉATION DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

Une annonce prématurée

Le 5 novembre 1980, dans son message inaugural de la 6^e session de la 31^e législature, le premier ministre René Lévesque annonce la création d'un ordre du mérite :

«Je voudrais terminer par là : pour signaler les services éminents que nos concitoyens rendent au Québec, un ordre du mérite sera établi. C'est curieux – sauf le respect que je dois à cette institution – que nos amis d'en face [les libéraux] n'aient jamais ri de l'Ordre du Canada, que je respecte, et que, tout à coup, un ordre québécois leur paraisse si léger. Pourtant, ce genre de reconnaissance officielle existe depuis longtemps dans le domaine agricole, et on sait avec quelle fierté il est reçu, et une fierté justifiée. Plus récemment, on l'a instauré aussi dans le secteur forestier et dans celui du civisme. Je suis certain que tous les Québécois seront fiers d'avoir enfin leur ordre national du mérite et de pouvoir témoigner officiellement de leur reconnaissance envers ceux et envers celles des leurs qui se sont particulièrement signalés pour le service ou pour la renommée de la nation.»

Un désaccord peu sympathique

Le projet Lévesque soulève peu de vagues, sauf dans un billet du critique de théâtre Robert Lévesque qui publie un texte légèrement ironique le 14 novembre 1980 dans le quotidien *Le Devoir*. Il faut se rappeler que nous sommes alors à quelques mois du premier référendum sur l'avenir du Québec. L'auteur n'est pas sans rappeler certaines prises de position lors du débat référendaire. Le texte de Robert Lévesque vaut la peine d'être cité.

«Comme Bonaparte en 1802, René Lévesque vient de créer un ordre national hiérarchisé qui distinguera les vrais citoyens méritants de la patrie. Notre Légion d'honneur portera un nom moins militaire et plus paté : l'Ordre national du Mérite. On épinglera à qui mieux mieux cette fleur de lys gravée sur bois, ce ruban macramé, cette rosette d'étoffe du pays (qui sait!) qui était la fleur de la péroration du dernier discours du trône.

CHAPITRE 3

«C'est pratique, une bonne vieille rosette. Il y a des chefs d'État qui en font souvent un instrument de pouvoir ; l'accordant prématurément à un gêneur qui en perdra la parole, la refusant longtemps à un adversaire ambitieux, la piquant sans avertissement au revers du veston d'un homologue d'ancienne colonie, la promettant à un subalterne impatient. Quand l'étoffe du pays est solide, ça tient bon une rosette.

«Qu'arrivera-t-il ici de la décoration suprême? Personne ne doute que le cabinet souverainiste fasse "bon usage" du bout de tissu, mais, dans notre pays incertain, que fera le premier cabinet fédéraliste venu? Verra-t-on un Vadeboncoeur cacher au fond d'un tiroir cet insigne qu'arborera un Lemelin, un Bourgault déchirer en public cette horreur que viendra d'accepter un Chaput-Rolland, une Forestier coudre sur une fesse ce qu'une Tisseyre épinglera au corsage? N'aurait-il pas mieux valu continuer de tisser l'étoffe avant d'y couper des rosettes?»

Puis, le tout refait surface... en 1984

Le 8 février 1984, à la réunion du Conseil des ministres, les membres présents adoptent une résolution à l'effet «de confier au ministre des Affaires intergouvernementales le soin de réviser sa proposition relative à la création de l'Ordre national du Québec, en tenant compte des observations du Conseil des ministres et de soumettre un nouveau projet à la considération du Conseil».

Cette résolution faisait suite à la présentation au Conseil d'un mémoire rédigé par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales et vice-premier ministre Jacques-Yvan Morin. Ce mémoire daté du 10 janvier 1984 porte sur le dépôt d'un projet de loi visant à fixer les balises d'un ordre national au Québec. Le document stipule que «l'Ordre national du Québec est constitué de personnes ayant acquis des mérites éminents dans tous les secteurs de la vie collective. [...] Il peut s'agir de services rendus avant tout à la collectivité québécoise, mais également dans un autre pays, voire sur la scène internationale». Le mémoire précise également que le futur ordre serait placé «sous la protection du président de l'Assemblée nationale, qui en est membre d'office pendant toute la durée de son mandat». Quant à la conduite de l'ordre

LA CRÉATION DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

projeté, elle relèverait « d'un Conseil de neuf membres élus par l'ensemble des membres, le Conseil choisissant parmi ses membres le président de l'Ordre ». Comme les membres du premier conseil n'auront pas été choisis lors de l'adoption du projet de loi, le mémoire propose que le choix des premiers récipiendaires soit confié à tous les récipiendaires des Prix du Québec, « les constituant en assemblée de l'Ordre et leur demandant d'élire le premier conseil ».

Le mémoire du 10 janvier 1984 propose aussi que tous les membres de l'ordre soient au même niveau. « Les traditions québécoises, de même que l'esprit général qui devrait présider à la création de l'ordre, amènent à rejeter l'établissement d'une hiérarchie au sein des membres, sauf pour ce qui est de l'appartenance au Conseil ou de l'élection à la présidence. »

Comme tout ordre qui se respecte doit posséder des insignes et des décorations, le mémoire du ministre Jacques-Yvan Morin comporte des précisions à ce sujet : « Dès le moment où le projet de loi aura franchi la première lecture, il serait opportun que le gouvernement lance un concours pour la réalisation des insignes, médailles ou décorations qui seront remis aux titulaires de l'ordre, à défaut de quoi il est probable que la première intronisation ne pourra avoir lieu le 24 juin 1984. » En conséquence, le ministre Morin propose que lui et Clément Richard, le ministre des Affaires culturelles, forment un comité ministériel dont la tâche serait d'organiser le concours et de voir à la nomination du jury. Les insignes et médailles devraient obligatoirement comporter la fleur de lys et les couleurs du Québec. Il est prévu que la cérémonie d'investiture des nouveaux membres soit présidée par le premier ministre du Québec.

À la réunion du 8 février 1984, le ministre et vice-premier ministre Jacques-Yvan Morin apporte quelques précisions additionnelles : « Les récipiendaires du prix David³, à partir de l'année où les prix ont été attribués pour l'ensemble de l'œuvre des personnes qui le recevaient, qui sont au nombre d'environ 55, serviront de jury pour l'attribution de l'Ordre national, sauf en ce qui concerne les étrangers. » De plus, « les mises en candidatures viendraient du public ; un maximum annuel se situant entre 20 et 30 devra être établi ».

3. Le prix David a été créé le 26 janvier 1923, alors que l'Assemblée législative de la province de Québec adoptait la *Loi pour encourager la production d'œuvres littéraires ou scientifiques*. Le projet de loi a été présenté par Athanase David, secrétaire de la province.

CHAPITRE 3

Quelques ministres formulent des remarques ou proposent des modifications. Denis Lazure, ministre responsable de l'Office des personnes handicapées du Québec et aussi ministre délégué aux Relations avec les citoyens et citoyennes, suggère que l'occasion est propice pour «travailler à la préparation d'un hymne national». Il exprime des réticences au sujet du rôle que devrait jouer le président de l'Assemblée nationale. Selon lui, ce dernier «ne doit pas être impliqué dans l'administration de l'Ordre national». Le ministre Alain Marcoux, responsable du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, ainsi que du ministère du Revenu, fait remarquer que fixer seulement au 24 juin le moment d'intronisation des nouveaux membres de l'ordre est trop restrictif, ajoutant qu'«une série d'événements culturels ou politiques pourraient tout au long de l'année servir d'occasion d'attribution de l'Ordre».

Jacques Parizeau, le ministre des Finances, partage l'avis de son confrère Denis Lazure au sujet du rôle que serait appelé à jouer le président de l'Assemblée nationale. Selon lui, «le gouvernement devrait clairement être responsable de l'attribution des prix qui, par ailleurs, ne devraient pas être limités à 20». De plus, il suggère qu'il y ait deux degrés de membres. Puis, le ministre de la Justice Marc-André Bédard intervient dans la discussion. Il formule le souhait que ce soit le gouvernement plutôt que l'Assemblée nationale qui soit «responsable de l'attribution des insignes et médailles». Il favorise aussi l'idée d'établir «une hiérarchie quelconque dans l'Ordre». Il suggère enfin que l'opposition libérale soit consultée avant l'adoption du projet de création de l'Ordre national du Québec. Pierre Marc Johnson, alors ministre des Affaires sociales et président du Comité de développement social, partage l'opinion du ministre Bédard au sujet de la consultation de l'opposition et de la hiérarchie des grades. Les ministres Bédard et Johnson sont aussi d'accord pour qu'il y ait fixation d'une date pour les intronisations.

Plus la réunion du conseil des ministres du 8 février 1984 avance, moins les interventions apportent des éléments nouveaux. Bernard Landry, ministre du Commerce extérieur, est d'accord pour que ce soit le gouvernement qui ait la main haute sur l'ordre. Il souligne que l'étude du projet de loi créant l'ordre sera une excellente occasion d'«uniformiser celles [les lois créant les différents ordres] de tous les ordres qui sont attribués présentement, tel que le mérite forestier par exemple». Pour éviter que n'importe qui puisse se procurer les insignes et les décorations de l'ordre, il est important, selon le ministre Landry, de prévoir une protection législative en cette matière.

LA CRÉATION DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

Dans sa réplique, le ministre Jacques-Yvan Morin se dit d'accord pour que l'on sonde la perception de l'opposition officielle relativement au projet de créer un ordre national au Québec. Il se dit en désaccord avec l'idée d'établir une certaine hiérarchie dans les titres accordés par cet ordre. Le premier ministre René Lévesque, qui, selon le rapport de la réunion du conseil des ministres, n'est pratiquement pas intervenu au cours de la discussion, indique sa position au moment de la conclusion de la rencontre. Il suggère que «comme de toute façon un plafond de 20 ou 30 personnes par année n'apparaît pas suffisamment élevé, deux niveaux soient prévus, qui permettent l'attribution de l'Ordre à 100 ou 200 personnes par année». Dans sa réplique, le ministre Jacques-Yvan Morin accepte que le projet de loi ne prévoie pas de maximum d'intronisations par année et que l'on n'essaie pas «de profiter de l'occasion pour uniformiser tous les genres de prix et récompenses qui existent à l'heure actuelle». Il lui semble néanmoins nécessaire de prévoir qu'un ministère puisse demander que les prix qu'il attribue, ou certains d'entre eux, soient incorporés dans l'ordre.

Au terme du débat, le ministre Morin accepte de «préparer un projet de loi, de consulter l'opposition et de soumettre le résultat au Conseil des ministres».

Une décision finale des ministres

Quelques semaines plus tard, un autre mémoire, celui-là daté du 17 février 1984, est présenté au Conseil des ministres. Le ministre Morin y insiste sur le fait que :

«le projet de loi [...] a été modifié afin d'attribuer un rôle consultatif au Conseil de l'Ordre, de confier la responsabilité de l'application de la loi au premier ministre, de retirer le nombre maximum de 20 récipiendaires de l'Ordre annuellement, de retrancher la procédure de mise en candidature par la population et d'inclure une interdiction de porter les décorations de l'Ordre pour toute personne qui n'en est pas membre».

Dans le projet de loi, il n'est nullement question d'une hiérarchisation des membres de l'ordre. Le premier ministre Lévesque réagit, affirmant que «le mérite de quelqu'un qui réussit un exploit [est] différent de celui dont on voudrait par exemple couronner l'ensemble de l'œuvre».

CHAPITRE 3

C'est alors que le ministre Bernard Landry suggère deux classes de membres, soit celle des compagnons et celle des officiers. Après discussion, le ministre Morin veut s'en tenir à deux catégories, officier et membre.

Le Conseil des ministres adopte alors un certain nombre de points qui serviront de base à la rédaction du projet de loi créant l'Ordre national du Québec. Il est ainsi décidé :

1. De soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi sur l'Ordre national du Québec, de façon à :
 - a) instituer l'Ordre national du Québec destiné à reconnaître les services éminents dans l'un ou l'autre des secteurs de la vie collective, tant au Québec qu'à l'extérieur, et de préciser que cet ordre comporte deux niveaux, soit celui d'officier et celui de membre ;
 - b) prévoir que l'ordre est administré par un conseil composé de neuf membres, qui élit le président de l'ordre ;
 - c) préciser qu'au moment de l'entrée en vigueur de la loi, l'ordre est composé des récipiendaires des Prix du Québec, de même que des titulaires du prix David de 1968 à 1976 et des récipiendaires des Prix scientifiques du Québec de 1967 à 1976 ;
 - d) indiquer que toute personne physique peut se voir attribuer la distinction de membre ou d'officier de l'ordre ;
 - e) prévoir que le Conseil des ministres, sur proposition du conseil de l'ordre ou du premier ministre, nomme les membres et officiers de l'ordre, et que, lorsqu'il s'agit de personnes résidant au Québec, le conseil de l'ordre doit être consulté ;
 - f) préciser que la cérémonie de titularisation est présidée par le premier ministre ou toute personne par lui déléguée ;
 - g) préciser qu'aucun membre de l'Assemblée nationale ne peut devenir membre ou officier de l'ordre pendant la durée de son mandat ;

LA CRÉATION DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

- h) prévoir que, sur convocation du premier ministre, les membres de l'ordre se réunissent en vue de procéder à l'élection du premier conseil de l'ordre ;
 - i) préciser que les membres du conseil sont élus pour trois ans et que leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement et indiquer que, toutefois, pour l'élection du premier conseil, trois membres sont élus pour trois ans, trois pour deux ans et trois pour un an ;
 - j) prévoir que, chaque année, le président de l'ordre convoque les membres et officiers de l'ordre au moins une fois en vue de pourvoir les postes vacants au sein du conseil ;
 - k) permettre au conseil de décréter que, pour toute décision comportant un vote, celui-ci a lieu au scrutin secret dont il détermine les modalités ;
 - l) prévoir que les insignes, décorations ou médailles remis aux membres de l'ordre sont déterminés par le gouvernement et que nul ne peut porter les insignes ou décorations de l'ordre s'il n'en est pas membre ou officier ;
 - m) permettre au gouvernement de confier à l'ordre, par décret, la gestion de toute distinction ou décoration existante ou à venir et préciser que, lorsque celle-ci a pour but de reconnaître les mérites d'une personne dans un secteur particulier ou d'honorer de longs services, elle est remise au récipiendaire par le premier ministre ou le ministre responsable du secteur ;
 - n) prévoir qu'après consultation du conseil de l'ordre, le gouvernement peut faire des règlements pour l'exécution de la loi.
2. De retrancher la disposition prévoyant que les récipiendaires des Prix du Québec dans l'avenir deviennent *ipso facto* membres de l'Ordre national du Québec.
 3. De confier au ministre des Affaires intergouvernementales le soin de consulter l'opposition sur ce projet de loi et d'obtenir son assentiment général avant son dépôt à l'Assemblée nationale.
 4. De transmettre la présente décision et le mémoire du ministre des Affaires intergouvernementales au Comité de législation afin qu'il s'assure de la cohérence juridique et législative du projet de loi qui en découle.

CHAPITRE 3

Un projet de loi non contesté

Le 16 mai 1984, devenu ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Pierre Marc Johnson présente à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 80, intitulé *Loi sur l'Ordre national du Québec*. Celui-ci précise, autant pour les députés que pour l'ensemble de la population, les objectifs du projet de loi. Ainsi, on peut lire dans le *Journal des débats de l'Assemblée nationale* :

«Il y est prévu que l'ordre sera composé des personnes à qui le gouvernement aura conféré le titre de grand officier, d'officier de l'Ordre national du Québec ou de récipiendaire de la médaille de l'Ordre national du Québec, en témoignage de la fierté qu'inspire au peuple du Québec le mérite exceptionnel de leur action. Ce projet de loi prévoit également la création d'un Conseil de l'Ordre qui aura pour fonction de conseiller le premier ministre sur les nominations qu'il se propose de recommander au gouvernement. On y établit les règles de nomination du président du conseil, la périodicité et le lieu des séances de ce conseil, ainsi que la possibilité pour les membres du conseil de recevoir une allocation de présence et un remboursement des frais engagés dans l'exercice des fonctions. Le conseil pourra se doter d'un règlement de régie interne et son secrétariat sera assuré par le ministère du Conseil exécutif. Enfin, ce projet de loi accorde au gouvernement un pouvoir réglementaire relatif, notamment, à la détermination des insignes de l'ordre, à leur forme et à la procédure de leur attribution. Ces insignes demeureront la propriété de l'État. Le premier ministre sera chargé de l'application de la loi.»

Comme on peut le constater, des modifications ont été apportées au projet de loi entre les décisions du Conseil des ministres et le moment où il a été déposé, le 16 mai 1984. Le 29 mars précédent, le ministre Pierre Marc Johnson avait en effet présenté au Conseil des ministres un mémoire demandant de nouvelles modifications. Ces dernières avaient reçu l'approbation du Conseil, à la réunion du 11 avril suivant. Il avait alors été décidé d'apporter les modifications suivantes au projet de loi sur l'Ordre national du Québec :

LA CRÉATION DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

1. Retrancher la disposition prévoyant qu'au moment de l'entrée en vigueur de la loi, l'ordre est composé des récipiendaires des Prix du Québec, de même que des titulaires du prix David de 1968 à 1976 et des récipiendaires des Prix scientifiques du Québec de 1967 à 1976.
2. Prévoir que l'ordre comporte trois niveaux, soit ceux de compagnon, d'officier et de membre.
3. Prévoir que le premier ministre recommande au gouvernement la nomination des membres, officiers et compagnons de l'ordre et que, lorsqu'il s'agit de personnes résidant au Québec, le conseil de l'ordre doit être consulté.

Les députés se prononcent

Le 19 juin 1984, le ministre Pierre Marc Johnson fait savoir à l'Assemblée nationale que le lieutenant-gouverneur Gilles Lamontagne « a pris connaissance de ce projet de loi et [qu']il en recommande l'étude par l'Assemblée ». M. Johnson rappelle aussi que c'est au cours des années soixante que l'idée d'un ordre national a fait surface et qu'elle a ensuite été reprise par une motion présentée à l'Assemblée nationale par M. Maurice Bellemare, le 3 octobre 1978.

Le ministre Johnson souligne que « l'Ordre national du Québec sera donc la plus haute distinction qui puisse être décernée sur notre territoire. Cette décoration rendra hommage à ceux et à celles qui ont contribué ou qui contribuent à l'enrichissement de la vie de leurs contemporains. L'Ordre national du Québec couvre donc tous les secteurs de la société. » Lors de son intervention, Johnson précise la composition du comité provisoire qui sera chargé de proposer les noms des premiers membres de l'ordre : le secrétaire général du Conseil exécutif, le sous-ministre de la Justice « à titre de responsable et garde des sceaux à la Justice », le président du Conseil de la magistrature du Québec, le secrétaire général de la Conférence des évêques du Québec, le président de l'Université du Québec, la présidente du Conseil du statut de la femme du Québec, l'Ombudsman et deux autres personnes nommées par le gouvernement, « notamment aux fins que soient représentés sur ce groupe le milieu culturel et le milieu des communautés minoritaires chez nous ». Les personnes qui seront choisies pour faire partie de la première intronisation seront nommées « à l'un des grades ou des titres suivants : grand officier de l'Ordre national du Québec, officier de l'Ordre national du Québec, récipiendaire de la médaille du mérite de l'Ordre national du Québec ».

CHAPITRE 3

Le premier député de l'opposition libérale à réagir est Jean-Claude Rivest, alors vice-président de la Commission des institutions. Il appuie le projet de loi, en soulignant l'unanimité qui semble exister à ce sujet : «Je pense que tous les parlementaires et, sans doute par-delà les parlementaires, tous les citoyens et toutes les citoyennes du Québec vont accepter avec énormément d'enthousiasme que notre société reconnaisse les mérites exceptionnels de nos concitoyens et de nos concitoyennes.»

Le député Rivest ne cache pas qu'il a quand même certaines préoccupations voire une réticence. Ainsi, il déclare :

«Bien sûr, – j'ai déjà eu l'occasion d'en discuter avec le ministre – une des craintes ou des réserves que nous avons, c'est qu'il existe un Ordre du Canada. Il y aura un Ordre national du Québec – je le signale en toute simplicité au ministre –, mais il ne faudrait pas qu'il y ait concurrence entre les deux ordres. Pour des raisons politiques évidentes, nous ne l'apprécierions pas, mais également dans l'intérêt même des récipiendaires.»

Un autre point que souligne le député libéral de Jean-Talon est le rôle que doit jouer le lieutenant-gouverneur : «S'agissant d'une décoration d'État, [...] le lieutenant-gouverneur est une institution qui existe. Les lois sont sanctionnées par le lieutenant-gouverneur et, à tout le moins au niveau de la convenance et de la courtoisie, il eût peut-être été préférable qu'on ne l'oublie pas dans le projet de loi sur la création de l'Ordre national du Québec.»

Lors du débat, Jacques Brassard, le whip en chef du gouvernement, se prononce en faveur de l'adjectif *national* pour qualifier l'ordre : «Il y a, je pense, la reconnaissance au Québec d'une société distincte. C'est l'expression la plus courante, qui crée le moins de controverse, expression de société distincte. Nous, on pense que le terme de peuple, et de nation même, convient. C'est pour cela qu'on retrouve l'expression *national* dans le nom de l'ordre, l'Ordre national du Québec.»⁴

4. Depuis l'abolition du Conseil législatif en 1968, le mot *national* a été employé sans connotation pour désigner aussi bien l'Assemblée nationale que les Archives nationales et la Bibliothèque nationale.

Un projet prématuré?

Claude Ryan, qui n'était plus chef de l'opposition officielle depuis le 10 août 1982, se déclare contre l'adoption « prématurée » du projet de loi 80 :

« Ce n'est pas avec un enthousiasme particulier que j'aborde ce sujet parce qu'il ne me paraît pas parmi les plus importants dont on pourrait être appelé à discuter dans une Assemblée comme celle-ci. J'ai beaucoup de respect pour les pays qui ont institué des décorations nationales. J'en connais aussi un grand nombre qui n'en ont point. J'en connais un grand nombre qui considèrent ce geste comme tellement délicat qu'ils ne confèrent des décorations nationales que pour des actions très précises dans des domaines qui mettent en jeu l'existence même du pays en général. »

Après avoir rappelé qu'il avait refusé l'Ordre du Canada pour préserver toute sa liberté de penser, il souligne qu'il accepte l'idée que « le Québec forme une nation à bien des points de vue, une nation qui doit être fière d'elle-même ». Il ajoute : « C'est pourquoi on s'appelle l'Assemblée nationale ; si ce n'était pas l'Assemblée d'une nation, je pense que le mot *national* serait une usurpation pure et simple. » Puis, il précise ainsi sa position :

« J'aurais préféré personnellement, autant au niveau fédéral qu'au niveau québécois, qu'on attende encore que l'histoire ait fait son chemin, qu'on se soit rapproché d'un consensus plus grand entre les concitoyens qui partagent avec nous l'expérience du Québec et du Canada pour en venir à des décorations comme celle-là. Je crains qu'il y aura toujours une certaine compétition. Les décorations de l'Ordre du Canada, à ma connaissance, il n'y a pas eu beaucoup de souverainistes qui en ont reçu. »

Pour Ryan, il faut tenir « le pouvoir exécutif à distance ». En résumé, selon l'ancien chef du Parti libéral du Québec, « mieux vaut que ce projet ne soit pas adopté plutôt que d'être adopté dans un climat de division et d'acrimonie ».

CHAPITRE 3

Et le rôle du lieutenant-gouverneur ?

Dans sa réplique, le ministre Pierre Marc Johnson consacre quelques minutes à la question du rôle du lieutenant-gouverneur concernant l'Ordre national du Québec. Pour lui, le lieutenant-gouverneur occupe une place différente au Québec par rapport à celle qu'il a dans les autres provinces. « Nous avons dévolu à l'égard du Conseil exécutif et [...] à l'égard de la personne du premier ministre les attributs protocolaires, les attributs symboliques, notamment au niveau des relations internationales et interparlementaires, qui sont normalement dévolus au chef de l'Exécutif. »

Le vice-président de l'Assemblée nationale, le député Réal Rancourt, demande aux députés si le principe du projet de loi 80, *Loi sur l'Ordre national du Québec*, est adopté. La réponse est unanimement affirmative.

En commission parlementaire

Le 19 juin 1984, jour où est déposé le projet de loi relatif à l'Ordre national du Québec, la Commission permanente des institutions se réunit, pendant l'après-midi même, pour l'étudier article par article. Y sont présents : le whip en chef du gouvernement Jacques Brassard, le whip adjoint Patrice Laplante (en remplacement de Denis Vaugeois), le ministre Pierre Marc Johnson, le député péquiste Jean-Paul Champagne (en remplacement de Pierre de Bellefeuille), le député péquiste David Payne et le député libéral Jean-Claude Rivest.

Le ministre Johnson commence par énumérer les modifications apportées au projet de loi : plutôt que de parler de *médailles*, on parlera de *médailles du mérite* ; il sera aussi question « du caractère public des avis du conseil dans le cas de nomination de certaines personnes », de la création du conseil provisoire et, enfin, de « l'élection qui suit le premier conseil après le conseil provisoire ».

Le premier député à intervenir à la Commission permanente des institutions est Jean-Claude Rivest. En tant que membre de la « loyale opposition », il se doit de souligner dans le projet de loi les éléments qui présentent un problème. Il en a contre le mot *national* ! Il dit :

LA CRÉATION DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

«M. le Ministre, vous n'avez pas le sentiment – je m'intéresse au vocable du mot *national* – qu'il y a un abus flagrant, depuis passablement longtemps hélas, du mot *national*. Je ne citerai qu'un cas illustrant cet abus : la Société nationale de l'amiante. Il me semble qu'au Canada, en France, en Angleterre, aux États-Unis, il y a moyen de dire les choses sans mettre à chaque fois le mot *national*. [...] Je m'accommoderais très bien – pour ne pas cacher le fond de ma pensée – comme il existe l'Ordre du Canada que l'Ordre du Québec existe. [...] Je comprends très bien ici que l'expression *national* réfère au territoire ou une société distincte sur le continent nord-américain qui vit et s'exprime. Je comprends très bien également aussi l'historicité qu'il y a derrière cela, non seulement la réalité. À tort ou à raison, il existe dans l'opinion publique québécoise, et c'est une donnée de faits, qu'il y a un certain nombre de gens que l'expression va gêner. [...] Au Canada, ils n'ont pas l'Ordre du Canada national ou l'Ordre national du Canada. Également, les décorations en France, ce n'est pas la Légion d'honneur national de France, etc. [...] Je vous le soumets comme représentation, non pas dans une perspective de vous enlever le mot ou d'enlever un mot au projet de loi, mais dans la perspective d'obtenir de la part des Québécois – je pense que c'est cela le sens – une adhésion spontanée.»

Pour le ministre Johnson, comme existe la nation québécoise, il est normal de parler de l'Ordre national du Québec.

«Je pense, dit-il, que d'affirmer qu'il y a au Québec des aspirations de caractère national plutôt que régional... Je pense que le territoire québécois se distingue pas mal de n'importe quelle autre province ou regroupement de provinces au Canada. Il y a le caractère historique : on a la Bibliothèque nationale ; on a l'Assemblée nationale. C'est un mot qu'on a utilisé pour décrire certaines institutions qui nous sont plus particulières et plus propres. [...] Il reste que, pour un ordre, il n'est pas inconséquent et anormal d'utiliser l'expression *national* dans le cas du Québec, encore une fois, en se référant au caractère historique, au fait que certaines institutions, d'une certaine importance, sont associées au mot *national*.»

CHAPITRE 3

Le député Rivest propose donc que le mot *national* soit biffé dans l'appellation de l'ordre. Le ministre Johnson lui réplique : «Il reste néanmoins que, pour moi, l'appellation *national* [ce] n'est pas nécessairement canadien-français, c'est québécois. La réalité québécoise est majoritairement francophone. Il est vrai que les francophones ont un prolongement sur les minorités hors Québec, mais l'appellation *national* fait aussi appel à une certaine identification au territoire.»

Alors que le rôle du lieutenant-gouverneur s'est profondément modifié depuis la prise du pouvoir par le Parti québécois, la question de son absence dans ce projet de loi est encore une fois mise à l'ordre du jour par le député Rivest. Le ministre Johnson rappelle qu'au Québec, le rôle du représentant de l'autorité royale est différent de celui qu'il joue dans les autres provinces. Pour lui,

«[...] à partir de la Confédération, le lieutenant-gouverneur en tant qu'institution, encore une fois indépendamment des personnes, est devenu également un symbole de l'intrusion de l'État fédéral dans les choses de juridiction provinciale. [...] Nous n'inventons pas une marginalisation du lieutenant-gouverneur à travers ce projet de loi. Nous pensons, au contraire, que cela reflète, en pratique, un certain nombre de gestes et de pas qui ont été posés, depuis, plus clairement, l'Acte d'Union, par les Québécois et par les habitants de ce territoire. [...] Le Québec se distingue aussi par le fait qu'il considère, même si ce n'est pas [une] formalité, que le chef du gouvernement a ici à peu près les rôles de chef d'État qu'on retrouve ailleurs.»

Le député Rivest revient à la charge en affirmant que certaines personnes pourraient être gênées de voir que c'est le premier ministre qui leur remet leur décoration. «Je trouve, ajoute-t-il, que si le lieutenant-gouverneur était là, cela devient une décoration d'État. Par contre, d'autres – remarquez que c'est un problème un peu inextricable dont nous avons parfois le secret au Québec – qui ont des opinions très arrêtées sur le caractère monarchique, pourraient éventuellement refuser parce qu'ils sont contre cela.»

À la question : «Au décès [d'un membre de l'Ordre], qu'arrive-t-il? Garde-t-il la médaille?» La réponse du ministre Johnson est : «Oui, la famille peut la conserver. Cependant, le trafic des

LA CRÉATION DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

décorations est interdit par la loi. C'est l'article 24. » Faisant preuve de compromis, le ministre accepte, à quelques reprises, de retirer certains paragraphes du projet de loi. Au sujet des insignes, la question est de savoir s'il y aura un concours. Ce à quoi le ministre Johnson répond :

«Je pense qu'il faut rechercher – les critères sont relativement simples – qu'il y ait dans ces insignes, à toutes fins utiles, un reflet de ce qu'on retrouve à l'intérieur de la symbolique québécoise depuis de nombreuses années. Le caractère de sobriété de ces insignes est extrêmement important. Son caractère relativement neutre sur le plan esthétique est également important. L'idée de lancer un concours public m'apparaît une dépense d'énergie considérable et, *a priori*, disons que je ne l'envisage pas. Ce n'est pas totalement exclu.»

Le ministre ajoutera, plus loin dans la discussion, qu'«on peut penser qu'il y aura un concours, sur invitation, d'un certain nombre d'artistes.»

Finalement, au terme de la commission, le texte du projet de loi 80 est adopté, mais certains articles le sont avec dissidence. Jusqu'à la fin, le député Rivest a des réserves sur la présence du mot *national* dans le titre du projet de loi ! C'est le député Jean-Paul Champagne qui annonce au président de l'Assemblée nationale que «le projet de loi a été adopté avec amendements». Le lendemain, le 20 juin 1984, le projet de loi prévoyant la création de l'Ordre national du Québec est adopté sans opposition.

CHAPITRE 4

DES INSIGNES
DÈS LA PREMIÈRE
INTRONISATION

DES INSIGNES DÈS LA PREMIÈRE INTRONISATION

Avant que l'Ordre national du Québec accueille ses premiers membres, il fallait que plusieurs détails soient réglés. Une des premières réalisations fut donc d'adopter les différents insignes de l'Ordre pour chacun des trois niveaux. Déjà, le 21 février 1985, Denise Grenier, la «secrétaire», rédige un document énumérant les arguments pour justifier le coût de la décoration. Elle fait remarquer que les insignes de l'Ordre sont «la seule décoration nationale» et que cette décoration est aussi «la plus haute distinction au Québec». De plus, les étrangers qui recevront cette distinction se rappelleront qu'elle «doit refléter le Québec et la créativité québécoise, nos artistes et l'industrie». Quant aux Québécois d'origine, ils seront «les ambassadeurs du Québec» à l'extérieur du Québec.

Avant de confier à un artiste le dessin et la réalisation des décorations, il était important d'en préciser la symbolique. Comme, depuis le 21 janvier 1948, le Québec possède son propre drapeau, ce sont les éléments qui le composent – soit la croix, la fleur de lys et les couleurs blanc et bleu azur – qui devront inspirer le modèle des insignes. Le 15 mars 1985, Denise Grenier précise : «L'Ordre national du Québec se veut résolument moderne. S'il puise aux sources du passé, il est lui-même à l'origine d'une tradition qui se perpétuera au fil des ans. C'est dans cet esprit que trois grades hiérarchiques ont été retenus, soit celui de grand officier, d'officier et de récipiendaire de la médaille, selon que les mérites sont exceptionnels ou exemplaires.» L'expression *récipiendaire de la médaille* sera plus tard remplacée par le mot *chevalier*. Comme c'est le premier ministre du Québec qui doit remettre les insignes, il serait le seul à avoir le privilège de porter un grand collier, lequel n'existerait qu'à un seul exemplaire. Chacun des trois grades aura un insigne qui se distinguera dans sa facture. Les dimensions de chacun des insignes sont précisées avec minutie, tout comme leurs couleurs propres.

Compte tenu de sa notoriété, on décide de faire appel à Madeleine Dansereau pour la conception des insignes. Cette joaillière montréalaise a cofondé l'École de joaillerie et de métaux d'art de Montréal, en 1975, et a également bénéficié, à deux reprises, d'une bourse du ministère des Affaires culturelles du Québec. Denise Grenier la rencontre une première fois en décembre 1984. Dans une lettre qu'elle lui adresse le 20 décembre, elle lui précise une orientation à privilégier dans la conception des décorations :

CHAPITRE 4

« Il y a des traditions qui tiennent bon quant à la fabrication des décorations. Nous pouvons nous permettre, je le crois du moins, d'innover, mais il faut aussi être prudents, surtout quand on considère que cette décoration devrait toujours être la même au fil des années ; qu'elle cohabitera, si je puis dire, avec les décorations étrangères ; qu'elle sera remise à titre honorifique à des chefs d'État étrangers. Elle revêt par conséquent, par la loi qui a créé l'Ordre, un caractère officiel et international. »

Plusieurs contrats scelleront l'entente entre le ministère du Conseil exécutif et Madeleine Dansereau. L'artiste devra d'abord produire des esquisses des décorations, fournir une estimation des coûts de production et un échéancier. Avant de produire les insignes, l'artiste devra fabriquer un prototype. Un des contrats spécifie que les plaques de découpage et la matrice du prototype de la décoration nationale devront être remises à l'Ordre national du Québec, comme stipulé dans l'article 20 de la loi créatrice. Une fois cette étape franchie, la production proprement dite des différentes décorations pour les trois catégories de membres pourra commencer. En vertu de la *Loi sur le droit d'auteur*, Madeleine Dansereau demeurera propriétaire de sa conception, de sorte qu'aucune modification ne pourra y être faite par la suite. Consciente de l'importance de son œuvre, Madeleine Dansereau affirme : « Sachant que cette décoration sera portée par des hommes et des femmes, je ne voulais pas qu'elle soit perçue comme bijou, mais bien comme décoration officielle. Une parure reflétant la réalité québécoise, digne, simple, précieuse sans ostentation, représentant la richesse de notre culture et de nos ressources. »

Comme il se doit, l'Ordre devait avoir ses propres armoiries et sa devise. Dans le mémoire qu'il dépose au Conseil des ministres le 19 mars 1985, le premier ministre René Lévesque précise qu'il « revient donc au gouvernement qui a créé l'Ordre national du Québec par la loi du 20 juin 1984 de choisir les armoiries de cet Ordre national ». Faisant lui aussi référence au drapeau du Québec, il ajoute : « On peut donc affirmer hors de tout doute que les meubles héraldiques consacrés à la représentation du Québec, tant sur le territoire national qu'à l'étranger, sont : La Croix, La Fleur de lis, Les Couleurs : blanc et bleu azur. » Finalement, l'Ordre n'aura pas d'armoiries au sens héraldique, mais sera tout de même doté d'un sceau officiel.

DES INSIGNES DÈS LA PREMIÈRE INTRONISATION

Tous les documents importants liés à l'Ordre devront être frappés du sceau officiel, que ce soient les documents de nomination, de radiation ou d'ordonnance. Le brevet de nomination devra aussi porter le sceau ainsi que la signature du premier ministre qui aura présidé la cérémonie de remise des insignes. On a trouvé normal de prévoir que le sceau de l'Ordre demeure la propriété de l'Ordre national du Québec.

Habituellement, chaque ordre a sa propre devise. L'Ordre du Canada a comme devise *Desiderantes meliorem patriam*; la Légion d'honneur, *Honneur et Patrie*; l'Ordre de la Jarretière; *Honni soit qui mal y pense*. Ces maximes ne sont pas issues de la devise des pays concernés. Il en sera de même pour l'Ordre national du Québec, qui adoptera une devise différente de celle de la province, *Je me souviens*. Dans son analyse de la question, Denise Grenier énumère les avantages et les désavantages de conserver la devise officielle du Québec. Elle considère que « les avantages du maintien de cette devise [...] sont nombreux ». Elle cite plusieurs de ces avantages, comme le fait

- qu'elle est enregistrée dans la mémoire individuelle et collective des Québécois;
- qu'elle est intégrée aux armoiries du Québec depuis 1939;
- qu'elle constitue un lien entre le passé et le présent;
- qu'elle évoque une émotion : *le pays habité*;
- qu'elle constitue un lien entre «se souvenir» et «se reconnaître».

Denise Grenier souligne, par contre, que plusieurs objections sont aussi permises. Selon elle, la devise du Québec «réfère aux débuts de la colonie française et catholique; elle n'engage pas tous les citoyens du Québec et elle n'ouvre pas de perspective.»

Au fil de cette analyse émerge une proposition d'adopter une nouvelle devise : *Honneur au peuple québécois*. M^{me} Grenier énumère les avantages de ce choix qui évoque selon elle :

- un sentiment de fierté collective;
- le «peuple» plutôt que la «nation»;
- la laïcité;

CHAPITRE 4

- une société pluraliste – multiconfessionnelle – qui n’exclut personne ;
- la convergence vers un but commun : le Québec ;
- l’aspect démocratique de la devise : toute une population qui est honorée par l’œuvre de certains ;
- un sentiment d’appartenance ;
- le ressourcement individuel et collectif – la conscience du rôle de chaque citoyen ;
- une notion géographique et sociale.

Le 3 avril 1985, le Conseil exécutif adopte le décret 650-85 qui ordonne :

«Que les armoiries de l’Ordre national du Québec intègrent les meubles héraldiques suivants : la croix, la fleur de lis, les couleurs : blanc et bleu azur.»

«Que la devise de l’Ordre national du Québec soit : “Honneur au peuple du Québec”.»

Tout est prêt maintenant pour la tenue de la première remise des insignes !

L’article 25 de la loi adoptée l’année précédente précise qu’un comité consultatif spécial serait formé pour recommander au gouvernement les personnalités qui devraient devenir les premiers membres de l’Ordre. L’article ne comportait que la fonction desdits membres du comité sans en préciser le nom. Dans une lettre au premier ministre, en date du 4 juin 1985, Louis Bernard, secrétaire général du Conseil exécutif, rappelle pour mémoire la composition de Comité consultatif telle qu’établie par la Loi :

- le secrétaire général du Conseil exécutif (Louis Bernard) ;
- le sous-ministre de la Justice (Daniel Jacoby) ;
- le président du Conseil de la magistrature du Québec (Gaston Rondeau) ;
- le président de l’Université du Québec (Gilles Boulet) ;
- le secrétaire général de l’Assemblée générale des évêques du Québec (Michel Buron) ;
- le Protecteur du citoyen (Yves Labonté) ;
- la présidente du Conseil du statut de la femme (Francine Mackenzie) ;
- Juanita Westmoreland-Traoré (nommée par le gouvernement, après consultation) ;
- Egan Chambers (nommé par le gouvernement, après consultation).

DES INSIGNES DÈS LA PREMIÈRE INTRONISATION

Le comité avait étudié les candidatures soumises en réponse à un appel public avant de présenter son choix.

Le mercredi 26 juin 1985, le premier ministre René Lévesque préside la première intronisation des membres de l'Ordre national du Québec. Avant de procéder à la cérémonie au cours de laquelle seront admis les quarante-cinq premiers membres, le premier ministre prononce une courte allocution dans laquelle il déclare :

«Il y a des moments auxquels on est particulièrement fiers de participer. En voici un aujourd'hui. Et nous qui y assistons, nous sommes, j'en suis sûr, aussi heureux et aussi fiers que ceux et celles qui seront dans quelques instants les premiers membres de l'Ordre. Ils ont accepté de créer une tradition – d'autant plus belle peut-être qu'elle vient tardivement. Elle aurait pu, elle aurait dû, exister depuis longtemps. À preuve : cette journée concrétise une des rarissimes décisions unanimes de notre Assemblée nationale. Décision unanime parce que, là-dessus, se rejoignent toutes les tendances, les courants et groupes du Parlement, tous conscients de faire quelque chose qui ne pouvait que transcender la partisanerie. [...] Vous, donc, qui forgez à même ce Québec un peuple et un pays de plus en plus sûrs d'eux-mêmes et de leur place dans le monde, et mieux parés que jamais pour l'avenir, pour tous les avenir possibles. Vous, étant les premiers, c'est donc vous désormais qui aurez à désigner celles et ceux qui viendront vous rejoindre. Vous prenez le pouvoir... sans opposition. Cet Ordre national, il vous est confié – au nom du gouvernement et du Parlement – pour que vous le fassiez grandir à la dimension du pays vivant et de façon aussi à rejoindre, à l'extérieur, bien des gens dont l'amitié agissant nous a été et continue de nous être si précieuse.»

Le premier ministre avait qualifié les récipiendaires de «créateurs de beauté» et avait ajouté : «Vous êtes des hommes et des femmes qui créent le Québec dans tous les secteurs.»

Cinq personnalités reçoivent le titre de grand officier : Ludmilla Chiriaeff, Armand Frappier, Félix Leclerc, Alfred Rouleau et le cardinal Paul-Émile Léger. Quinze accèdent au titre d'officier : François-Albert Angers, Yvette Brind'Amour, Solange Chaput-Rolland, Alan B. Gold, Anne Hébert, John Peters Humphrey, Bernard Lamarre, Georges-Henri Lévesque, Brenda

CHAPITRE 4

Milner, Alfred Pellan, Louis-Philippe Pigeon, Maurice Richard, Fernand Séguin, Mary Two-Axe Early et le cardinal Louis-Albert Vachon. Enfin, les chevaliers sont au nombre de vingt-cinq : Sylvie Bernier, Ferdinand Biondi, Gaétan Boucher, Pierre Dansereau, Dimitri Dimakopoulos, Jean Duceppe, Marcelle Ferron, Françoise Gaudet-Smet, Gratien Gélinas, Jean Gérin-Lajoie, Maryvonne Kendergi, Marie-Claire Kirkland (Casgrain), Phyllis Lambert, Gilles Lefebvre, Hugh MacLennan, Azilda Marchand, Norman McLaren, Francine Montpetit, Jean-Paul Nolet, Anne Claire Poirier, Louis-Zéphirin Rousseau, Mairuth Hodge Sarsfield, Marcel Trudel, Gilles Vigneault et Raymond Yong.

Au moment où il prononce son discours, René Lévesque n'est plus chef du Parti québécois, il en avait quitté la présidence quelques jours auparavant, soit le 20 juin. Le 29 septembre suivant, il démissionnera comme député de la circonscription de Taillon et cessera d'être le premier ministre du Québec quelques jours plus tard.



René Lévesque, premier ministre du Québec, et Félix Leclerc, G.O.Q. / *Le Soleil*, 1985



Maurice Richard, O.Q., et René Lévesque, premier ministre du Québec / *Le Soleil*, 1985

CHAPITRE 5

UNE TRANSITION DIFFICILE

UNE TRANSITION DIFFICILE

Comme le stipule la loi adoptée en 1984, l'Ordre est administré par un Conseil composé de neuf membres. Le 23 septembre 1985, Louis Bernard, le secrétaire général du Conseil exécutif, dirige l'élection du premier président du Conseil de l'Ordre, alors que Denise Grenier agit à titre de scrutatrice. Il faut accepter les procédures d'élection, une opération qui se fera au scrutin secret. Tous les membres élus du Conseil ont droit de vote et chacun n'a le droit d'inscrire qu'un seul nom. Le président est celui qui obtient la «majorité absolue des membres présents». La procédure d'élection prévoit aussi que, «si un deuxième tour de scrutin s'avère nécessaire, seuls sont mis en nomination les deux membres qui ont obtenu le plus de votes lors du premier tour. S'il y a désistement de l'un de ces deux membres, le troisième membre ayant obtenu le plus de votes prend la relève.»

Dès le premier tour de scrutin, Alfred Rouleau est élu majoritairement au poste de président. Avant de quitter l'assemblée, Louis Bernard rappelle qu'«il a été décidé majoritairement que l'allocation de présence des membres aux réunions du Conseil de l'Ordre soit fixée à trois cents dollars (300 \$) par jour et que les frais engagés par leur déplacement soient rémunérés comme le prévoient les règles des cadres supérieurs de la fonction publique». Le juge Alan B. Gold approuve cette décision pour les autres membres, mais il refuse l'allocation de présence en vertu de sa charge de juge en chef de la Cour supérieure.

Les membres du Conseil se rendent rapidement compte que la majorité de la population québécoise ignore l'existence de l'Ordre national du Québec. Le cardinal Louis-Albert Vachon propose qu'il y ait une campagne publicitaire pour informer tous ceux qui vivent au Québec de sa création. Il est alors décidé qu'«une annonce publicitaire [sera] faite au cours des prochaines semaines en présentant les membres de l'Ordre, les membres du Conseil et l'Ordre lui-même, afin d'assurer une plus grande visibilité de l'Ordre».

Malheureusement, moins d'un mois après son élection, soit le 20 octobre 1985, le premier président décède. Il faut donc lui trouver un successeur, ce qui est fait lors de la réunion du 9 décembre, alors qu'il n'y a que cinq membres présents. Le juge Alan B. Gold est élu.

Robert Bourassa a été assermenté comme premier ministre du Québec le 12 décembre 1985 à la suite d'une élection générale. Il succède à Pierre Marc Johnson, qui occupait ce poste depuis

CHAPITRE 5

à peine deux mois (3 octobre au 12 décembre 1985). Le 5 février 1986, le nouveau premier ministre fait adopter par le Conseil exécutif un décret qui autorise l'intronisation au sein de l'Ordre de deux anciens premiers ministres de France, Raymond Barre et Pierre Mauroys, ainsi que du premier ministre en titre, Laurent Fabius. La remise des insignes a lieu à Paris, à l'occasion du premier Sommet de la francophonie, lequel s'est tenu du 17 au 19 février. Raymond Barre a été premier ministre de la France du 25 août 1976 au 13 mai 1981. Il avait profité de sa visite au Québec, en février 1979, pour rappeler l'attitude de son gouvernement au sujet de l'avenir de l'ancienne colonie : «Vous déterminerez vous-mêmes sans ingérence les chemins de votre avenir. Ce que vous attendez de la France, c'est sa compréhension, sa confiance et son appui. Vous pouvez compter qu'ils ne vous manqueront pas le long de la route que vous déciderez de suivre.» Pierre Mauroys a été premier ministre de la France à l'époque où le Parti québécois était au pouvoir. Il avait séjourné quelques jours à Québec au mois d'avril 1982. Quant à Laurent Fabius, au moment de son intronisation au sein de l'Ordre national du Québec, son mandat au poste de premier ministre achève, puisqu'il quittera ses fonctions le 19 mars 1986.

Jacques Chirac deviendra par ailleurs la quatrième personnalité française à recevoir l'insigne de l'Ordre. La cérémonie d'intronisation aura lieu au Château Frontenac à l'occasion du deuxième Sommet de la francophonie tenu à Québec au début du mois de septembre 1987.



Robert Bourassa, premier ministre du Québec et Jacques Chirac, O.Q., premier ministre de la République française de 1986 à 1988 / MCQ - Bernard Vallée, 1987

L'édition du 2 avril 1986 du quotidien *La Presse* rapporte que le premier ministre Bourassa montre peu d'enthousiasme pour l'Ordre national du Québec. Pourtant, peu après la première remise de décorations aux anciens premiers ministres de France et à celui en poste, le 11 avril 1986, il écrit au président de l'Ordre, le juge Gold : « J'ai d'ailleurs eu récemment l'honneur de décerner la décoration de l'Ordre à trois éminents hommes d'État français et j'en ai tiré une grande fierté. »

Une des tâches du Secrétariat de l'Ordre, dirigé par Denise Grenier, est la préparation des décrets de nomination. Le 5 mars 1986, sur proposition de Robert Bourassa, le Conseil exécutif adopte un décret qui modifie le règlement sur les insignes. À l'avenir, ce sera à l'invitation du premier ministre du Québec que sera lancé un appel public de candidatures pour une éventuelle nomination à l'Ordre. Cela signifie que ce ne sera plus vers le 24 juin que les nouveaux membres seront intronisés et que le tout sera donc laissé au bon vouloir du premier ministre. Le correspondant de *La Presse* à l'Assemblée nationale, dans son article du 2 avril 1986, tire la conclusion suivante : « En conséquence, sans tambour ni trompette, le décret 221-86 pourrait remettre aux calendes grecques une éventuelle nomination à l'Ordre national du Québec. »

Considérant le fait que son élection est récente, le premier ministre Bourassa sent le besoin de justifier ses décisions dans une lettre au président Gold, en date du 11 avril 1986 :

« En raison du grand nombre d'insignes conférés lors de la première cérémonie de l'Ordre national, et considérant par ailleurs la tenue éventuelle à Québec, en 1987, du sommet des pays ayant en commun l'usage du français, j'ai cru opportun de faire modifier le règlement sur les insignes de l'Ordre national du Québec. Cette modification enlève l'obligation de lancer annuellement un appel public de candidatures et accorde quelque latitude au premier ministre quant à la fréquence et à la périodicité de cette démarche. Je n'exclus pas par ailleurs la possibilité de demander à votre Conseil de procéder, avant la fin de 1986, à un appel public de candidatures. [...] Dans ce contexte, et sans atténuer l'obligation du Conseil exécutif de mettre à la disposition du Conseil de l'Ordre les services de secrétariat nécessaires à l'exécution de ses fonctions, l'économie de nos moyens ne nous permet pas de conserver une équipe de trois personnes au secrétariat. Ces personnes, de grande compétence par ailleurs, pourront entre temps

CHAPITRE 5

être affectées à d'autres tâches. Je tiens cependant à vous assurer que le Conseil exécutif mettra à la disposition de votre Conseil toutes les ressources dont vous pourriez avoir besoin pour le prochain appel. »

Lors de la troisième réunion du Conseil de l'Ordre, le 14 avril suivant, Roch Bolduc, le Secrétaire général du Conseil exécutif, revient sur le sujet et se fait rassurant en disant que « la loi de l'Ordre national sera respectée et que les services de secrétariat seront maintenus par le ministère du Conseil exécutif ». La directrice générale Denise Grenier est de plus confirmée à son poste. Roch Bolduc prend aussi note que le Conseil de l'Ordre veut que « les remises [d'insignes] se fassent régulièrement chaque année à période fixe ».

La question de la périodicité de la remise des insignes inquiète plusieurs membres du Conseil de l'Ordre. Le premier ministre Bourassa tente donc de clarifier son attitude et celle de ses ministres à ce sujet. Le 16 juillet 1986, il adresse une lettre au président du Conseil de l'Ordre, le juge Alan B. Gold.

« Notre geste, écrit-il, tenait à deux ordres de considérations : d'une part, la tenue des sommets francophones de 1986 et 1987 et de la remise des insignes à l'occasion d'événements exceptionnels, et d'autre part, la dimension de notre société qui fait en sorte que, si nous voulons garder à ces insignes leur valeur et leur prestige, nous devons à la fois en limiter le nombre et la périodicité. »

M. Bourassa trouve normal que le Conseil s'inquiète du fait que la fréquence des appels dépende de la discrétion du chef du gouvernement. Considérant sans doute que la première cérémonie d'intronisation, en 1985, avait accueilli un trop grand nombre de récipiendaires, il songe à en limiter le nombre. Dans sa lettre au juge Gold, il consacre un paragraphe à ce sujet :

« Aussi ai-je l'intention, après la tenue du Sommet francophone de 1987, de faire modifier le règlement pour fixer le rythme des remises à chaque 18 ou 24 mois. D'ici là, je vous informe que le gouvernement est disposé à remettre des décorations en janvier 1987, de sorte que cet automne vous pourrez procéder à un appel de candidatures, pour fins de sélections, au mois de décembre, de 15 à 18 récipiendaires pour l'ensemble des grades de l'Ordre. »

Les membres du Conseil de l'Ordre considèrent qu'une remise tous les 18 mois est préférable à une remise bisannuelle. Le président Gold en avise donc Robert Bourassa, le 13 août suivant : «Une périodicité de dix-huit (18) mois ferait l'unanimité des membres du Conseil.» Dans les faits, ce sera la seule fois qu'il y aura eu un report des nominations.

En 1986, le Conseil de l'Ordre se structure davantage. Ainsi, à la réunion du 14 avril 1986, les membres optent pour la création d'un poste de vice-président. Le choix se porte alors sur Ludmilla Chiriaeff, qui accepte.

Les intronisés de 1987

Le 10 novembre 1986, le président Gold avertit les membres du Conseil que le premier ministre Robert Bourassa «a l'intention de faire dix-huit (18) nominations réparties aux trois (3) grades de l'Ordre». Les noms des personnalités qui seront invitées à devenir membres de l'Ordre national du Québec font l'objet d'un décret daté du 19 décembre 1986. Le dernier *attendu* du décret rappelle qu'«avant de recommander au gouvernement ces nominations, le premier ministre a demandé et obtenu l'avis du Conseil de l'Ordre». Le même jour, le président Gold, au nom du Conseil, avait fait parvenir au Conseil exécutif la liste des recommandations, à savoir, à titre de grand officier : Victor Barbeau, Jean Drapeau et Rina Lasnier; à titre d'officier : Maurice Carrier, Jean-Claude Delorme, Gérard Dion, Paul Gérin-Lajoie, Beverley Elaine Pearson-Murphy et Cécile Rouleau; à titre de chevalier : Sylvia Daoust, Billy Diamond, Roland-Benoît Jomphe, René Lecavalier, Marie-Thérèse Paquin, David Rome, Colette Samson, André Viger et Ashok K. Vijn.

La cérémonie d'intronisation a lieu le 15 janvier 1987 en présence du lieutenant-gouverneur Gilles Lamontagne, du premier ministre Robert Bourassa, de la vice-première ministre Lise Bacon, du président de l'Assemblée nationale Pierre Lorrain, du chef de l'opposition officielle Pierre Marc Johnson et du maire de la ville de Québec Jean Pelletier. La directrice de l'Ordre présente les membres du Conseil. Elle souligne que les recommandations du Conseil ont été faites à partir des candidatures reçues à la suite d'un appel public lancé dans les grands quotidiens du Québec. Puis, elle invite le premier ministre à remettre les insignes de l'Ordre aux dix-huit personnalités présentes. Dans sa brève allocution, le premier ministre rappelle que «l'Ordre

CHAPITRE 5

national du Québec nous permet de les reconnaître [ces femmes et hommes] et de leur témoigner notre reconnaissance. Sources d'inspiration et de fierté, ces personnes représentent les liens de notre affiliation comme citoyens et citoyennes de la société québécoise.» Il souligne que la devise de l'Ordre, *Honneur au peuple du Québec*, «appelle une ouverture d'esprit et un esprit démocratique. Elle évoque la présence d'une population riche de ses différences ethniques, linguistiques qui coexistent au Québec.» La cérémonie se poursuit par l'appel nominal des nouveaux membres par la directrice de l'Ordre, d'abord les grands officiers, puis les officiers et enfin les chevaliers.

Le 4 mai 1987, à la huitième réunion du Conseil de l'Ordre, les membres présents acceptent que l'appel public de candidatures ait lieu la première fin de semaine qui suit la fête du Travail, soit le 11 septembre, et que cet appel ait une durée d'un mois. À la suggestion de Bernard Lamarre, il est décidé que les membres du Conseil ne peuvent ni proposer ni appuyer une candidature à l'Ordre.

Trois membres du Conseil, le cardinal Paul-Émile Léger, Ludmilla Chiriaeff et Francine Montpetit, voient leur mandat se terminer le 12 septembre 1987. Le président Alan B. Gold termine aussi ses deux années à la présidence du Conseil. Le 9 novembre 1987, Benoît Morin préside donc à une élection, assisté par Denise Grenier qui joue le rôle de scrutatrice. Trois membres précisent qu'ils ne veulent pas briguer les suffrages à la présidence : Ludmilla Chiriaeff, Francine Montpetit et Marcelle Ferron. Lors du premier tour de scrutin, Pierre Dansereau et Bernard Lamarre récoltent le même nombre de voix. Puisque Bernard Lamarre refuse un nouveau tour de scrutin, Pierre Dansereau est donc déclaré président du Conseil.

À cette même réunion, Benoît Morin informe les membres que le premier ministre a l'intention de procéder à vingt nominations pour l'année 1987 et de tenir la cérémonie de remise des insignes à la mi-janvier de l'année suivante. Le compte rendu de la réunion du 9 novembre mentionne que 103 candidatures ont été reçues au Secrétariat de l'Ordre national du Québec – dont deux à titre posthume et une demande de promotion de grade – et que deux candidats sont décédés depuis la fin de l'appel de candidatures.

Le 22 décembre 1987, le Conseil exécutif présidé par le premier ministre Robert Bourassa approuve le décret précisant les noms des membres de l'Ordre qui seront intronisés en tenant

compte des recommandations formulées par le Conseil de l'Ordre. Sont nommés grand officier : Paul David et Thomas Tremblay. Reçoivent le titre d'officier : Paul-Guy Desmarais, Larkin Kerwin, Louis Laberge, Balfour M. Mount, Maurice Proulx et Jean-Paul Riopelle. Enfin seront nommés chevalier : Jean A. Béliveau, Alexander Brott, Marcel de la Sablonnière, Jean-Paul Desbiens, Théodora Dupont, Juliette Huot, Célestin Marcotte, Suzanne Paquette-Goyette, Jean-Guy Pilon, René Pomerleau et Phyllis Harriet Godfrey Waxman.

La cérémonie de remise des insignes a lieu à la salle du Conseil législatif (le Salon rouge de l'Assemblée nationale), le jeudi 21 janvier 1988, en présence du lieutenant-gouverneur Gilles Lamontagne, du président de l'Assemblée nationale Pierre Lorrain, de la vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles Lise Bacon et du représentant de l'opposition Jacques Brassard. Dans son allocution, le premier ministre Bourassa rappelle que « l'Ordre national du Québec permet de rendre hommage à des Québécois qui contribuent à l'enrichissement de notre patrimoine culturel. [...] Au-delà de l'œuvre et de la renommée, le Québec reconnaît des femmes et des hommes qui sont pour lui des sources d'inspiration et qui témoignent de son évolution. »

Trois des nouveaux membres de l'Ordre n'assistent pas à la cérémonie : Thomas Tremblay, Larkin Kerwin et Jean-Paul Riopelle. Parmi les personnalités présentes, Théodora Dupont est la doyenne des nouveaux membres : elle est âgée de 92 ans.

Après la remise des insignes, les journalistes et les photographes entrent en scène. Le cliché qui fait le tour de la presse est celui où l'on voit deux des récipiendaires, l'homme d'affaires Paul-Guy Desmarais et le syndicaliste Louis Laberge, en compagnie du premier ministre. À ceux qui font remarquer à Louis Laberge qu'il est en compagnie de celui qui l'a fait incarcérer en 1973, ce dernier répond, après avoir précisé que ce n'est pas le gouvernement qui l'a envoyé en prison : « On avait été forcés de poser des gestes qui nous ont conduits en prison sous le gouvernement Bourassa. On avait fait ça les yeux grands ouverts. »



Pierre Mauroy, O.Q., premier ministre de la République française de 1981 à 1984, et Robert Bourassa, premier ministre du Québec / Jean-Bernard Porée, 1986



Paul Louis Laberge, O.Q., Robert Bourassa, premier ministre du Québec, et Paul-Guy Desmarais, O.Q. / MCQ, 1988



Paul Gérin-Lajoie, O.Q., et Robert Bourassa, premier ministre du Québec / MCQ, 1987

CHAPITRE 6

CINQ ANS DÉJÀ!

Lors de sa réunion du 15 août 1988, le Conseil de l'Ordre, sur une proposition du président Pierre Dansereau, fixe aux 10 et 24 septembre la publication de l'annonce de l'appel public de candidatures. Il faudrait, selon Armand Frappier, que cet appel se retrouve dans les hebdomadaires régionaux « afin de rejoindre toutes les régions du Québec ».

Les membres du Conseil jugent encore une fois que l'Ordre national du Québec n'est pas assez connu par l'ensemble de la population. Lors de la discussion sur ce sujet, plusieurs idées pour en faire la promotion sont mises en avant : conférences de presse, messages publicitaires, affiches, etc. Un des buts est de susciter plus de candidatures que les années précédentes.

Le compte rendu de la réunion rapporte que le fait qu'un des membres de l'Ordre, Juliette Huot, ait porté l'insigne lors d'une émission de télévision a suscité, selon la directrice du secrétariat, « une quinzaine d'appels téléphoniques [...] pour des demandes de renseignements et de formulaires ». La suggestion que les membres du Conseil profitent « des événements média où ils sont invités à titre personnel pour faire connaître l'Ordre » est donc retenue.

Au cours de la même rencontre, les membres du Conseil prennent connaissance d'un important document préparé par Denise Grenier, *L'Ordre national du Québec : bilan et prospective*. La directrice de l'Ordre demande que le document soit consigné aux archives de l'Ordre, ce qui ne semble pas avoir été fait étant donné qu'il était destiné aux ministres formant le Conseil exécutif du Québec. Heureusement, le compte rendu de la réunion en contient un résumé.

« [Le document] trace les grandes lignes du cadre législatif, du cadre règlementaire et fait le bilan des activités du Secrétariat de l'Ordre relativement aux nominations qui ont été faites par le gouvernement, aux résultats de l'appel public de candidatures, au travail de recherche du Secrétariat. Il traite également de la permanence de l'Ordre, du statut de la directrice et des ressources humaines requises. Il fait le partage des compétences politiques et administratives. Il propose des recommandations précises qui touchent le cadre législatif, le cadre règlementaire, les règlements de régie interne et l'organisation administrative de la permanence de l'Ordre. [...] Il permet aussi de circonscrire la réalité actuelle de l'Ordre national du Québec qui se situe entre un modèle idéal et celui que le contexte politique et administratif permet de réaliser. »

CHAPITRE 6

Les commentaires des membres du Conseil sont tous très élogieux à l'égard du travail de la directrice. Le juge Gold souhaite que «le statut de la directrice soit conforme aux exigences du poste qu'elle occupe». Le cardinal Vachon, quant à lui, formule quelques remarques sur l'importance du rôle que joue la directrice. Il déplore que :

«La crédibilité de l'institution que représente l'Ordre national du Québec souffre du statut flou de la permanence de l'Ordre et non conforme au prestige de l'Ordre. Le rayonnement de l'Ordre au plan international et l'ultime récompense décernée à des Québécois par le premier ministre devraient rendre le premier ministre sensible au statut de la personne qui représente la permanence de l'institution.»

Comme à l'accoutumée, le Conseil analyse les candidatures et fait des recommandations au premier ministre. Le Conseil est alors présidé par Pierre Dansereau, alors que Ludmilla Chiriaeff en est la vice-présidente. Le 16 février 1989, le premier ministre Robert Bourassa remet les insignes de l'Ordre à dix-huit personnalités. Trois personnes sont intronisées avec le titre de grand officier : Robert Choquette, Gérard Filion et Jean Papineau-Couture. Sept reçoivent le titre d'officier : Gilles G. Cloutier, Phil Gold, Hélène Grenier, Roger Lemelin, René Paré, Pierre Péladeau et Liliane S. Stewart. Enfin, huit autres personnes sont nommées chevalier : Frédéric Back, Louise Brissette, Gérard Côté, Jules Hardy, Imelda Millette, Jeannine Pelland, Taamusi Qumaq et Jean-Louis Roux.

Denise Grenier invite le premier ministre à remettre les insignes et souligne que «1989 marque le 5^e anniversaire de l'Ordre qui compte maintenant cent membres. Jamais une aussi jeune institution n'aura été si brillamment représentée.» Pour Robert Bourassa, «les réalisations des dix-huit personnalités à qui nous voulons rendre hommage ne peuvent être le fait du hasard. Il aura suffi que ces femmes et ces hommes aient suffisamment confiance en eux-mêmes et en l'avenir pour exprimer cette quête inlassable d'excellence.»

Lors des élections à la présidence du Conseil, à l'automne 1989, le juge Alan B. Gold est appelé à occuper de nouveau le poste de président. Peu après, il rencontre le premier

ministre Robert Bourassa, qui lui annonce que le nombre de nominations à l'Ordre passe de dix-huit à vingt-cinq. Ils conviennent qu'il n'y aura pas de promotion de grade à la prochaine remise des insignes, ce qui ne s'est d'ailleurs jamais produit depuis la création de l'Ordre.

Le 18 janvier 1990, c'est donc à vingt-cinq personnalités québécoises, dont seulement six femmes, que le premier ministre Robert Bourassa remet les insignes de l'Ordre national du Québec. Sur les cent personnes qui ont déjà été intronisées, l'Ordre ne compte alors que trente et une femmes. Le Conseil de l'Ordre va donc chercher à susciter des candidatures féminines.

Le premier ministre Bourassa remet les insignes de grand officier à Jean Campeau, Maxwell Cummings, Simone David-Raymond et Clément Morin. Huit personnalités sont nommées officier : Laurent Beaudoin, Louis Berlinguet, David Culver, Léon Dion, Jean Ethier-Blais, Antonine Maillet, Jean Pelletier et Clermont Pépin. Cette année-là, les insignes de chevalier sont remis à : Denys Arcand, Marthe Asselin-Vaillancourt, Aoura Bizzarri, Jean-Louis Bonenfant, Guy Boulizon, Antoine Desilets, Jeannine Guindon, Naïm Kattan, Claude Lavoie, Fernand Lindsay, Fernand Nault, Rose Ouellette et Luc Plamondon.

Chaque année, il y a des candidatures qui ne sont pas retenues, et ce, pour différentes raisons. Que faire de ces candidatures? Les membres du Conseil demandent un avis juridique sur cette question. Lors de la réunion du 11 juin 1990, ils prennent connaissance de la réponse, à savoir qu'il leur est permis «de reconsidérer les candidatures non retenues pour une éventuelle recommandation». Or, un avis juridique rendu le 13 novembre 1987 indiquait que l'Ordre devait détruire les dossiers de candidature non retenus. La directrice rappelle que «seules les nominations de l'Ordre sont connues publiquement» et que «les listes de candidatures sont et seront confidentielles comme par le passé».

À cette réunion du 11 juin 1990, la question des promotions refait surface et le président du Conseil émet le souhait que «les éventuelles promotions s'ajoutent au nombre des nominations, contrairement à l'opinion déjà émise par le gouvernement à l'effet que celles-ci soient intégrées au nombre des nominations annuelles». C'est également ce jour-là que la formule des abréviations concernant les titres est approuvée : G.O.Q., pour grand officier ; O.Q., pour officier ; et C.Q., pour chevalier.

CHAPITRE 6

Le 12 novembre 1990, il est de nouveau question des promotions. Le président Alan B. Gold propose alors que « les membres du Conseil ne fassent pas l'objet d'une promotion dans l'Ordre pendant l'exercice de leur mandat ». Ce qui est accepté à l'unanimité. Au cours des semaines qui suivent, les membres du Conseil analysent les dossiers de candidature et dressent la liste de leurs recommandations, qu'ils font parvenir au premier ministre et aux ministres. C'est là l'activité la plus importante du Conseil, qui se compose alors du président Alan B. Gold, de la vice-présidente Ludmilla Chiriaeff et des conseillers Francine Montpetit, Marcelle Ferron, Pierre Dansereau, Bernard Lamarre, René Pomerleau et Louis-Albert Vachon. La liste de recommandations contient les noms de vingt-six personnes. Au titre de grand officier, on recommande : André Aisenstadt, Jacques Genest, Andrée Maillet et Gérard Parizeau ; et au titre d'officier : Claude Castonguay, Marcel Gagnon, Victor C. Goldbloom, Fernand Labrie, Jean-Louis Lévesque, Arthur Tremblay, Gilles Tremblay et Juanita Westmoreland-Traoré. Enfin la liste des chevaliers comprend quatorze noms : Micheline Beauchemin, Claire Bonenfant, Charles Gagnon, Aurélien Gill, Yvonne-Marie-Émilie Grignon, Marjolaine Hébert, Francesco Iacurto, Marcel Jobin, Benoît Lacroix, Micheline Legendre, Oscar Peterson, Guy Rocher, Michel Tremblay et Jean Vallerand.

La cérémonie de remise des insignes, présidée par le premier ministre Robert Bourassa, a lieu le lundi 11 février 1991, en présence du lieutenant-gouverneur Gilles Lamontagne, du vice-président de l'Assemblée nationale Michel Bissonnette et du chef de l'opposition officielle Jacques Parizeau. À l'issue de la cérémonie, quelques nouveaux membres de l'Ordre font part de leurs commentaires aux journalistes présents. Le musicien Oscar Peterson, qui demeurait alors en banlieue de Toronto, déclare ne pas craindre l'indépendance du Québec. « Quand on a voyagé à travers l'Europe et le monde comme je l'ai fait, dit-il, et que vous voyez des plus petits pays que le Québec, il n'y a rien de mal à cela. [...] Il n'y a rien de mal à ce que le Québec soit reconnu comme une communauté distincte. » Lorsque Oscar Peterson fait cette déclaration, le Québec se trouve entre l'échec du Lac-Meech, qui devait lui permettre de signer la *Loi constitutionnelle de 1982*, et le référendum de Charlottetown, qui portait sur une nouvelle entente.

L'écrivain Michel Tremblay semble partager l'opinion du musicien, puisqu'il confie au journaliste du quotidien *Le Devoir* que « les Québécois doivent faire leur indépendance plutôt que de rester dans un pays, le Canada, qui ne marche pas avec nous ».

La question de l'ordonnance du port des insignes pose problème, car plusieurs membres de l'Ordre national du Québec sont aussi membres de l'Ordre du Canada ou récipiendaires de la Légion d'honneur ou membres d'un autre ordre. Le 9 mai 1991, le Conseil privé du Canada adopte le décret 1991-841 qui reconnaît l'existence des ordres provinciaux. Le décret précise les règles protocolaires quant au port des insignes au cours des cérémonies officielles, mais il n'a pas d'incidence sur le fonctionnement de l'Ordre national du Québec. Dans son ouvrage intitulé *Le protocole*, Louis Dussault écrit : « En 1991, le gouverneur général décrétait que les ordres créés par les provinces prendraient rang après les ordres pancanadiens et avant les décorations. Il s'agit de l'Ordre national du Québec, de l'Ordre du mérite de la Saskatchewan, de l'Ordre de l'Ontario et de l'Ordre de la Colombie-Britannique. »

Au début de l'année 1992, à la veille de la septième remise des insignes, la situation de l'Ordre national du Québec est la suivante : l'organisme compte 150 membres québécois, dont vingt et un grands officiers, cinquante officiers et quatre-vingts chevaliers. Il n'y a que quarante-quatre femmes, soit quatre parmi les grands officiers, onze chez les officiers et vingt-neuf chez les chevaliers. Bien que la quasi-totalité de ses membres vive au Québec, l'Ordre compte alors aussi quatre membres étrangers, tous issus du milieu gouvernemental de la France, qui ont été intronisés par le premier ministre Robert Bourassa en 1986 et en 1987.

Le 21 janvier 1992, Robert Bourassa honore vingt-huit personnes, dont seulement vingt-sept nouveaux membres, car cette cohorte comporte une promotion. En effet, Pierre Dansereau, chevalier de l'Ordre depuis 1985, est promu au grade de grand officier. Le général Jean-Victor Allard et Jean Vanier – ce dernier à titre de membre étranger – reçoivent aussi les insignes de grand officier. Sont reçus au grade d'officier : Claude Béland, Madeleine Blanchet, Fernand Dumont, Jean-Denis Gendron, Jacques Henripin, Roger D. Landry, Jean-Marc Léger, Jean-Guy Paquet et Mary Simon. Les chevaliers sont au nombre de quinze : Janette Bertrand, Ghislain Bouchard, Rolland Brunelle, Marie-France Castonguay-Thibaudeau, Madeleine Ferron, Harold Greenberg, Alain Jean-Bart, Walter Joachim, Pierre Nadeau, Roland Nadeau, Ernest Pallascio-Morin, Roger A. Pelletier, Serge Saucier, Pierre Théberge et Paul Zumthor.

CHAPITRE 6

Comme le veut la coutume, le Conseil de l'Ordre a présenté au premier ministre la liste des personnalités dont il recommande la nomination. Lors de la cérémonie de remise des insignes, Bernard Lamarre, président du Conseil depuis quelques mois, rappelle le rôle joué par ledit Conseil :

« Je voudrais profiter de l'occasion, déclare-t-il, pour remercier les membres du Conseil pour leur support dans la réalisation de nos travaux. Cela consiste essentiellement à recommander au premier ministre la liste annuelle des personnes à inviter à faire partie de l'Ordre. Pour paraphraser Cesbron, c'est comme une maladie contagieuse, seuls ceux qui l'ont déjà peuvent vous la conférer. »



Pierre Péladeau, O.Q. / MCQ - Marc Lajoie, 1989



Rose Ouellet, C.Q., et Robert Bourassa, premier ministre du Québec / MCQ - Marc Lajoie, 1990



Alan B. Gold, O.Q., président du Conseil de l'Ordre / MCQ - Marc Lajoie, 1991



Oscar Peterson, C.Q., et Robert Bourassa, premier ministre du Québec / MCQ - Marc Lajoie, 1991



Arthur Tremblay, O.Q., Francesco Iacurto, C.Q., Gil Rémillard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et ministre de la Justice, Fernand Labrie, O.Q., et Jean-Louis Lévesque, O.Q. / MCQ - Marc Lajoie, 1991

CHAPITRE 7

UN DIXIÈME
ANNIVERSAIRE
ENTRE DES ANNÉES
DIFFICILES

UN DIXIÈME ANNIVERSAIRE ENTRE DES ANNÉES DIFFICILES

La possibilité d'honorer une personnalité québécoise à titre posthume se pose de façon concrète en 1992, à la suite du décès de l'ethnologue et cinéaste Jean Palardy. Le 18 novembre 1991, le Conseil de l'Ordre l'avait recommandé au premier ministre pour une intronisation au sein de l'Ordre. Il est décédé dix jours plus tard. La directrice Denise Grenier soumet au Conseil un document sur la question des nominations à titre posthume, à la réunion du 23 mars 1993. Micheline Legendre, membre du Conseil, y propose pour sa part une résolution clarifiant la situation : « Toute personne dont la candidature a été soumise au Conseil de l'Ordre et qui a fait l'objet d'une recommandation au premier ministre pour une nomination dans l'Ordre et dont le décès survient entre la recommandation du Conseil et la nomination par le gouvernement pourrait être nommée par le gouvernement. » Le Conseil adopte cette résolution à l'unanimité, même si le cardinal Vachon fait remarquer qu'« aucun ordre au Canada, ni même la Légion d'honneur, n'accorde de [tel] privilège ». Jean Palardy sera donc le premier à devenir membre de l'Ordre à titre posthume au grade de grand officier.

À cette réunion, le Conseil se penche aussi sur le nombre de mandats qu'un de ses membres peut remplir. La discussion est brève et aboutit à cette proposition : trois mandats de trois ans, soit un maximum de neuf ans, ce qui se rapproche de la durée maximale d'un rectorat dans une université. Comme le texte de la loi créant l'Ordre national n'aborde pas ce sujet, la directrice annonce que la décision devra faire l'objet d'un règlement de régie interne. Par ailleurs, les membres du Conseil souhaitent que les régions soient mieux représentées au sein du Conseil. Il faut dire qu'à ce moment-là, sept de ses neuf membres proviennent de la région de Montréal.

Le 26 janvier 1993, le premier ministre Robert Bourassa préside pour la septième fois la remise des insignes. Vingt-quatre personnalités sont intronisées, trois avec le titre de grand officier : Jean-Julien Bourgault, Dollard Ménard et sœur Anselme-Marie née Césira Parisotto ; huit avec le titre d'officier : Roger Baulu, Gretta Chambers, Jean Coutu, Jacques De Tonnancour, Marcel Dubé, Maurice L'Abbé, Gilles Pelletier et Richard Pound ; treize au grade de chevalier : Guy Beaulne, Alice Benjamin, François Bernier, Pierre Bourque, Young Sup Chung, Solange Fernet Gervais, Jeannine Gaudet-Brault, Gabrielle B. Grimard, Michal Hornstein, Otto Joachim, Émile Ollivier, Charles-E. Rochette et Michèle Rouleau.

CHAPITRE 7

Dans son allocution, le président du Conseil de l'Ordre Bernard Lamarre souligne que le Conseil a étudié plus de 200 candidatures. Il annonce aussi une importante modification d'ordre administratif : « En plus de s'être montré efficace et sage dans ses travaux de sélection des candidats, votre conseil a aussi réussi un tour de force, celui de faire adopter une réforme constitutionnelle au sein de l'Ordre qui nous permet maintenant d'avoir une représentation régionale au conseil. »

En effet, en 1991, le territoire québécois a été divisé en quatre zones : la région A (Montréal, Laval, les Laurentides, Lanaudière et la Montérégie), la région B (Québec et Chaudière-Appalaches), la région C (l'Estrie, la Mauricie et le Cœur-du-Québec) et la région D (le reste du Québec). Les régions C et D ont droit chacune à un membre au Conseil de l'Ordre. Lors de l'élection pour le renouvellement de la composition du Conseil de l'Ordre, la région dans laquelle il y a un ou des postes à pourvoir est mentionnée.

Le mandat de Bernard Lamarre à titre de président du Conseil de l'Ordre se termine dans les derniers mois de 1993. Maryvonne Kendergi lui succède, tandis que Micheline Legendre devient vice-présidente. Les autres membres du Conseil sont : Madeleine Blanchet, Louis Berlinguet, Maurice Carrier, Jean-Paul Desbiens, Gérard Filion, Bernard Lamarre et A.-Roger Pelletier.

En septembre 1993, en prévision de la prochaine remise des insignes, le Conseil de l'Ordre lance un appel public de candidatures. Sur les 188 candidatures reçues, le Conseil recommande vingt-huit personnalités. Le 11 janvier 1994, Daniel Johnson fils devient premier ministre du Québec. Il succède à Robert Bourassa qui a décidé de quitter la politique active pour des raisons de santé. Le 25 janvier 1994, le nouveau premier ministre accueille les futurs membres de l'Ordre national du Québec à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement. Daniel Johnson intronise trois grands officiers : Marcel Bélanger, René Latourelle et Jean-Paul Riopelle. Douze personnes reçoivent l'insigne d'officier : Michel Chrétien, Alice Girard, Thérèse Gouin Décarie, Bernard Hubert, Maurice Lebel, Paul Lorrain, Roland Parenteau, Alexander Kennedy Paterson, Jean-Marie Poitras, Hubert Reeves, Alphonse Riverin et Charlie Watt. Enfin, les nouveaux chevaliers sont au nombre de treize : Pierre-Horace Boivin, le couple Victor Bouchard et Renée Morisset, Thérèse Dallaire-Laplante, Michel Dallaire, Jean-Louis Gagnon, Paul Hébert, Oliver Jones,

UN DIXIÈME ANNIVERSAIRE ENTRE DES ANNÉES DIFFICILES

Joseph Kruger, François Morel, Jacques Normand, Jean-Robert Ouimet et Mercedes Palomino. Invité à commenter son admission au sein de l'Ordre national du Québec, Jacques Normand déclare : «Le fait de reconnaître Jacques Normand comme valeur nationale ne s'adresse pas à moi en particulier, mais à tous ceux qui font le métier de comédien.»

Le 18 novembre 1994, le secrétaire général du gouvernement du Québec Louis Bernard agit à titre de président d'élection pour le choix d'un nouveau président du Conseil. Les membres présents votent alors pour Louis Berlinguet qui accepte d'occuper ce poste pour les deux prochaines années. Auparavant, Louis Bernard avait fait le bilan de l'Ordre, soulignant que, depuis sa fondation, il avait accueilli 230 membres, qu'en ce moment, il y avait 194 membres vivants et qu'il n'y avait eu que deux promotions. Le compte rendu de la réunion rapporte ainsi la proposition du secrétaire général du gouvernement : «Rendre l'institution plus dynamique en favorisant plus de promotions dans l'Ordre afin que les membres ne soient figés dans leur grade en dépit de nouvelles réalisations.» Outre le président Berlinguet et Bernard Lamarre, qui a été choisi comme vice-président, le Conseil de l'Ordre comprend les membres suivants : Madeleine Blanchet, Thérèse Gouin Décarie, Maurice Carrier, Jean-Paul Desbiens, Gérard Filion, Jacques Genest et A.-Roger Pelletier.

Les 14 et 15 décembre 1994, les membres du Conseil étudient les quelque 200 candidatures reçues et en recommandent vingt-deux au premier ministre Jacques Parizeau. Chef du Parti québécois, ce dernier a remporté les élections générales, le 12 septembre précédent. Les membres du Conseil demandent l'intronisation de vingt-deux nouveaux membres, soit trois avec le titre de grand officier : Lucille Teasdale-Corti, Charles Dutoit et Marc-Adélar Tremblay ; sept avec celui d'officier : Marie-Claire Blais, Roger A. Blais, Cécile Coulombe, Bernard Lemaire, Marcel Masse, Yves Morin et Miyuki Tanobe ; et douze avec le titre de chevalier : Manuel G. Batshaw, Henri Bergeron, Morley Mitchell Cohen, Myra Cree, Jacqueline Fabia, Marc Favreau, Éric Gourdeau, Benoît Martin, Albert Millaire, Jacques Proulx, Camille Sandorfy et Claude Thompson.

L'année 1995 marque le dixième anniversaire de la création de l'Ordre national et deux changements importants se produisent. Premièrement, la cérémonie de remise des insignes aura lieu, à l'avenir, dans les jours avoisinant la Fête nationale des Québécois, le 24 juin.

CHAPITRE 7

Deuxièmement, pour la première fois, cette cérémonie se tiendra ailleurs qu'au Salon rouge de l'hôtel du Parlement, elle aura lieu dans la salle d'histoire du Musée du Québec, lequel deviendra le Musée national des Beaux-Arts du Québec en 2002. Selon le premier ministre Parizeau, ce choix se justifie par le fait que cet endroit est « le premier dépositaire de notre héritage artistique collectif ». Au dîner d'apparat qui est servi au musée, l'ex-président Allan B. Gold souligne qu'« au fil des ans, les membres de l'Ordre national du Québec ont contribué à l'essor du Québec pour en faire une société de droit, de créativité, de justice et de tolérance ». Pour lui, l'occasion est propice à un hommage à la directrice de l'Ordre, puisque « comme pionnière dans cette fonction sans précédent, elle a contribué au développement de l'institution avec doigté et discernement ». Dans l'invitation qu'elle adresse au premier ministre pour la remise des insignes aux nouveaux membres de l'Ordre, Denise Grenier lui dit : « au cours de ces dix années, vous nous avez donné des racines et des ailes », faisant ainsi référence à une populaire émission de la télévision française !

Le 12 avril 1996, à la réunion du Conseil de l'Ordre, les membres règlent enfin la question des candidatures recommandées mais non retenues. « À partir d'avril 1996, lit-on dans le compte rendu, les dossiers des personnes ayant reçu des recommandations favorables du Conseil sans être admises dans l'Ordre seront conservés pour une période de trois ans. Ces dossiers feront l'objet d'une nouvelle évaluation du Conseil au même titre que les nouveaux dossiers. » Le Conseil comprend alors deux nouveaux membres : Claire Bonenfant, qui décède cependant avant d'avoir commencé à y siéger, et Ghislain Bouchard.

Le 29 janvier 1996, Lucien Bouchard devient premier ministre du Québec. Il remplace Jacques Parizeau, lequel a démissionné comme premier ministre et comme député de la circonscription électorale de l'Assomption, à la suite de l'échec du référendum tenu le 30 octobre 1995. Le 24 juin 1996, le premier ministre Bouchard remet les insignes de l'Ordre à vingt-quatre personnalités. Se joignent à l'Ordre, au rang de grand officier : Herbert H. Jasper, Guy Maufette et Benoît Lacroix. Ce dernier ayant été fait chevalier en 1991, il s'agit donc, pour lui, d'une promotion. Les nouveaux officiers, au nombre de six, sont : Pierre Bois, Lionel Boulet, Renée Dupuis Angers, Jacques Grand'Maison, Roger Guindon et Gaston Miron. Enfin, quinze

UN DIXIÈME ANNIVERSAIRE ENTRE DES ANNÉES DIFFICILES

personnalités reçoivent le titre de chevalier : Lotte Brott, Jeanne Demers, Claudette Gagnon Dionne, Claude Galarneau, Laure-Anna Grégoire, Yves Lamontagne, Gisèle Lamoureux, William Francis Mackey, Jean-Claude Poitras, Réjean Simard, Gérard Thibault, Jean-Paul-Médéric Tremblay, Daniel Vachon, ainsi que le couple Anik Bissonnette et Louis Robitaille.

Répondant à une décision du Conseil des ministres, le 4 septembre 1996, la directrice de l'Ordre Denise Grenier soumet au Conseil des ministres un mémoire sur l'élaboration d'«une proposition visant à moderniser la Loi sur l'Ordre national du Québec». Après une analyse serrée de la situation, elle recommande quelques modifications de la loi de 1985. Ainsi, une modification de l'article 7 permettrait «au premier ministre d'accéder à l'Ordre national du Québec par le seul effet de la loi, qu'elle prévoit, au terme de son mandat, son accession au grade de grand officier ou qu'elle prévoit l'accession à ce grade de ses prédécesseurs depuis l'adoption de la Loi». Par contre, un premier ministre en exercice ne pourrait avoir droit de vote ni devenir membre du Conseil de l'Ordre. Une autre modification de la loi de 1985 ferait en sorte que «le mandat des membres du Conseil soit non renouvelable consécutivement». La directrice avait déjà fait remarquer que «bien que la Loi prévoit le renouvellement au tiers chaque année, plusieurs membres du Conseil ont été membres du Conseil durant six, sept, huit et même dix ans». Il faudra cependant attendre que la loi soit modifiée en profondeur pour que cette modernisation s'effectue. C'est à cette époque que Jacques Genest, docteur en médecine, devient président du Conseil de l'Ordre.

En attendant, le Conseil des ministres adopte, le 9 avril 1997, un décret créant le Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux dont le mandat est de «formuler des recommandations relatives à l'identification des organismes dont le maintien est absolument nécessaire pour que le gouvernement puisse adéquatement remplir ses missions essentielles». L'Ordre national du Québec, à titre d'organisme de type conseil, figure donc parmi les 204 organismes gouvernementaux qui seront étudiés par le Groupe de travail présidé par le député et adjoint parlementaire du premier ministre Joseph Facal. Le 24 septembre de la même année, le Groupe remet son rapport, précisant que :

CHAPITRE 7

«Le Groupe de travail est d’avis qu’il y a lieu de maintenir une institution appelée Ordre national du Québec, mais qu’elle ne peut être considérée comme un organisme du gouvernement. Le Groupe de travail recommande au gouvernement de mettre en place un comité rattaché au premier ministre pour le conseiller sur les questions reliées à l’Ordre national du Québec.»

En conséquence, le Groupe de travail recommande que «le Conseil de l’Ordre national du Québec [soit] remplacé par un comité rattaché au premier ministre». Cette recommandation n’aura pas de suite.



Mercedes Palomino, C.Q., Daniel Johnson, premier ministre du Québec, Maryvonne Kendergi, C.Q., et Antonine Maillet, O.Q. / ONQ - Daniel Lessard, 1994



Albert Millaire, C.Q., et Jacques Parizeau, premier ministre du Québec / ONQ - Daniel Lessard, 1995



Jacques Parizeau, premier ministre du Québec,
et Federico Mayor, O.Q. / ONQ, 1995



Gaston Miron, O.Q., et Lucien Bouchard, premier ministre du Québec /
ONQ - Daniel Lessard, 1996

CHAPITRE 8

VERS LE
QUINZIÈME
ANNIVERSAIRE

VERS LE QUINZIÈME ANNIVERSAIRE

Le 18 juin 1997, le premier ministre Lucien Bouchard remet les insignes de l'Ordre national du Québec à vingt et une personnalités québécoises. La cérémonie a lieu à la villa Cataraqi, qui, en septembre 1995, est devenue la maison officielle du gouvernement du Québec et qui, à quelques reprises, a servi à des réceptions officielles. Trois personnes reçoivent le titre de grand officier : Rodrigue Larue, Charles R. Scriver et Jean-Paul Lemieux, ce dernier à titre posthume. Six celui d'officier : Gilles Boulet, Pierre Deslongchamps, Pierre Harvey, André Roch Lecours, Candide Pineault et Nabil G. Seidah. Quant aux nouveaux chevaliers, il s'agit de : Pierrette Alarie, Pearl Berg, Roland O. Cyrenne, Henri Dorion, Louis Garneau, Pauline Julien, Françoise Labbé, Guy Laliberté, Raymond Lévesque, Monique Lussier Bessette, Léopold Simoneau et Bernard Voyer. Le Conseil de l'Ordre se compose alors du président Jacques Genest, du vice-président Bernard Lamarre et des membres Solange Fernet-Gervais, Thérèse Gouin Décarie, Micheline Legendre, Ghislain Bouchard, Jean-Paul Desbiens et Maurice L'Abbé.

Dans son allocution, le premier ministre Bouchard s'adresse ainsi aux nouveaux membres de l'Ordre :

«Le Québec vous rend hommage aujourd'hui parce que vous vous êtes réalisés dans des domaines où la route n'était pas tracée. Vous avez inventé des modèles qui, en plus d'être des motifs de fierté, demeurent des repères pour nous tous. Doués de qualités exceptionnelles de volonté, d'intelligence ou de force, vous êtes autorisés à changer l'ordre des choses. L'exemple est inspirant et permet de découvrir en somme que, malgré la diversité des contextes, le rêve de chacun d'entre vous reflète la même ardeur dans le dépassement de soi et la même ténacité dans la recherche de l'excellence qui ont façonné le visage du Québec.»

Le 18 mars précédent, le premier ministre avait nommé l'ambassadeur de France, Jacques Leprette, officier de l'Ordre, dans le cadre de la Semaine internationale de la Francophonie. Dans son allocution, il avait rappelé «l'apport exceptionnel de M. Jacques Leprette, un des principaux artisans de cette magnifique aventure [qu'est la Francophonie]».

Les 19 et 20 mars 1998, le Conseil de l'Ordre étudie les 203 candidatures reçues de la part des citoyens des diverses régions du Québec à la suite de l'appel public. Le 30 avril suivant, à la

CHAPITRE 8

salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement, celles et ceux qui ont été recommandés par le Conseil voient le premier ministre Lucien Bouchard leur remettre les insignes de l'Ordre. Cette année-là, trente personnalités québécoises sont admises au sein de l'Ordre. Alors que jusque-là c'était la directrice de l'Ordre qui lisait les notes biographiques des nouveaux membres, cette fois-ci, le premier ministre innove en présentant lui-même les courtes notices. Sont intronisés au rang de grand officier : Charles Daudelin, Louis-Philippe de Grandpré, Paul Gérin-Lajoie et Louis-Edmond Hamelin. Neuf personnalités reçoivent le titre d'officier : Lise Bissonnette, Pierre-F. Côté, Céline Dion, Ghislain Dufour, Henry Mintzberg, Roger Nicolet, Pierre Perrault, Denis Szabo et Jacques Villeneuve. Ce dernier n'est pas présent, en raison de sa participation au Grand Prix de course automobile. Sont aussi absents Lise Bissonnette, Denis Szabo et Henry Mintzberg. Les chevaliers sont au nombre de dix-sept : Charles E. Beaulieu, Jean-Eudes Bergeron, Roch Bolduc, Pierre Camu, Julien Dufour, Jacques Godbout, Jean Hamelin, Claude Léveillé, Monique Leyrac, Mia et Klaus-Peter Matthes, Louis Muhlstock, Marianna O'Gallagher, Jean O'Neil, Janine Sutto, Étienne Tiffou et Jacques Voyer.

Dans son allocution, le premier ministre Bouchard cite feu Fernand Dumont, reçu officier de l'Ordre en 1992 : « Sans la culture, disait-il, l'homme serait immergé dans l'actualité monotone de ses actes, il ne prendrait pas cette distance qui lui permet de se donner un passé et un futur. La culture est ce dans quoi l'homme est un être historique et ce par quoi son histoire tâche d'avoir un sens. » Auparavant, le premier ministre avait insisté sur les accomplissements des nouveaux membres de l'Ordre :

« Chaque individu honoré aujourd'hui a conquis à sa manière les chemins de l'excellence. Chacun s'est nourri de ses racines québécoises, mais chacun a, par son travail, fait preuve de dépassement. Et c'est en quelque sorte l'addition des dépassements individuels qui fait grandir le Québec tout entier, son identité, son économie, son savoir scientifique, son expression artistique. Bref, au sens large, sa culture. »

Il va sans dire que la présence de Céline Dion retient une bonne partie de l'attention. Le journaliste Pierre April, de *La Presse canadienne*, décrit ainsi ce qu'il a vu : « L'excitation, comme celle que l'on rencontre lors des remises de diplômes dans les collèges, était à son comble chez les plus jeunes

VERS LE QUINZIÈME ANNIVERSAIRE

comme chez les plus âgés. Pour quelques heures, les politiciens ont cédé toute la place à “Céline” et à une impressionnante brochette de vedettes et de grands noms de la société québécoise.»

Au cours de l’année 1998, six personnalités étrangères sont admises au sein de l’Ordre. Il s’agit de Bernard Dorin, un ancien ambassadeur de France et un des organisateurs de la visite au Québec du général Charles de Gaulle en 1967. Son titre d’officier de l’Ordre vient souligner «le rôle qu’il a joué dans les relations franco-québécoises et dans la reconnaissance du Québec au sein de la francophonie». Le premier ministre de la France Lionel Jospin est lui aussi intronisé au rang d’officier de l’Ordre, au cours de sa visite officielle au Québec. Quant à l’académicien Alain Peyrefitte, il devient officier, en particulier pour «sa contribution exceptionnelle au développement des liens entre la France et le Québec». C’est pour «avoir favorisé, au sein de son organisme, des liens privilégiés avec le Québec», que le président du conseil de l’Organisation de l’aviation civile internationale Assad Kotaite est intronisé officier. Enfin, Rudolf Hanisch et Henri Lopès deviennent chevaliers, le premier pour souligner le rôle qu’il a joué dans l’ouverture de la délégation générale du Québec à Munich et le second pour «avoir contribué à créer des liens privilégiés entre le Québec et les autres pays de la Francophonie».

À l’automne 1998, le mandat de Jacques Genest à la présidence du Conseil de l’Ordre arrive à son terme. Pour lui succéder, les membres élisent Marc-Adélar Tremblay, alors que Bernard Lamarre conserve la vice-présidence. Les sept autres membres du Conseil sont : Marthe Asselin-Vaillancourt, Solange Fernet-Gervais, Thérèse Gouin Décarie, Micheline Legendre, Jacques Genest, Marcel Bélanger et Maurice L’Abbé.

Pour la quatrième année consécutive, le 8 juin 1999, Lucien Bouchard préside la remise des insignes de l’Ordre, honorant trente-sept nouveaux membres. Il en profite pour remettre les insignes d’officier à cinq personnes qui n’avaient pu être présentes aux cérémonies de l’année précédente. Il s’agit de Lise Bissonnette, Henry Mintzberg, Denis Szabo, Jacques Villeneuve et Assad Kotaite, ce dernier à titre de membre étranger. Ainsi, en juin 1999, sont admis au grade de grand officier : Jacques Beaulieu et Raymond Klibansky. Douze personnes reçoivent les insignes d’officier : Pierre Angers, Roland Arpin, Armand Couture, Jacques de Champlain, Michel Gervais, Jeannine Guillevin Wood, Sheila Kussner, Robert Lepage, Paul-Aimé Martin,

CHAPITRE 8

Huguette Oligny, Joseph-Alfred Rouleau et Peter W. Schiller. L'Ordre accueille également vingt-trois chevaliers : Madeleine Arbour, David Azrieli, Martial G. Bourassa, Édouard Brochu, Marcel Couture, Paule Daveluy, Françoise David, Jean-Marie De Koninck, Jean Deschamps, Marie-Éva de Villers. Jean-Pierre Duquette, Otto Kuchel, Arthur Lamothe, Daniel Langlois, Maryse Lassonde, Gilles Lesage, Denis Marleau, Hélène Pelletier-Baillargeon, Lucie Pépin, Albert Perron, Jacques Saint-Pierre, Henri Tranquille et Rosaire Morin (à titre posthume). Après la réception de « sa médaille », le journaliste Gilles Lesage formule le commentaire suivant : « Un grand homme d'État a dit, je pense que c'est Churchill, les médailles, il ne faut pas courir après, mais on les accepte quand on les reçoit, on les range soigneusement et on passe à autre chose. »

À la 46^e réunion du Conseil de l'Ordre, le 7 octobre 1999, la directrice Denise Grenier informe les membres que « le gouvernement a l'intention de nommer une trentaine de personnalités en l'an 2000, si le Conseil juge que le nombre et la qualité des candidatures le justifient. » La date limite pour la réception des candidatures est fixée au 10 décembre 1999 et leur analyse aura lieu les 2 et 3 mars de l'année suivante. Les membres du Conseil analyseront 236 candidatures et recommanderont vingt-neuf d'entre elles.

La cérémonie de remise des insignes a lieu au Salon rouge de l'Assemblée nationale, le 25 mai 2000. Dans le hall du salon, on présente une rétrospective photographique des cérémonies d'intronisation depuis 1985, pour souligner le quinzième anniversaire de l'Ordre. Le premier ministre Lucien Bouchard admet à titre de grand officier : Charles Taylor, Marcelle Ferron et Gilles Vigneault. Pour M^{me} Ferron et M. Vigneault, il s'agit d'une promotion, puisqu'ils étaient chevaliers depuis 1985. L'Ordre admet aussi treize officiers : André Bérard, Louis Bernard, Paul Cartier, Paul-André Crépeau, Réjean Ducharme, Jean-H. Dussault, Denise Filiatrault, Ronald Melzack, Hartland de Montarville Molson, Gilles Pigeon, David J. Roy, Richard Verreau et Lise Watier. Les nouveaux chevaliers sont également au nombre de treize : Denise Bombardier, Jeanne-d'Arc Bouchard, Louis Dionne, Richard Garneau, Germaine Huot, John Joseph Jonas, Gilles Lamontagne, Claude Le Sauter, Monique Lecours, Clément Marchand, Julie Payette, Léa Roback et Ben Weider. Parmi les récipiendaires, il manque huit personnes, soit : Marcelle Ferron, Charles Taylor, Hartland de Montarville Molson, Lise Watier, John Joseph Jonas, Julie Payette, Léa Roback et Réjean Ducharme. Ce qui constitue sans doute un record en matière d'absence !

VERS LE QUINZIÈME ANNIVERSAIRE

Outre ces personnalités québécoises, cette année-là, l'Ordre s'enrichit de quatre nouveaux membres étrangers. Le premier est un grand ami du Québec. Il s'agit de Philippe Séguin, qualifié d'«observateur averti du cheminement historique du Québec» et de «promoteur inconditionnel de la francophonie», qui est intronisé à titre d'officier. Le deuxième membre étranger est accueilli à titre de chevalier, il s'agit de la professeure Zilá Bernd qui est à l'origine de la signature d'un protocole de jumelage entre l'Université fédérale de Rio Grande do Sul et l'Université du Québec à Montréal, lequel a contribué au développement des relations entre le Brésil et le Québec. Quant aux deux autres personnalités étrangères, même si elles sont nommées en l'an 2000, leur intronisation n'aura lieu que l'année suivante. Michel Rocard, qui a été le premier ministre de la France et qui a voulu que les relations entre le gouvernement français et celui du Québec non seulement se maintiennent, mais surtout qu'elles se développent, est nommé officier de l'Ordre. Déjà connu pour sa propriété les jardins de Quatre-Vents, Francis Higginson Cabot, le fondateur d'Héritage Charlevoix, «dont l'objectif est de préserver le patrimoine bâti, les sites naturels et les paysages» de cette région, devient quant à lui chevalier.

Le 5 juin 2001, a lieu la seizième remise des insignes de l'Ordre. Lucien Bouchard ayant démissionné le 11 janvier précédent – en bonne partie à cause de l'absence de conditions gagnantes advenant un troisième référendum –, la cérémonie est présidée par le nouveau premier ministre Bernard Landry. Parmi les vingt-six récipiendaires, deux accèdent au rang de grand officier : Charles Philippe Leblond et Jacques-Yvan Morin ; dix reçoivent l'insigne d'officier : Aurélien Boivin, Robert A. Boyd, Lucille Dumont, Paule Gauthier, Estelle Lacoursière, Robert Lacroix, Gilles Langevin, André Marier, Lise Payette et Bruce Graham Trigger ; enfin quatorze chevaliers sont intronisés : Jacques Amyot, Léo Arbour, Jean Couture, Fernand Daoust, Yvon Deschamps, Clémence Desrochers, Gabrielle Gaudreault, Édouard Lock, Maurice McGregor, Jean-Jacques Nattiez, Michel Robichaud, Michelle Rossignol, Serge Turgeon et Denise Verreault.

Peu après la réception de son insigne d'officier de l'Ordre national du Québec, Lise Payette déclare qu'elle est en faveur de la création d'un nouveau parti politique voué à la défense des intérêts des femmes, car, dit-elle, ce serait «une occasion extraordinaire de former des femmes à la politique et de faire de l'éducation politique». Ce projet ne sourit pas au premier ministre Landry qui déclare : «La création d'un parti politique voué à la seule défense des intérêts des femmes serait une catastrophe sociale qui ferait passer des lignes politiques entre les frères et les sœurs, entre les maris et les femmes.»

CHAPITRE 8

Cependant, la déclaration qui est la plus remarquable est celle de la directrice de l'Ordre Denise Grenier :

«Après bientôt 17 ans à la direction de l'Ordre et au moment de passer le flambeau, permettez-moi de dire que ma fierté est toujours aussi grande, comme d'ailleurs mon étonnement, à chaque année renouvelée, de l'extraordinaire talent qui fleurit au Québec. Après l'analyse de plusieurs milliers de candidatures soumises au Conseil de l'Ordre par la population du Québec depuis 16 ans, je suis convaincue que l'Ordre national du Québec devait et doit être le messager de la reconnaissance nationale.»

Au moment où la directrice prononce ces paroles, l'Ordre compte 418 nominations québécoises et 24 nominations étrangères. Ces dernières ont fait l'objet d'un décret du gouvernement à la demande du premier ministre ; quant à la remise des insignes, elle a été faite soit par le premier ministre, soit par un ministre qu'il a désigné ou par un délégué du Québec.

Dans l'histoire de l'Ordre national du Québec, une page se tourne avec le départ de Denise Grenier. Au fil de toutes ces années, avant même sa création officielle, elle a œuvré à faire de celui-ci non seulement un organisme vivant, mais surtout un organisme qui reconnaît la vraie valeur des personnes qui marquent l'histoire du Québec.



Françoise Faucher, O.Q., et Céline Dion, O.Q. / ONQ - Clément Allard, 1998



Louis Garneau, C.Q., et Guy Laliberté, C.Q. / ONQ - Daniel Lessard, 1997



Raymond Lévesque, C.Q., et Lucien Bouchard, premier ministre du Québec / ONQ - Daniel Lessard, 1997



Robert Lepage, O.Q. / ONQ - Daniel Lessard, 1999



Richard Verreault, O.Q., et Gilles Vigneault, G.O.Q. / ONQ - Clément Allard, 2000



Lucien Bouchard, premier ministre du Québec, et Philippe Séguin, O.Q. / ONQ - Daniel Lessard, 2000

CHAPITRE 9

UN COURT INTERRÈGNE

Entre le départ de la directrice Denise Grenier, au cours de l'été 2001, et l'arrivée de Suzanne Moffet, en juin 2005, deux personnes assument la direction du Secrétariat de l'Ordre : Gilles Simard et Guy Deschênes, directeur par intérim. Le mandat de Gilles Simard s'étend d'août 2001 à juin 2002 et celui de Guy Deschênes, de juin 2002 à juin 2005. La vie de l'Ordre n'est pas perturbée par ces changements.

Au cours de l'année 2001, trois personnalités étrangères sont intronisées à titre de chevalier au sein de l'Ordre national du Québec. Deux d'entre elles sont des vedettes de la télévision française. Il s'agit de Michel Drucker et Bernard Pivot. M. Drucker a été choisi pour sa contribution au rayonnement des artistes québécois en France», alors que M. Pivot s'est attiré cet honneur pour avoir contribué à mieux faire connaître les écrivains québécois auprès des Français. Le troisième chevalier est le politicologue américain Stephen Black, qui est, à cette époque, professeur invité à l'École des hautes études commerciales de Montréal. Ses liens avec le gouvernement du Québec et la délégation du Québec à New York expliquent, en bonne partie, sa nomination au sein de l'Ordre.

Dans une lettre, Jean Saint-Gelais, qui occupe le poste de secrétaire général du gouvernement, annonce aux membres de l'Ordre que Marcel Bélanger et Marthe Asselin-Vaillancourt ont été réélus au Conseil. En prévision de la prochaine séance d'admission au sein de l'Ordre, le Conseil étudiera, à la mi-mars 2002, 179 dossiers de candidature auxquels s'ajouteront 32 candidatures reconduites.

Le 5 octobre 2001, le premier ministre Bernard Landry remet les insignes de chevalier au pianiste Louis Lortie lors d'une cérémonie à la salle Pierre-Mercure du Centre Pierre-Péladeau à Montréal. M. Lortie y participait alors au Festival Beethoven-Plus.

Le 24 avril 2002, le Conseil exécutif du gouvernement du Québec adopte le décret officialisant la nomination de vingt-sept nouveaux membres à l'Ordre national du Québec. La cérémonie de remise des insignes a lieu le 14 mai suivant, au Salon rouge, sous la présidence du premier ministre. Trois personnalités reçoivent les insignes de grand officier : Annette Bellavance, William Howard Feindel et Brian Mulroney. Les insignes d'officier sont remis à Gaston Bellemare, Jean Chapdelaine, Rita Letendre, Ted Moses, Serge Rossignol et Michal Hornstein. Pour M. Hornstein, c'est une promotion, puisqu'il a été intronisé chevalier en 1993. Les nouveaux chevaliers sont

CHAPITRE 9

au nombre de dix-huit : Pascal Assathiany, Jacques Bouchard, Marcel Brisebois, Hubert de Ravinel, Anne Desjardins, Diane Dufresne, Marcel Dutil, Stephen A. Jarislowsky, Pierre-Jean Jeannot, Jacques Lacoursière, Francine Lelièvre, Roger A. Lessard, Jacques Lévesque, Dominique Michel, Claire Oddera, Sam Pollock, John R. Porter et Françoise Sullivan. Absente l'année précédente, Julie Payette reçoit son insigne de chevalier à cette occasion.

Parmi les nouveaux membres de l'Ordre national du Québec, Brian Mulroney est celui qui suscite le plus de commentaires. Il est, jusqu'alors, le seul premier ministre du Canada à recevoir cet honneur. Le premier ministre Bernard Landry souligne qu'il est celui qui a donné au Canada «un des cadeaux les plus importants de l'histoire». Il ajoute : «Quel serait le taux de chômage au Québec et au Canada sans le libre-échange? Quel serait le pouvoir économique du Québec et du Canada sans le libre-échange?» Présent à la cérémonie, Jean Charest, le chef de l'opposition libérale, commente ainsi cette nomination : «C'est un honneur qui est mérité. J'ai pour M. Mulroney une très grande admiration. Il a servi le Québec et le Canada. Il a fait la démonstration, d'ailleurs, qu'il n'y avait aucune contradiction entre le fait d'être à la fois Québécois et Canadien. »

Aux vingt-sept nouveaux membres québécois s'ajoutent six nominations étrangères au rang de chevalier. Quatre d'entre eux viennent du monde de la littérature ou du spectacle au sens le plus large. L'écrivain français Bernard Clavel, dont le roman *Harricana* se déroule en Abitibi, est intronisé parce que son œuvre «témoigne d'un attachement profond au Québec». Le comédien Gérard Depardieu et le metteur en scène italien Franco Dragone se sont illustrés, le premier, par son apport au cinéma français, et le second, par «sa contribution à la culture et à l'histoire récente du Québec». Le producteur anglais Michael Morris a pour sa part fait en sorte que la culture québécoise soit mieux connue au niveau international. Les deux autres étrangers intronisés cette année-là sont les politiciens français Yves Tavernier et Pierre-André Wiltzer, qui ont travaillé à ce que les relations entre la France et le Québec se développent davantage.

Lors de la réunion du Conseil de l'Ordre, le 10 décembre 2002, étant donné que le mandat de Bernard Lamarre à la présidence du Conseil s'achève, les membres procèdent, par vote secret, à l'élection d'un nouveau président. Jacques Genest et Pierre Nadeau sont les deux qui obtiennent le plus de votes. M. Nadeau se désiste, c'est donc Jacques Genest qui devient président, un poste

qu'il a déjà occupé de 1996 à 1998. Un des points à l'ordre du jour de cette réunion est la présence d'un représentant de l'Ordre chaque fois que le gouvernement remet l'insigne de l'Ordre à une personnalité étrangère. Le directeur par intérim rappelle qu'«une nomination étrangère est la prérogative du premier ministre et que le président de l'Ordre est invité seulement lorsque la cérémonie se déroule au Québec». Le Conseil discute également de la possibilité de féminiser les grades de l'Ordre, une proposition qui ne sera pas retenue. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que cette question est abordée, une proposition semblable ayant déjà été rejetée.

Les 13 et 14 mars 2003, les membres du Conseil de l'Ordre doivent se réunir pour étudier les 172 dossiers de candidature qu'ils ont reçus. À ce moment-là, la situation politique du Québec connaît de profondes modifications. La veille de cette réunion, soit le 12 mars, le premier ministre Bernard Landry a en effet annoncé la tenue d'une élection générale le 14 avril 2003. Ce jour-là, le Parti libéral dirigé par Jean Charest remportera la victoire avec 76 circonscriptions ; le Parti québécois en obtient 45 et l'Action démocratique du Québec en remporte quatre. La première session de la 37^e législature s'ouvre le 4 juin et une des questions à l'ordre du jour est celle des « défusions » municipales.

À la suite de la réunion des 13 et 14 mars, le Conseil de l'Ordre recommande l'intronisation de trente personnalités. Le décret de nomination est adopté par le gouvernement le 13 septembre et la remise des insignes a lieu le 28 octobre suivant. C'est donc le nouveau premier ministre Jean Charest qui remet les insignes de l'Ordre, le 28 octobre 2003. Il souligne que «sur ce parterre se tiennent des femmes et des hommes dont les accomplissements devraient être cités dans les écoles du Québec comme autant de preuves que les rêves les plus ambitieux peuvent se réaliser ».

Quatre personnalités obtiennent le titre de grand officier : Maurice Couture, Robert Després, Emmett Johns et Ethel Stark. Les nouveaux officiers sont au nombre de neuf : Yves Beauchemin, Michel Brault, André Chagnon, Richard Cruess, Marie-Hélène Falcon, Maureen Forrester, Vincent Lemieux, Louise Otis et Denise Ouellet-Grenier⁵. Dans la notice biographique de cette dernière, on souligne le rôle important qu'elle a joué dans l'histoire de l'Ordre national du Québec :

5. Il s'agit de Denise Grenier, l'ancienne directrice de l'Ordre, qui, au tournant des années 2000, a repris l'usage de son double nom.

CHAPITRE 9

« À titre de première directrice de l'Ordre national du Québec, de 1984 à 2001, et sous plusieurs gouvernements, Denise Ouellet-Grenier a maintenu le cap et mené cette institution vers sa maturité, puisqu'elle en a largement élaboré les statuts et règlements et qu'elle lui a imprimé sa culture actuelle. Elle a contribué par le fait même à façonner l'histoire de l'Ordre. Elle a rempli son mandat avec intelligence et enthousiasme et elle a toujours été d'une objectivité et d'une neutralité exemplaires. »

La cérémonie se poursuit avec la remise des insignes à dix-sept nouveaux chevaliers : François A. Auger, Bernard Beugnot, Germain Brisson, Melvin Charney, Yvan Desgagnés, Marcel Deslauriers, Jean-Pierre Ferland, Paul-Émile Langevin, Guy Latraverse, Jacques Laurin, Ghislain Picard, Madeleine Plamondon, Yves Prévost, Rémi Quirion, Alain Stanké, Eleni (Helen) Stavridou et Dora Wasserman.

Le père Emmett Johns, plus connu sous le simple nom de Pops, a accepté la médaille de grand officier, mais il aurait préféré recevoir de l'argent pour son œuvre *Le Bon Dieu dans la rue*, un organisme qui a pour mission de venir en aide aux jeunes sans abri ou en fugue.

« C'est bien beau une médaille, mais il y a beaucoup plus à faire, commente-t-il après la réception. [...] Notre mission est un peu spéciale. Elle nous amène à forger des liens d'amitié. L'amitié nous coûte cher, car il y en a qui meurent. Ça arrive assez souvent. Ça nous fait de la peine, mais c'est là notre engagement. Ces jeunes, ce ne sont pas des clients. Ce n'est pas du monde qu'on regarde de notre hauteur. Nous les voyons comme du monde qu'on respecte. Être respectés leur fait du bien. »

Dans sa présentation de Charles Taylor, admis à titre de grand officier trois ans auparavant, le premier ministre déclare qu'il est « le troisième premier ministre qui tente de [lui] remettre cet hommage ». Jean-Pierre Ferland se dit très fier d'être admis chevalier. « C'est un hommage de reconnaissance du peuple du Québec, déclare-t-il, et, après quarante ans, je suis toujours fier d'être là et d'avoir des rêves. Je suis capable de faire encore mieux. »

Peu après la cérémonie d'intronisation, les membres de l'Ordre sont appelés à pourvoir deux postes pour la région A, qui comprend Montréal, Laval, les Laurentides, Lanaudière

et la Montérégie : Myra Cree et Bernard Voyer sont élus. Marc-Adélarde Tremblay est, quant à lui, réélu pour représenter la région B, qui couvre Québec et Chaudière-Appalaches. Lors de la réunion du Conseil de l'Ordre, tenue le 23 janvier 2003, Bernard Lamarre est élu président, pour la troisième fois. Il choisit Myra Cree comme vice-présidente. Puis, le directeur par intérim Guy Deschênes annonce que Thérèse Gouin Décarie démissionne après seulement une année comme membre du Conseil. La personne élue pour la remplacer, Roger A. Blais, se verra tout de même octroyer un mandat de deux ans.

Au chapitre de l'intronisation des membres étrangers, l'année 2003 est marquée par la remise des insignes à deux personnalités du monde politique : Jean-Pierre Raffarin et Edmund Stoiber deviennent officiers de l'Ordre national du Québec. Jean-Pierre Raffarin est alors premier ministre de la République française et il est reconnu comme l'une des personnalités françaises les plus attachées au Québec. Quant à Edmund Stoiber, en tant que ministre-président de la Bavière, il a contribué à développer les relations diplomatiques entre son pays et le Québec. Deux lexicographes liés aux *Dictionnaires Le Robert* obtiennent le titre de chevalier : Alain Rey et son épouse Josette Rey-Debove.

L'étude des 205 dossiers de candidature est fixée aux 25 et 26 mars 2004. Un membre suggère d'«accorder plus d'attention aux candidatures de personnalités plus jeunes», un sujet qui a déjà été soulevé par le passé. Le président Bernard Lamarre mentionne cependant qu'il hésite «à recommander des jeunes, se basant sur les critères de sélection qui font référence à l'œuvre d'une vie, le couronnement d'une carrière, etc.» L'étude des candidatures ne se fera finalement que le 1^{er} avril.

L'intronisation des nouveaux membres de l'Ordre a lieu à la salle du Conseil législatif, le 23 juin 2004, alors que l'Ordre national du Québec vient d'avoir vingt ans. La cérémonie se déroule sous la présidence du premier ministre Jean Charest. Cinq personnalités reçoivent le titre de grand officier : Lise Bacon, Claire L'Heureux-Dubé, Joseph-Alfred Rouleau, François J. Shapiro et Marcel Trudel. Pour MM. Trudel et Rouleau, il s'agit d'une promotion, le premier ayant été fait chevalier en 1985 et le second, officier en 1999. Les officiers sont au nombre de douze : Francesco Bellini, Jeanine Charbonneau Beaubien, Richard Drouin, Jean Gaulin,

CHAPITRE 9

Serge Joyal, Jean-Paul L'Allier, Jeanne Larocque Blackburn, Margaret Lock, Jean-Pierre Perreault (à titre posthume), Jean-Marie Roy, François Tavenas (à titre posthume) et Jean-Marie Toulouse. Enfin, seize personnalités joignent les rangs des chevaliers : Jean-Charles Chebat, Angèle Dubeau, Jean G. Dumesnil, Pierre Ferron, Samuel O. Freedman, Marc-André Hamelin, Marie Laberge, Jacques Languirand, Philippe Latulippe, Louise Lévesque, Judes Poirier, Gil Rémillard, Ginette Reno, Serge Savard, Raymond St-Cyr et Armand Vaillancourt. En recevant son insigne de chevalier, Marie Laberge ne peut s'empêcher de déclarer : « Ça fait comme si, tout à coup, les Québécois me disaient : “Tu es à nous. Tu es notre Marie”. » Quant à Jean-Paul L'Allier, il sourit au premier ministre, se rappelant sans doute leur opposition antérieure, surtout au sujet des « défusions » municipales !

Joseph-Alfred Rouleau était absent à la cérémonie du 23 juin, le premier ministre lui remet son insigne de grand officier, le 24 juillet suivant, lors d'un concert au profit de la Fondation Jeunesses musicales du Canada.

Fondateur du Centre Jacques-Cartier, Alain Bideau est la seule personnalité étrangère à être admise au sein de l'Ordre en 2004, à titre de chevalier.

À l'automne 2004, les membres de l'Ordre sont invités à voter pour choisir trois membres du Conseil, les mandats de Pierre Nadeau, de Marcel Bélanger et de Marthe Asselin-Vaillancourt se terminant. M^{me} Asselin-Vaillancourt est réélue pour un troisième mandat et le Conseil s'enrichit de deux nouveaux membres : Maryse Lassonde et Denise Ouellet-Grenier. Lors de la réunion du Conseil, le 2 décembre 2004, il est à nouveau question de la féminisation des grades. Comme les autorités du Conseil exécutif n'ont pas encore précisé leur position à ce sujet, il est convenu que le président Bernard Lamarre abordera la question avec le secrétaire général du gouvernement.

Les 12 et 13 avril 2005, les membres du Conseil étudient les 239 candidatures soumises par le public et en recommandent 43 au premier ministre. Le 25 mai, un décret est adopté pour officialiser les recommandations. La remise des insignes a lieu le 22 juin suivant, alors que Suzanne Moffet vient d'être nommée directrice de l'Ordre. Quatre personnalités sont admises au titre de grand officier : Roméo Dallaire, Vianney Décarie, Phyllis Lambert et Jean-Guy Paquet. Dans le cas de M^{me} Lambert et de M. Paquet, on a affaire à des promotions : Phyllis Lambert a été

nommée chevalier en 1995 et Jean-Guy Paquet a reçu l'insigne d'officier en 1992. Les nouveaux officiers sont au nombre de quatorze : Marie-Andrée Bertrand, Louise Bessette, Jean-Claude Corbeil, Bernard Coupal, France Gagnon Pratte, Ratna Ghosh, Dan S. Hanganu, Roger Néron, Robert Louis Papineau, René Racine, Raymond Royer, Cyril Simard, Gérald R. Tremblay et Mark Arnold Wainberg. Vingt-cinq personnalités sont intronisées au grade de chevalier : Walter Bélanger, Louise Bellavance, Louise Bergeron Ling, Roger Blais, Claude Bouchard, Pierre Boutet, Michael H. Cain, Andrée Dalcourt Gauvin, Antonio Dallaire, Chantal Juillet, George Karpati, Guy Lafleur, Jacques Langlais, Pierre Morency, Fernand Ouellette, Laurent Pellerin, Chantal Petitclerc, Marcelline Picard-Kanapé, Michel Rivard, Gordon Donald Simons, Emil Skamene, Michèle Thibodeau-DeGuire, Réjean Thomas, A. Karel Velan et Roger Warren.

Cette intronisation porte à 550 le nombre de Québécois et de Québécoises admis au sein de l'Ordre national du Québec. Dans son commentaire, Réjean Thomas insiste sur l'aspect rayonnement : « On est d'abord impressionné par les autres et on se trouve à se poser la question : pourquoi tous ces honneurs? On voit des gens de toutes les couches de la société, et c'est agréable de voir ces Québécois qui ont souvent un rayonnement qu'on ne connaît pas. On se sent privilégié de faire partie de ce monde-là : c'est un grand honneur. » France Gagnon Pratte considère que l'honneur qui lui est fait rejaillit sur son milieu d'activité. « Pour les gens qui travaillent avec moi, dit-elle, ça représente un imprimatur sur vingt ans de protection du patrimoine. » Aux nouveaux intronisés québécois s'ajoutent deux personnalités étrangères : le banquier et philanthrope américain Richard J. Schmeelk et le professeur en sciences d'origine allemande Ingo Kolboom. Le premier a travaillé à établir « une meilleure compréhension entre les communautés anglophones et francophones du Canada » et le second s'est « démarqué par sa contribution exceptionnelle à la connaissance et à la compréhension du Québec et de la Francophonie dans le monde ». Tous deux sont devenus membres à titre de chevalier.

L'Ordre national du Québec a déjà vingt ans d'existence et le temps est venu d'élargir ses activités.



Bernard Pivot, C.Q., Michel Drucker, C.Q., et Bernard Landry, premier ministre du Québec / MRI - François Nadeau, Paris 2001



Bernard Landry, premier ministre du Québec, Dominique Michel, C.Q., Julie Payette, C.Q., Pascal Assathiany, C.Q. / ONQ - Clément Allard, 2002



Franco Dragone, C.Q., et Diane Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications / ONQ - 2002



Sam Pollock, C.Q., Bernard Lamarre, O.Q., et Jacques Genest, président du Conseil de l'Ordre / ONQ - Clément Allard, 2002



Emmett Johns, G.O.Q., et Jean Charest, premier ministre du Québec / ONQ - Clément Allard, 2003



Marie Laberge, C.Q. / ONQ - Daniel Lessard, 2004



Jean-Paul L'Allier, O.Q., et Jean Charest, premier ministre du Québec / ONQ - Daniel Lessard, 2004



Chantal Petitclerc, C.Q. / ONQ - Daniel Lessard, 2005

CHAPITRE 10

UNE MISSION ÉLARGIE

Guy Deschênes étant directeur intérimaire, le secrétaire général du gouvernement du Québec André Dicaire, dans une lettre datée du 28 février 2005, sollicite des « candidatures de gestionnaires chevronnés afin de combler le poste de directrice ou directeur du Secrétariat de l'Ordre national du Québec ». La description de la tâche indique un élargissement de la mission de l'Ordre :

« La responsabilité première de la personne choisie sera de donner un nouvel essor à cette institution à caractère hautement symbolique en permettant à ses membres de s'imprégner davantage dans les valeurs de la société québécoise. De plus, la personne retenue sera appelée à me conseiller dans l'exercice de mes responsabilités prévues par la Loi, ainsi que le président du Conseil de l'Ordre national. Elle jouera également un rôle-conseil auprès du cabinet du premier ministre en ce qui concerne les nominations étrangères, la cérémonie de remise des insignes et d'autres fonctions rattachées au poste. En tant que fondée de pouvoir du Secrétariat, elle sera interpellée par les médias d'information, les organismes publics ou privés et par les différents paliers de gouvernement. »

Suzanne Moffet, qui était directrice générale adjointe au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, obtient le poste de directrice de l'Ordre en juin 2005.

L'agence SOM – recherches et sondages, qui avait reçu du ministère du Conseil exécutif le mandat de faire une étude de notoriété de l'Ordre, remet son rapport en septembre 2005. Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- situer la notoriété spontanée de l'Ordre national du Québec par rapport à celle d'autres prix décernés par le gouvernement du Québec ;
- évaluer le prestige que la population reconnaît à l'Ordre national du Québec par rapport aux autres prix décernés ;
- évaluer les connaissances de la population par rapport à l'Ordre national du Québec : notoriété des membres, avantages perçus et critères de nomination.

Sur les 1001 répondants recrutés sur l'ensemble du territoire du Québec, 473 viennent de la grande région de Montréal et 88, de la grande région de Québec. Dans une proportion de 1 sur 5,

CHAPITRE 10

les personnes sondées affirment avoir déjà entendu parler de l'Ordre. Près de la moitié de celles-ci en ont appris l'existence par la télévision et 34 % l'ont appris par les journaux. Cependant, 54 % de ceux qui connaissent l'existence de l'Ordre ne voient pas «les avantages à être membre». De plus, quatre personnes sur dix qui connaissent l'existence de l'Ordre ne savent pas «quels sont les critères requis pour être membre». Certains sont même convaincus qu'il n'y a aucun critère requis. Deux pour cent des sondés ont mentionné l'Ordre national du Québec en réponse à la question «Pouvez-vous nommer un prix ou une distinction que décerne le gouvernement du Québec?» En outre, 2 % des sondés ont répondu correctement à la question «D'après vous, quel est la distinction ou le prix le plus prestigieux que décerne le gouvernement du Québec?» Les principales conclusions de l'enquête sont révélatrices du peu de connaissance qu'ont les Québécois de l'Ordre national du Québec : «L'Ordre national du Québec : aussi peu connu que les autres prix décernés par le gouvernement» et «une connaissance superficielle dans bien des cas». Il y a donc tout un défi à relever!

Le 31 octobre 2005, André Dicaire, le secrétaire général du Conseil exécutif, supervise l'élection d'un nouveau président. Bernard Voyer est élu et il choisit Bernard Lamarre comme vice-président. Le Conseil s'était déjà enrichi d'un nouveau membre en la personne de Marie-Andrée Bertrand. Au cours de la réunion, deux résolutions importantes sont approuvées.

La première résolution stipule qu'il faut «pour l'appel public de candidatures 2007, [que] le formulaire de présentation d'une candidature soit obligatoirement complété; à défaut de s'y conformer, la candidature sera rejetée, cette obligation devant être clairement identifiée sur le formulaire».

La seconde résolution concerne la féminisation des grades : «Le Conseil réitère son intention de féminiser les titres pour celles qui le désirent.» La nouvelle directrice informe les membres du Conseil qu'elle travaillera en étroite collaboration avec le président Bernard Voyer, pour présenter, à la prochaine réunion, un plan stratégique de développement visant à promouvoir l'institution et à la situer «à sa juste valeur». Pour le président, il est important que les activités de l'Ordre national du Québec ne se résument pas à la cérémonie d'intronisation de nouveaux membres. Selon lui, l'Ordre a un rôle social à jouer dans différents milieux.

Au cours du mois de mars 2006, M. Voyer et M^{me} Moffet établissent des liens avec les sections québécoises de l'Association des membres de la Légion d'honneur et l'Association des membres de l'Ordre national du mérite. Ces premiers pas auront comme conséquence une présence de l'Ordre national du Québec à Paris. En effet, trois mois plus tard, en juin, à l'occasion de la remise de l'insigne de l'Ordre à une personnalité étrangère, le président de l'Ordre et la directrice du Secrétariat de l'Ordre rencontrent le grand chancelier de la Légion d'honneur le général Jean-Pierre Kelche et le président de l'Association nationale des membres de l'Ordre national du mérite dans la capitale française. M. Voyer et M^{me} Moffet rencontrent aussi le président de la Société d'entraide de la Légion d'honneur. « Cette mission, une première dans l'histoire de l'Ordre, avait pour but d'établir un pont officiel entre nos institutions honorifiques, d'échanger divers points de vue sur nos défis et enjeux respectifs, mais aussi d'apprendre d'une grande institution française qui a plus de 200 ans d'histoire », pourra-t-on lire dans le deuxième numéro de la publication *Les nouvelles*⁶, qui paraîtra en décembre 2006. Avant de se rendre à Paris, le président et la directrice s'étaient rendus à Régina pour assister à la première conférence internationale des *Commonwealth Honours and Awards*, qui avait lieu du 27 au 29 avril 2006. Ils ont profité de cette rencontre pour établir un premier réseautage entre les différents ordres provinciaux.

Lors de la réunion du Conseil tenue les 6 et 7 avril 2006, la directrice énumère les gestes faits afin que l'Ordre soit mieux connu :

- engagement de deux firmes de communication dans le but d'améliorer la notoriété et la visibilité de l'Ordre ;
- production d'un bulletin de nouvelles destiné aux membres de l'Ordre ;
- refonte du site internet et révision des notices biographiques des membres ;
- cartes d'anniversaire aux membres de l'Ordre conçues par un membre ;
- présence de l'Ordre à différents événements au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger ;
- participation de l'Ordre aux fêtes du 400^e anniversaire de la ville de Québec en 2008 ;
- développement du projet les Entretiens de l'Ordre.

6. Le premier numéro de ce bulletin, qui avait alors pour titre *Les nouvelles de l'Ordre national du Québec*, est paru en juillet 2006.

CHAPITRE 10

Le premier bulletin intitulé *Les nouvelles de l'Ordre national du Québec*⁷ paraît en juillet 2006. Quant aux cartes d'anniversaire, c'est une œuvre du peintre de Charlevoix Claude Le Sauter, intronisé chevalier de l'Ordre en 2000, qui est retenue. C'est la première fois que l'artiste choisi est un membre de l'Ordre.

Les membres du Conseil étudient 213 candidatures et recommandent au premier ministre une liste de trente et une personnalités. Le décret d'officialisation est signé le 25 mai 2006 et la cérémonie de remise des insignes a lieu le 20 juin suivant, au Salon rouge, sous la présidence du premier ministre Jean Charest. Cette cérémonie est marquée par une nouveauté : des musiciens interprètent quelques pièces et des gardes d'apparat accompagnent les récipiendaires. Les grands officiers sont au nombre de trois : Jean Davignon, Gérard Desrosiers et Claude Ryan (à titre posthume). Onze personnalités reçoivent le titre d'officier : Marcel Aubut, Nicole Beaudoin, Jules Bélanger, Guy Cogeval, Bernard Derome, Jean-Marie Dufour, Louis-Gilles Durand, L. Yves Fortier, Jean Lapointe, Élise Paré-Tousignant et Jean Béliveau. M. Béliveau obtient une promotion, puisqu'il est chevalier depuis 1988. Dix-sept personnes grossissent les rangs des chevaliers de l'Ordre : Johnny Ned Adams, Colette Boky, Jacques Bourbeau, Georges Brassard, Michel Cailloux, Édith Cloutier, Monique Duval, L. Jean Fournier, Nicole Fournier, Louis Grenier, Pierre-André Julien, Bernard Labadie, Louise Lambert-Lagacé, Pierre Lavoie, Constance V. Pathy, Paul-Hubert Poirier et Robert Savoie. Jean Davignon, Jean Béliveau et Louise Lambert-Lagacé sont absents lors de la cérémonie. Par contre, Fernand Ouellet, qui aurait dû recevoir son insigne l'année précédente, y est officiellement reçu chevalier.

Interrogé par un journaliste, Bernard Derome lui confie ses premières impressions : « Ça me fait tellement chaud parce que ça vient du Québec. Moi, je suis connu, on me voit à la caméra tous les jours, mais, dans un événement comme celui-ci, ce qui me frappe, c'est de voir tous les gens qui travaillent dans l'ombre et qui accomplissent des choses extraordinaires. »

Pour la première fois dans les quotidiens du Québec, une page complète est consacrée aux nouveaux membres de l'Ordre national du Québec. On y trouve la photographie de chaque personne intronisée. C'est une nouvelle tradition qui s'installe et il en sera de même les années suivantes.

7. Dès le deuxième numéro, le bulletin s'appellera plus simplement *Les nouvelles*.

Le Conseil de l'Ordre se réunit pour la 62^e fois le 4 décembre 2006. Claude Castonguay, élu au cours de l'automne, y siège pour la première fois. Les membres suivants ont été réélus : Bernard Voyer, Bernard Lamarre et Marc-Adélaré Tremblay. À cette rencontre, on étudie une nouvelle facture pour uniformiser les différents documents produits par l'Ordre, soit la brochure de présentation de l'Ordre, le répertoire des membres, la brochure des nominations et l'affiche servant à l'appel public de candidatures. Le résultat est le fruit de plusieurs mois de recherche et de travail. Dans cette nouvelle facture, la couleur bleue est omniprésente.

Les 3 et 4 avril 2007, les membres du Conseil étudient 207 candidatures. Ils constatent qu'il y a une augmentation des candidatures en provenance des régions, situation qu'ils attribuent aux interventions faites par les membres dans les régions, ainsi qu'à celles faites par le Conseil de l'Ordre, le secrétariat et sa directrice. Toutefois, les candidatures féminines demeurent peu nombreuses. Au terme de sa séance de travail, le Conseil recommande au premier ministre trente-trois personnalités à honorer. Le décret du Conseil des ministres est adopté le 16 mai suivant et la cérémonie de remise des insignes a lieu le 20 juin. Les grands officiers sont au nombre de trois : Gilles Carle, Guy Coulombe et Stephen A. Jarislowsky, lequel se trouve à être promu, car il est chevalier de l'Ordre depuis 2002. Le grade d'officier est conféré à douze personnes : Louis Balthazar, Robert E. Brown, Serge Godin, Jacques Héту, Edith Jacobson Low-Ber, Pierre Legendre, Claire Martin, Jean Paré, Gérard Poirier, Guy A. Rouleau, Monique Vézina et Michel Dallaire, qui avait été fait chevalier en 1994. Dix-huit personnes sont intronisées au grade de chevalier : Yvette Bonny, Jean-Marc Boulé, Hélène Dorion, Jules Dufour, Daniel Germain, Joseph Guanish, Marcel Junius, Réal Lacombe, Normand Latourelle, Denis Lazure, Jack W. Lee, Michel Lemire, Michael Meaney, Jacques Michel, Lorraine B. Palardy, Marie Saint Pierre, Philippe Sauvageau et Gilles G. Sauvé.

Dans sa brève allocution, le premier ministre Jean Charest insiste sur le nombre de membres de l'Ordre. « Depuis vingt-deux ans, dit-il, l'Ordre national du Québec a accueilli en son sein 168 femmes et 479 hommes qui ont contribué de manière exceptionnelle à la réussite et au rayonnement du Québec. »

CHAPITRE 10

Selon la coutume nouvellement établie, l'anniversaire de naissance des membres est souligné par l'envoi d'une carte de souhaits qui reproduit l'œuvre d'un artiste membre de l'Ordre. À partir de mai 2007, c'est une œuvre inédite de Frédéric Back qui figure sur les cartes.

En mai 2007, le président Bernard Voyer et la directrice Suzanne Moffet se rendent à Londres pour prendre contact avec des personnes pouvant faciliter l'établissement de liens entre l'Ordre national du Québec et des organismes anglais qui ont la même vocation. « Cette mission, précise le document préparatoire, vise à favoriser une plus grande connaissance de l'Ordre national du Québec en Grande-Bretagne et, par la même occasion, à sensibiliser la Délégation générale du Québec à Londres à notre politique de nomination des personnalités étrangères. » Le président du Conseil de l'Ordre et la directrice du Secrétariat ont rencontré Stanley Martin, *Chair of the Central Council Royal Overseas League*; Sarah Gillett, directrice du protocole au *Foreign and Commonwealth Office*; Denis Brennan, *Ceremonial Officer and Head of the Ceremonial Secretaria and Chair of The Honours Committee*; Eleri Pengellu, *Deputy Ceremonial Officer*; Alexandra Burslem, *Member of the Main Honours Committee and Chair of the Honours Education*; le lieutenant-colonel Alexander Matheson, *Secretary of the Central Chancery of the Orders of Knighthood*, et Rachel Wells, assistante secrétaire de la même chancellerie. Des rencontres ont également eu lieu avec l'auteur Rafael Heydel Mankoo et avec le député travailliste et président du Comité d'administration publique de la Chambre des communes Tony Wayland Wright. Enfin, M. Voyer et M^{me} Moffet se sont aussi entretenus avec le délégué général du Québec à Londres George MacLaren et les chefs de service de la délégation.

En septembre 2007, comme il y a trois postes à pourvoir au sein du Conseil de l'Ordre, six membres présentent leur candidature pour la région A (Montréal, Laval, les Laurentides, Lanaudière et la Montérégie). C'est Maryse Lassonde qui sera réélue. Pour la région B (Québec et Chaudière-Appalaches), Denise Ouellet-Grenier sera réélue. Il n'y a pas de poste vacant dans la région C (Estrie, la Mauricie et le Centre-du-Québec). Enfin, le Conseil accueille Monique Vézina, qui représentera la région D (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Outaouais, Bas-Saint-Laurent, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine).

En octobre, les membres du Conseil se réunissent au lac Sacacomie pour une séance de planification stratégique. Ils en profitent pour faire un examen approfondi du chemin parcouru.

Plusieurs points sont à l'ordre du jour, soit le développement de l'Ordre, l'amélioration de son rayonnement et de sa présence, la révision des critères de sélection des futurs membres de l'Ordre, ainsi que les recommandations à faire au premier ministre.

Toujours en octobre, le président du Conseil séjourne à Barcelone, où il est reçu par le représentant des distinctions honorifiques de la Catalogne, ce qui facilitera la création de liens entre l'Ordre national du Québec et cette région d'Espagne.

Au cours de l'année 2007, quatre personnalités étrangères ont reçu l'insigne de l'Ordre national du Québec. Le 11 juin, le premier ministre Jean Charest honore le Marocain El Habib Benessahraoui, qui a vécu à Québec de 1998 à 2006, en le faisant chevalier de l'Ordre. Dans son discours, il précise que le gouvernement du Québec veut « honorer une personnalité marquante de la Francophonie et souligner sa contribution exceptionnelle au développement des relations entre le Québec et de nombreuses institutions et organisations de l'espace francophone ». Le 19 juin, c'est au tour d'Abdou Diouf, le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, de devenir membre de l'Ordre au grade d'officier. Dans son discours de remerciement, le récipiendaire termine par ces mots : « À compter d'aujourd'hui s'épanouiront dans mon imaginaire, aux côtés du baobab, du lion et du flamboyant, le bouleau jaune, l'iris versicolore et [le] harfang des neiges. » Enfin, le 3 décembre, en présence du président du Conseil, le délégué général du Québec à Bruxelles Christos Sirros remet l'insigne de chevalier à Diane Verstraeten, secrétaire générale du Département international Vlaanderen du gouvernement flamand, ainsi qu'à Philippe Suinen, commissaire général aux relations internationales de la Communauté française de Belgique. Le président du Conseil et la directrice du Secrétariat ont profité de cette nomination de l'Ordre national du Québec à l'étranger pour rencontrer des représentants de l'Ordre de Léopold, l'ordre honorifique le plus important de Belgique, ainsi que des représentants de la Société de l'Ordre de Léopold. Ce fut aussi l'occasion de rencontrer le délégué général du Québec à Bruxelles et le personnel de la délégation, afin de les sensibiliser aux diverses activités de l'Ordre et d'insister sur l'accueil qu'ils devraient faire aux membres de l'Ordre quand ils sont en visite en Belgique.



Le Conseil de l'Ordre / ONQ - Louis-Michel Major, 2006



Bernard Derome, O.Q., Jean Lapointe, O.Q., Jean Charest, premier ministre du Québec, sœur Nicole Fournier, C.Q., et Monique Ryan, fille de feu Claude Ryan, G.O.Q. / ONQ - Daniel Lessard, 2006



Abdou Diouf, O.Q. / ONQ - Daniel Lessard, 2007



Jean Béliveau, O.Q. / ONQ - Daniel Lessard, 2007

CHAPITRE 11

L'ORDRE
NATIONAL
ET QUÉBEC 2008

L'ORDRE NATIONAL ET QUÉBEC 2008

Les célébrations entourant le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec sont pour l'Ordre national du Québec une occasion de s'ouvrir encore plus et d'atteindre un plus large public.

C'est sans doute avec la France que l'Ordre affirmera sa présence de la façon la plus importante. En décembre 2007, à Paris, se tient une rencontre avec le délégué général du Québec en France Wilfrid A. Licari, puis une autre à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur avec le général Jean-Pierre Kelche, et enfin, une dernière avec le président de l'Organisation internationale de la Francophonie Abdou Diouf. Le but premier de ces réunions consiste à établir les bases d'un partenariat entre ces organismes et l'Ordre national du Québec.

Déjà, en 1988, la directrice d'alors, Denise Grenier, avait fait un stage à la Légion d'honneur, où elle avait proposé qu'il y ait une exposition des insignes de l'Ordre national au musée de la Légion d'honneur. «J'ai reçu l'autorisation du gouvernement de faire réaliser le coffret présentant les insignes, puisque la conservatrice du musée avait accepté ce projet et que la délégation du Québec à Paris en avait été saisie», écrit-elle. Mais elle ajoute : «Ce projet n'a toutefois pas reçu toutes les autorisations qui auraient permis sa concrétisation.» Vingt ans plus tard, le projet devient réalité.

Exceptionnellement, le mandat de Bernard Voyer à la présidence du Conseil de l'Ordre est prolongé d'une année afin d'assurer une certaine continuité aux activités entourant le 400^e anniversaire de Québec. Dans son rapport d'activités 2007-2008, le président souligne que cet anniversaire a été l'occasion d'établir des liens plus solides avec les représentants de la Légion d'honneur, notamment avec la venue dans la capitale du général Jean-Pierre Kelche. «La participation conjointe à divers événements a permis de resserrer les liens entre nos deux institutions : le président du Conseil et le grand chancelier ont ainsi fraternisé à de nombreuses reprises à la fois sur terre et sur mer.»

Le 30 mai 2008, à la résidence du consul général de France à Québec, le président Bernard Voyer remet au général Kelche les insignes de trois membres du Conseil de l'Ordre, soit l'insigne de grand officier de Marc-Adélar Tremblay, l'insigne d'officier de Bernard Lamarre et son propre insigne de chevalier. C'est d'un commun accord que ces trois hommes, qui partagent le fait d'avoir été élus chacun président du Conseil de l'Ordre, offrent ainsi leurs décorations pour qu'elles soient exposées de manière pérenne à Paris, au Musée national de la Légion d'honneur.

CHAPITRE 11

Le même jour au même endroit, la directrice du Secrétariat Suzanne Moffet reçoit l'insigne de chevalier de l'Ordre national du mérite de la République française, en reconnaissance des liens très étroits qu'elle a tissés avec la France au cours de sa carrière.

Le 14 juillet 2008, à l'hôtel du Parlement, le général Kelche, grand chancelier de la Légion d'honneur, nomme plusieurs membres de l'Ordre national du Québec soit au sein de la Légion d'honneur, soit au sein de l'Ordre national du mérite. Ainsi, la Légion d'honneur accueille Lise Bissonnette à titre d'officier, ainsi que Diane Dufresne et Michel Tremblay au grade de chevalier. L'Ordre national du mérite reçoit Henri Grondin parmi les officiers, ainsi que Marie-Claire Blais, Francine Lelièvre et Jacques Lacoursière parmi les chevaliers. Rappelons aussi que le 15 novembre 2007, le président Bernard Voyer avait reçu l'insigne de chevalier de la Légion d'honneur des mains du consul général de France à Québec François Alabrune.

Du 30 mai à la fin du mois d'octobre 2008, se tient dans la capitale une exposition rendant hommage à quarante personnalités liées à la ville de Québec, dont vingt appartenant à l'Ordre national du Québec. Intitulée *La ville de Québec, une histoire d'honneur*, l'exposition raconte Québec «à travers les distinctions honorifiques». Inaugurée par la gouverneure générale du Canada Michaëlle Jean, elle est dédiée à Michel Têtu, qui en avait été l'instigateur avant son décès. Celui-ci était surnommé «Monsieur Francophonie» en raison de son engagement dans la promotion de l'univers francophone. Au moment de son décès, M. Têtu était président de l'Association canadienne de l'Ordre national du mérite. L'exposition présente, parmi les distinctions honorifiques, la Croix de Saint-Louis, la Légion d'honneur, l'Ordre du mérite, l'Order of the Bath, l'Order of St. Michael and St. George, l'Order of the British Empire, l'Ordre du Canada et l'Ordre national du Québec.

Deux autres réalisations importantes marquent l'année 2008 : les soirées-spectacles historiques et les Entretiens de l'Ordre. Déjà, lors de la réunion du Conseil de l'Ordre, le 4 décembre 2006, il avait été question de ces deux projets. Le compte rendu indique :

«Une consultation est présentement en cours auprès des membres de l'Ordre pour connaître les personnages historiques québécois qui les ont le plus inspirés et pour les inviter à manifester leur intérêt à participer activement à ces soirées. Ce projet se

réalise en collaboration avec la Commission de la capitale nationale et sera intégré à la programmation officielle des Fêtes du 400^e. »

Les 3 et 4 avril 2007, selon le compte rendu de la réunion du Conseil, «une soixantaine de réponses ont été reçues au Secrétariat. Parmi les [propositions des] membres qui ont manifesté un intérêt ferme pour présenter un personnage sur scène, treize ont été [retenues].» En fait, il y aura douze spectacles présentés d'octobre 2007 à novembre 2008, dont le thème général était *Les Grands d'aujourd'hui racontent ceux d'hier*. Le tout se terminera par une soirée hors série. L'Ordre national du Québec n'est pas seul à participer à la réalisation de ce projet, il y travaille en collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec, la SSQ Groupe financier, la Société du 400^e anniversaire de Québec et la Société du Palais Montcalm, cette dernière étant hôte de l'activité constituée d'«une série de spectacles théâtraux et musicaux à caractère historique».

Les soirées-spectacles historiques sont ainsi décrites :

«Chaque soirée sera conçue en deux parties. La première, théâtrale, verra un comédien ou une comédienne incarner le personnage historique de la soirée. L'acteur retracera les grandes étapes de la vie du personnage et fera part au public de ses préoccupations ou de sa vision à l'égard de la société de cette époque. En second lieu, un membre de l'Ordre national du Québec nous fera partager sa vision du personnage historique qui l'a inspiré le plus et la façon dont il a influencé sa trajectoire, sa pensée ou son œuvre. Le tout sera agrémenté de musique d'époque. Le concept repose sur la rencontre entre des grands Québécois d'hier et d'aujourd'hui et le grand public.»

La première soirée-spectacle a lieu le 8 octobre 2007. Le grand officier Joseph-Alfred Rouleau présente Raoul Jobin. Le 12 novembre suivant, Maurice Couture parle de monseigneur François de Laval, le personnage qui l'a marqué. Au cours des mois qui suivent, Madeleine Arbour insiste sur le fait qu'elle a admiré les prises de position de Paul-Émile Borduas «face à la liberté en art et la liberté dans l'enseignement»; Albert Millaire rappelle qu'il porte le costume de Pierre Le Moyne d'Iberville depuis quarante ans et Nicole Fournier «témoigne des liens philosophiques et spirituels qui la lient à Marguerite d'Youville». Au sujet du frère Marie-Victorin, Gisèle Lamoureux raconte : «Je l'ai rencontré PARTOUT! Même si je ne l'ai jamais vu en chair et en

CHAPITRE 11

os, je l'ai rencontré PARTOUT. » Claude Béland choisit son prédécesseur, Alphonse Desjardins. Guy Laliberté et Jules Bélanger, chacun à sa façon, rappellent le souvenir de René Lévesque. Michel Chrétien évoque la vie et l'œuvre de Félix d'Hérelle qui a découvert les bactériophages. Yves Morin et Louis Dionne s'arrêtent à Catherine de Saint-Augustin et à Michel Sarrazin. L. Jean Fournier fait l'éloge de Maurice Richard qui, pour lui, est depuis longtemps, l'objet d'une «vive fascination». L'entretien de Jean-Claude Poitras porte sur Denise Pelletier : « Mon choix de mannequin s'est toujours porté sur des mannequins qui pouvaient être de bonnes comédiennes. » Enfin, la dernière présentation, qui a lieu le 8 décembre 2008, met en scène Paul Gérin-Lajoie qui raconte l'«équipe du tonnerre» de Jean Lesage, un sujet qu'il connaît très bien, puisqu'il en a fait partie !

Les Entretiens de l'Ordre présentent un aspect différent dans la mesure où il s'agit de conférences plus classiques. Le premier entretien a lieu à Paris le 3 avril 2008. Le président Bernard Voyer et Claude Lorius, officier de la Légion d'honneur et important glaciologue, parlent des « secrets de la glace ». C'est le « regard complémentaire du scientifique et de l'explorateur sur l'évolution des calottes glacières ainsi que [sur les] enjeux du réchauffement climatique et leur impact sur les populations du Grand Nord ». Le second entretien a lieu à Québec, le 22 septembre suivant. John Porter invite l'assistance à « regarder Québec » à travers les œuvres de peintres d'hier et d'aujourd'hui.

L'une des activités les plus importantes de l'Ordre demeure l'étude des dossiers de candidature et la recommandation de nouveaux membres au premier ministre. Les 14 et 15 avril 2008, les membres du Conseil de l'Ordre examinent donc les 199 candidatures, 161 hommes et 38 femmes, qu'il a reçues. La majorité, 84 dossiers, provient de la région montréalaise ; en deuxième place, la région de la Capitale-Nationale avec 29 dossiers, suivie de la région de la Montérégie avec 23 dossiers.

L'année du 400^e anniversaire de la fondation de Québec, berceau de l'Amérique française, le nombre de recommandations est accru et atteint un sommet : 49.

Une première cérémonie de remise des insignes a lieu le 18 juin. Les anciens premiers ministres Robert Bourassa et René Lévesque y sont faits grands officiers à titre posthume. L'insigne de M. Bourassa est remis à sa veuve, Andrée Simard-Bourassa, tandis que celui de M. Lévesque est remis à son fils Claude.

L'ORDRE NATIONAL ET QUÉBEC 2008

Deux personnalités sont intronisées à titre de grand officier : Alban D'Amours et Léonard Cohen, ce dernier ne participant cependant pas à la cérémonie. Le premier ministre profite de l'occasion pour remettre l'insigne de grand officier à Jean Davignon, qui a été nommé à ce grade en 2006.

Les nouveaux officiers sont au nombre de dix-sept. L'Ordre accueille donc : André Bachand, Gérald-A. Beaudoin, Michel G. Bergeron, Pierre Bruneau, André Caillé, Robert Charlebois, Francine Décary, Clément Duhaime, Louis Fortier, Pavel Hamet, Pierre Lassonde, Gilles Marcotte, Rémi Marcoux, Mohamad Sawan et Michèle Stanton-Jean. Les deux personnalités qui sont promues au rang d'officier sont : Anne Claire Poirier, qui détient le grade de chevalier depuis 1985, et Ashok K. Vijh, chevalier depuis 1987.

Obtiennent le grade de chevalier les trente personnes suivantes : Silvia Araya, Antoine Ayoub, Georgette Beaudry, Françoise Bertrand, Gilles Bissonnette, Émile Bouchard, Raymond Brousseau, Louis Caron, Jacques Castonguay, François Chartier, René Derouin, Jacques Duchesneau, Marisa Ferretti Barth, Sheila Fischman, Pierre Fréchette, Edgar Fruitier, Sheila Goldbloom, Gisèle Gravel, Henri Grondin, Gloria Jeliu, Aida Kamar, Nicolas Mateesco Matte, Paul-Arthur Mckenzie, Michel Pouliot, Normand Séguin, Peter Simons, E. Noël Spinelli, Richard Tremblay, Elena Venditelli Faita et Yanick Villedieu.

Invité à commenter son entrée dans l'Ordre national du Québec, l'auteur-compositeur-interprète Robert Charlebois ne trahit pas son franc-parler : « C'est le jour des trophées mérités pour les étudiants, déclare-t-il, et moi, je n'en avais pas quand j'étais à l'école, alors il faut accepter ça avec beaucoup de simplicité et d'humilité. C'est une reconnaissance envers chacun d'entre nous, pour ce que nous avons fait dans nos domaines respectifs. » Il ajoute : « Je ne suis pas un révolutionnaire. J'ai révolutionné la chanson, mais d'avoir révolutionné la chanson, ça ne veut pas dire qu'on est un révolutionnaire. »

Dans son allocution, le premier ministre Jean Charest insiste sur le nombre élevé de nouveaux membres et mentionne le caractère exceptionnel de certaines nominations :

« Cette année, dit-il, en plus d'intégrer à notre panthéon un nombre exceptionnel de nos concitoyens, nous rendons un hommage tout particulier aux premiers ministres

CHAPITRE 11

qui ont assumé la conduite de notre nation depuis la création de l'Ordre. Il s'agit d'un fait sans précédent dans l'histoire de l'Ordre national du Québec. C'est une manière pour l'Ordre de souligner le rôle de Québec comme capitale nationale, tout en reconnaissant l'apport exceptionnel de mes prédécesseurs au développement du Québec. C'est aussi une façon de réitérer avec force le caractère totalement non partisan de cette institution.»

Auparavant, le premier ministre avait annoncé trois événements à venir :

«Pour mieux reconnaître la contribution des femmes à l'Ordre national, le Conseil de l'Ordre et moi-même avons convenu de donner suite à une demande faite par plusieurs organisations représentant des femmes. Ainsi, à compter de l'an prochain, les trois titres de cette institution – chevalier, officier et grand officier – seront féminisés pour devenir chevalière, officière et grande officière. C'est d'ailleurs une chevalière qui amènera en 2009 l'Ordre national du Québec plus loin qu'il ne sera jamais allé. L'astronaute Julie Payette, membre de l'Ordre depuis 2000, a en effet informé le président du conseil de l'Ordre de son intention d'avoir avec elle un symbole de notre panthéon lors de sa prochaine mission à bord de la navette spatiale. L'Ordre national du Québec ira donc en orbite, mais il se rendra aussi bien visible sur la terre ferme. J'annonce aujourd'hui que la décision a été prise d'ériger un monument dédié à l'Ordre national du Québec et à ses récipiendaires. Ce monument s'élèvera aussi rapidement que possible sur la promenade Samuel-De Champlain.»

En ce qui concerne le monument, le premier ministre a déjà accepté que le gouvernement du Québec contribue «à la hauteur de 125 000 \$ au financement de ce projet dans le cadre d'un partenariat public-privé».

Le 19 juin 2008 se tient une deuxième cérémonie de remise des insignes de l'Ordre national du Québec. Cinq anciens premiers ministres qui ont dirigé le Québec depuis la création de l'Ordre y sont intronisés en présence du lieutenant-gouverneur Pierre Duchesne, du président de l'Assemblée nationale, du chef de l'opposition officielle, de la chef du deuxième groupe d'opposition, de plusieurs ministres et députés, de membres du corps consulaire et de nombreux invités.

C'est la directrice du Secrétariat de l'Ordre Suzanne Moffet qui souhaite la bienvenue aux invités.

«Aujourd'hui, dit-elle, le premier ministre accueillera cinq grandes personnalités qui, depuis la naissance de l'Ordre, ont guidé la destinée du Québec. Ces nominations, fruit de la volonté du premier ministre et de l'impulsion du président du conseil de l'Ordre et de ses membres, marquent un moment fort et unique dans l'histoire de l'Ordre. Chacun des récipiendaires recevra l'insigne le plus prestigieux du gouvernement du Québec. Au cours de cette cérémonie, ils signeront le grand livre de l'Ordre et prendront la parole.»

Dans sa brève allocution, le président du Conseil de l'Ordre Bernard Voyer rappelle ce qu'il a éprouvé lors de son admission au sein de l'Ordre, le 18 juin 1997, au moment où Lucien Bouchard était premier ministre.

Invité à rendre hommage aux récipiendaires, le premier ministre Jean Charest précise que «nos premiers ministres seront élevés au rang de grand officier. Il s'agit de la décoration la plus prestigieuse de l'Ordre national du Québec, qui est lui-même la plus haute distinction remise par l'État québécois à des citoyens.» Après leur intronisation, chacun des anciens premiers ministres est appelé à prendre la parole.

Bernard Landry, premier ministre du 8 mars 2001 au 29 avril 2003, insiste sur la notion de nation. «Ce qui constitue une nation, déclare-t-il, ce sont les malheurs qu'elle a vécus, les bonheurs qu'elle a vécus et les rêves qu'elle entretient. Nous avons un bel assortiment de toutes les catégories. Et, depuis un demi-siècle en particulier, les améliorations ont été d'une richesse extrême sous tous les gouvernements confondus.»

Lucien Bouchard parle surtout du métier de premier ministre, une fonction qu'il a remplie du 29 janvier 1996 au 8 mars 2001 :

«Son titulaire incarne l'État, auquel il confie l'épanouissement de leur nation. Premier responsable de leur bien-être d'aujourd'hui, le chef du gouvernement répond aussi à maints égards de l'avenir de leurs enfants, et, du jour au lendemain, son assermentation en fait le gardien de nos valeurs d'équité, de tolérance, de compassion,

CHAPITRE 11

d'intégrité et de solidarité. Bien que demeurant chef de sa formation, il se doit d'être, d'abord et avant tout, le premier ministre de tous et de toutes, sans distinction de statut social, d'origine ethnique, de religion ou d'allégeance de parti. (...) Tous les premiers ministres vivent une histoire d'amour avec le Québec.»

Quant à Jacques Parizeau, qui a dirigé le gouvernement du 26 septembre 1994 au 29 janvier 1996, après avoir souligné que son père Gérard Parizeau l'a devancé comme membre de l'Ordre, il évoque les deux premiers ministres sous lesquels il a travaillé : Jean Lesage et Daniel Johnson père. «Me souvenir que, s'il n'y a pas d'école pour être premier ministre, j'aurai eu la chance, moi, d'aller à une sorte d'université des premiers ministres.» Puis, il n'oublie pas de rappeler sa foi dans l'indépendance du Québec :

«Dans ce sens, “Maîtres chez nous” de M. Lesage continue d'orienter à la fois mes réactions, ma pensée, mes projets, parce qu'on a toujours des projets. Et puis, l'indépendance du Québec est pour moi une sorte de complément. “Maîtres chez nous” dans un pays indépendant. Ce sont de ces deux premiers ministres que sont sorties les deux orientations qui m'ont mené jusqu'à maintenant.»

Daniel Johnson fils, premier ministre du 11 janvier au 26 septembre 1994, se rappelle son séjour à la direction du gouvernement en regardant ceux qui sont à ses côtés :

«Je suis heureux et fier de côtoyer tous les membres de l'Ordre national du Québec. Je ne peux m'empêcher aujourd'hui, néanmoins, de souligner le caractère tout à fait inhabituel de côtoyer aussi ici un de mes prédécesseurs et mes trois successeurs immédiats. Les côtoyer, alors que je les ai connus ici, en face de moi ; un, deux et même trois à la fois. Je crois qu'on ne peut en dire pour autant qu'ils ont toujours été côte à côte dans nos débats depuis 30 ans.»

Enfin, Pierre Marc Johnson, le dernier des cinq anciens premiers ministres à devenir grand officier de l'Ordre est celui dont le séjour comme premier ministre a été le plus court, soit du 3 octobre au 12 décembre 1985. Lui aussi s'arrête au métier de chef du gouvernement :

«Il n'y a pas de plus belle occupation que celle de représenter l'ensemble de la population, comme c'est du devoir et de l'attribution du premier ministre que de le faire. Celui ou celle qui occupe cette fonction est issu du processus démocratique, parce qu'il est député. Sa première loyauté va au respect des valeurs démocratiques. Ces valeurs sont faites bien plus que du simple droit de voter librement. Elles sont faites de la liberté de débattre, de parler, de s'exprimer, d'écrire, de dire, de la transcendance des droits et libertés de chacun dans notre société ainsi que de la protection jalouse et énergique et du respect de toutes nos diversités.»

Le premier ministre Jean Charest clôt la cérémonie en affirmant que les cinq récipiendaires méritent l'honneur dont ils font l'objet :

«Dans nos mémoires, il y a aussi des souvenirs des adversaires d'un autre temps, mais si peu; ce qui nous unit est infiniment plus grand que ce qui a pu nous diviser. L'attachement à ce peuple unique et la volonté inébranlable de participer à son avancement et à son épanouissement nous rejoignent. Vous méritez tous votre place dans notre mémoire et dans nos cœurs.»

Le 1^{er} décembre 2008, le secrétaire général du Conseil exécutif Gérard Bibeau préside l'élection à la présidence du nouveau président du Conseil de l'Ordre. Dès le premier tour du scrutin, Maryse Lassonde est proclamée la quatorzième présidente de cette instance.

La planification des célébrations du 25^e anniversaire de sa fondation figure désormais en tête de liste des activités de l'Ordre.



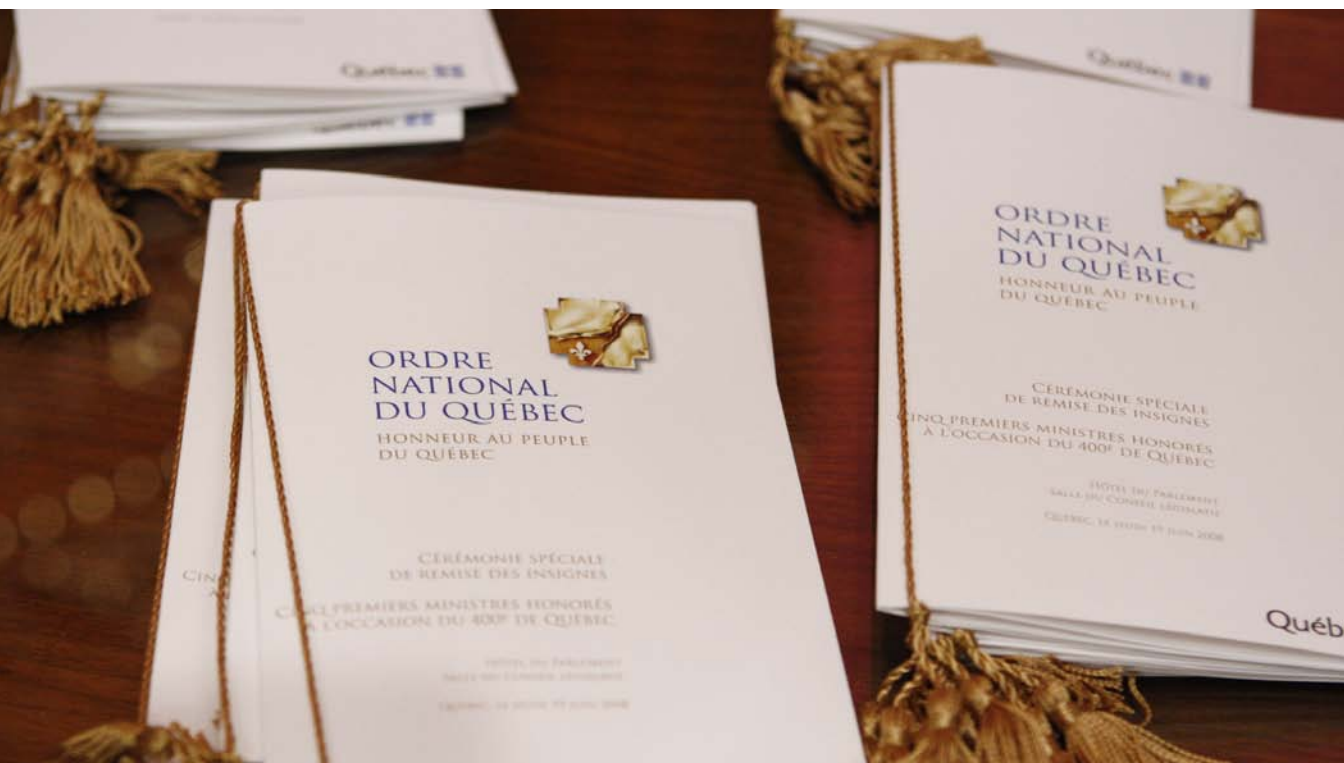
Jean Charest, premier ministre du Québec, et Robert Charlesbois, O.Q. / ONQ - François Nadeau, 2008



Bernard Voyer, C.Q., président de l'Ordre / ONQ - François Nadeau, 2008



Bernard Landry, G.O.Q., Jacques Parizeau, G.O.Q., Pierre Marc Johnson, G.O.Q., Jean Charest, premier ministre du Québec, Daniel Johnson fils G.O.Q., et Lucien Bouchard, G.O.Q. / ONQ - Christian Chevalier, 2008



Programme / ONQ - Christian Chevalier, 2008

CHAPITRE 12

L'ORDRE
RAYONNE DE
PLUS EN PLUS

L'ORDRE RAYONNE DE PLUS EN PLUS

L'année 2009 est marquée par plusieurs nouveautés. L'Ordre national du Québec connaît en effet de multiples changements, dont certains sont liés aux célébrations entourant le 25^e anniversaire de sa fondation. Éluë présidente du Conseil de l'Ordre le 1^{er} décembre 2008, Maryse Lassonde est appuyée par le vice-président Bernard Voyer et les membres Marie-Andrée Bertrand, Solange Fernet-Gervais, Denise Ouellet-Grenier, Monique Vézina, Claude Castonguay, Bernard Lamarre et Marc-Adélard Tremblay.

Le 23 janvier 2009, Maryse Lassonde remet à l'astronaute Julie Payette, intronisée chevalier en 2000, une microplaquette sur laquelle sont inscrits les noms de tous les membres de l'Ordre. La cérémonie se déroule à bord du navire *Le Vacancier* en partance pour la Grande Traversée de la Gaspésie. L'astronaute emportera cette « puce » avec elle pendant son séjour dans la navette spatiale *Endeavour*, dont le départ est prévu à la mi-juillet de la même année. Après avoir effectué son voyage dans l'espace, M^{me} Payette doit rapporter la microplaquette et la remettre au premier ministre Jean Charest, au moment de la cérémonie d'intronisation de juin 2010.

Les 22, 23 et 24 mai, les membres du Conseil de l'Ordre se réunissent à Trois-Rivières, entre autres pour étudier « la grille d'analyse sur la révision de la *Loi sur l'Ordre national du Québec* », laquelle a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 20 juin 1984. Dans son rapport d'activité de l'année 2009, la présidente de l'Ordre souligne que « la révision de la loi permettra d'intégrer les changements constructifs apportés au fil des ans et ainsi attester de l'évolution de l'institution ». Deux représentants du ministère de la Justice participent à la discussion. Il est convenu que ces deux avocats prépareront un premier projet de loi révisé.

En 2009, les membres du Conseil se disent d'accord pour favoriser l'établissement d'amicales dans diverses régions du Québec. Cette année-là, la ville de Trois-Rivières souligne le 375^e anniversaire de sa fondation ; l'occasion est donc propice pour y tenir la première amicale. Plus de 65 personnes assistent à la soirée du 23 mai, au cours de laquelle la présidente de l'Ordre remet, à titre personnel, une bourse à un étudiant du Département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Le 9 juin, Jacques Langlois, le président-directeur général de la Commission de la capitale nationale, et Maryse Lassonde, la présidente du Conseil de l'Ordre national du Québec, procèdent

CHAPITRE 12

au lancement de l'ouvrage *Les Grands d'aujourd'hui racontent ceux d'hier*, qui contient le texte des conférences prononcées l'année précédente par quinze membres de l'Ordre. On évalue à 12 000 le nombre de personnes qui ont assisté à ces conférences livrées au Palais Montcalm de Québec. Le succès de cette initiative a été rendu possible en grande partie grâce à la généreuse contribution de membres de l'Ordre qui se sont dévoués en consacrant leur temps et leur talent à la réalisation de ces témoignages.

L'appel public de candidatures lancé le 20 septembre 2008 amène les membres du Conseil à étudier 196 dossiers de candidature. L'analyse qui en sera faite les 20 et 21 avril 2009 aboutira à la recommandation de trente-quatre candidatures au premier ministre. Évoquant les futurs membres de l'Ordre, la présidente fait remarquer que : « Ces hommes et ces femmes, au parcours exceptionnel, ont le souci de faire évoluer les choses. Ce sont des animateurs de leur milieu, de leur collectivité et de la société en général. Le rôle important qu'ils jouent dans l'âme de la nation québécoise s'exprime par leur volonté de progrès humaniste et responsable. »

La cérémonie d'intronisation a lieu au Salon rouge de l'hôtel du Parlement le mercredi 17 juin 2009. Pour la première fois, les titres sont féminisés. L'Ordre accueille donc un grand officier, Guy Saint-Pierre, et deux grandes officières, Louise Arbour et Brenda Milner, qui était « chevalier » depuis 1985. Dix personnalités sont admises dans l'Ordre avec le titre d'officier ou d'officière : René Angélil, André Desmarais, Paul Desmarais fils, Mostafa M. Elhilali, Céline Galipeau, Claude Lamoureux, Heather Munroe-Blum, Robert Normand, Louise Roy et Yoav Talmi. Quant aux chevaliers et chevalières, ils sont au nombre de vingt et un : Pita Aatami, Marius Arsenault, André Bourbeau, Jacques Brown, Raymond Carignan (à titre posthume), Claude Cormier, Christiane Germain, Margie Gills, Jean-Claude Labrecque, Normand Laprise, Gilles Latulippe, Jean Leclerc, Alain Lefèvre, Mario Lemieux, Franco Lepore, Nicole Marcil-Gratton, Samuel Pierre, Michael Sheehan, Walter Sieber, Martine Tremblay et Michèle Viau-Chagnon. Trois personnalités n'assistent pas à la cérémonie : Martine Tremblay, Claude Lamoureux et Yoav Talmi, ce dernier sera intronisé plus tard au Grand Théâtre de Québec.

Le premier ministre Jean Charest présente lui-même les nouveaux membres. Il qualifie Jean-Claude Labrecque d'« Émile Zola du cinéma québécois ». Présentant Louise Arbour,

L'ORDRE RAYONNE DE PLUS EN PLUS

ex-procureure en chef du Tribunal pénal international pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, il souligne qu'elle a fait «trembler les dictateurs». Ce à quoi Louise Arbour répondra plus tard : « J'aimerais vous dire bien honnêtement, j'aimerais qu'ils tremblent encore plus. » Elle ajoutera : «C'est vraiment quand j'ai commencé à travailler au niveau international que j'ai retrouvé mes racines québécoises. [...] D'avoir la reconnaissance de ses pairs et chez soi, ça dit beaucoup aux étrangers, ça dit qui nous sommes.» Pour René Angélil, le fait de devenir chevalier de l'Ordre national du Québec complète la boucle, vu que Céline Dion a été intronisée au grade d'officier en 1998. «Ceux qui me connaissent, déclare-t-il, savent comment j'ai à cœur le Québec. Dans toute la carrière de Céline, on a toujours fait les choses en voulant que les gens d'ici soient fiers de nous.» Le médaillé d'or olympique Mario Lemieux, «l'un des plus grands hockeyeurs canadiens», se considère comme privilégié de figurer parmi les membres de l'Ordre : «J'ai passé plus de la moitié de ma vie à l'étranger, alors c'est quelque chose de très spécial d'être honoré chez moi.»

Le 18 juin, la présidente du Conseil et la directrice générale remettent les insignes originaux de l'Ordre national du Québec, présentés dans un cadre portant la devise de l'Ordre, à Yvon Vallières, le président de l'Assemblée nationale. Ainsi, ils pourront être exposés dans le Salon du président, ce qui aura pour effet d'en assurer la visibilité aux nombreuses personnes qui visitent l'hôtel du Parlement de Québec.

Toujours en 2009, six personnalités non québécoises sont admises à l'Ordre national du Québec. D'abord, le chanteur Charles Aznavour, lors d'une cérémonie qui a lieu au Musée des beaux-arts de Montréal le 23 avril. «D'un pays que l'on aime et d'un pays duquel on est aimé, c'est important d'être honoré, déclare-t-il. Si on peut l'être, ça fait plaisir d'une part, et puis ça rassure. On est sûr qu'on vous aime vraiment et les artistes ont besoin, à mon avis, de plus d'amour que de succès. Mais ça, c'est mon avis à moi. Je ne suis pas sûr que c'est l'avis de tous les artistes.»

Le 3 juin, deux Mexicains sont honorés «pour leur contribution marquante au développement des relations de coopération et à l'ouverture de nouveaux espaces de communication avec le Québec». Il s'agit du gouverneur de l'État du Nuevo León et ancien président de la République du Mexique José Natividad González Paràs et de l'ambassadeur Andrés Rozental, de «grands

CHAPITRE 12

artisans de la reconnaissance du Québec au Mexique». Dans son allocution, le gouverneur du Nuevo León souligne l'augmentation des investissements québécois dans l'État qu'il dirige. Il insiste aussi sur le fait que «nos gouvernements et nos institutions d'éducation supérieure ont établi des programmes culturels et scientifiques. Un exemple significatif, précise-t-il, est la chaire sur le Québec contemporain qui fonctionne dans les universités de Sherbrooke et de Nuevo León.»

Dans la foulée des célébrations des quatre siècles d'existence de la ville de Québec, le 10 juin 2009, le premier ministre Jean Charest remet à François Alabrune, le consul général de France à Québec depuis 2004, les insignes d'officier de l'Ordre national en raison de son «apport inestimable aux fêtes du 400^e anniversaire de Québec». Selon le chef du gouvernement québécois :

«Il a mené de manière exceptionnelle tout le dossier de la participation de la France aux célébrations de Québec 2008 en interprétant avec finesse et justesse les attentes du Québec. [...] De manière plus générale, M. Alabrune a aussi permis de faire connaître la richesse culturelle que recèle le Québec, ainsi que son haut potentiel dans les secteurs de la nouvelle économie du savoir, y compris les technologies porteuses pour l'avenir.»

À la délégation générale du Québec à Paris, lors de la cérémonie au cours de laquelle le premier ministre Jean Charest remet l'insigne de grand officier à Jean-Pierre Kelche, grand chancelier de la Légion d'honneur et général d'armée, et celui de chevalière à Chantal Moreno, la présidente Lassonde rappelle l'importance de l'Ordre national. Les deux personnalités françaises ont mérité la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec pour leur contribution respective dans des domaines différents. L'action du général Kelche porte en particulier «sur l'essor des sections québécoises de la Société d'entraide de la Légion d'honneur et de l'Association nationale des membres de l'Ordre national du mérite». Quant à Chantal Moreno, elle a été commissaire générale du comité français formé pour veiller aux activités du 400^e anniversaire de la ville de Québec. Elle a aussi été conseillère du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie Abdou Diouf.

Au cours de l'année 2009, la présidente du Conseil de l'Ordre Maryse Lassonde et la directrice générale Suzanne Moffet continuent d'établir des liens avec la communauté francophone.

L'ORDRE RAYONNE DE PLUS EN PLUS

Ainsi, elles rencontrent la présidente du comité scientifique de l'Agence universitaire de la Francophonie Christine Colin et le vice-recteur au développement et à la recherche de cette même agence. Elles rencontrent aussi Conrad Ouellon, le président du Conseil supérieur de la langue française. Grâce à leurs missions à Paris et à Bruxelles, elles renforcent les liens avec les représentants de la Légion d'honneur, de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'UNESCO, de l'Agence universitaire de la Francophonie, de l'Ordre de Léopold et avec les représentants de la délégation du Québec à Bruxelles, où il a été question d'un nouvel entretien international de l'Ordre.

À la réunion du 29 octobre 2009, Maryse Lassonde annonce aux membres du Conseil qu'une des premières conséquences du renforcement des relations entre les titulaires de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du Québec est que « la Maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis, Paris, destinée aux filles et petites-filles des Légionnaires et de l'Ordre national du mérite est désormais ouverte aux enfants des membres de l'ONQ qui font partie de l'un ou l'autre de ces ordres français ».

Dans le monde universitaire, l'Ordre national du Québec et l'Agence universitaire de la Francophonie concluent une entente qui permet à cinq étudiants étrangers d'obtenir des stages de trois mois dans un important laboratoire universitaire québécois. Chaque stagiaire sera accueilli par un membre de l'Ordre. D'un commun accord, les objectifs des bourses sont ainsi définis :

- parrainage : favoriser et valoriser la transmission intergénérationnelle des connaissances et l'expérience de membres de l'Ordre national du Québec au profit de la jeunesse universitaire ;
- ouverture : ouvrir de nouvelles fenêtres d'opportunités à des étudiants méritants de pays en développement ;
- internationalisme : soutenir la jeunesse dans son apprentissage de l'espace mondial en favorisant des échanges internationaux ;
- reconnaissance : reconnaître au sein de la jeunesse les mérites de l'excellence, de la solidarité et de l'engagement personnel en faveur du développement des collectivités ;
- création de liens : favoriser la création et le maintien de liens entre les universités d'appartenance des étudiants méritants et les chercheurs de l'ONQ.

CHAPITRE 12

L'Ordre possède déjà un sceau, une devise et des insignes, il lui manque un drapeau qui pourrait flotter sur la colline parlementaire lors des cérémonies officielles. À la réunion du 24 mars 2009, les membres du Conseil de l'Ordre adoptent, à l'unanimité, un projet de drapeau conforme aux normes de l'héraldique parmi ceux que leur avait soumis le héraut d'armes du Canada Claire Boudreau. Les lettres patentes sont émises et le secrétariat de l'Ordre les reçoit le 15 juin. Le document fédéral précise que le drapeau est «D'azur au pal d'or chargé d'une fleur de lis d'azur et accosté de deux vergettes d'argent». Deux jours plus tard, lors de la cérémonie d'intronisation des nouveaux membres, l'un des mâts de l'hôtel du Parlement arbore le drapeau officiel de l'Ordre national du Québec. De plus, chaque membre de l'Ordre reçoit un modèle réduit du nouveau drapeau, mesurant quinze centimètres de largeur par neuf centimètres et demi de hauteur.

Des élections ont lieu au mois d'octobre 2009 pour compléter et renouveler la composition du Conseil de l'Ordre. Bernard Lamarre et Bernard Voyer voient leur mandat renouvelé pour trois ans. Marc-Adélar Tremblay et Claude Castonguay ne se représentent pas, deux nouveaux membres sont donc choisis, soit Jean-Paul L'Allier et Albert Millaire.

Le jeudi 3 juin 2010, le Salon rouge de l'hôtel du Parlement accueille une foule nombreuse venue assister à la cérémonie d'intronisation des nouveaux membres de l'Ordre national du Québec. Aux premiers rangs, le lieutenant-gouverneur, le président de l'Assemblée nationale, la vice-première ministre, la chef de l'opposition officielle, le chef du deuxième groupe d'opposition, plusieurs ministres, le maire de la ville de Québec, des membres du corps consulaire, des députés et plusieurs membres de l'Ordre national du Québec. La présidente du Conseil de l'Ordre Maryse Lassonde est la première à prendre la parole. Après avoir présenté les membres du Conseil, elle souligne que :

«les récipiendaires d'aujourd'hui forment la 26^e cohorte à se voir décerner cet honneur suprême. Ce qui veut dire que l'Ordre national du Québec fête, cette année, ses vingt-cinq ans d'existence. Cet anniversaire est un moment charnière qui marque une étape d'importance dans le développement de cette grande institution de la nation québécoise : la mise en avant et le renforcement d'un volet éducatif et culturel à destination de tous les publics. Ce volet, qui s'impose surtout par les Entretiens de l'Ordre national du Québec,

L'ORDRE RAYONNE DE PLUS EN PLUS

visé à favoriser le partage de l'inestimable savoir, de l'expérience singulière et du regard critique des personnes décorées de la plus haute distinction de l'État québécois.»

Puis, s'adressant aux futurs membres de l'Ordre, la présidente ajoute : «Votre nouveau statut vous soumet, dès à présent, à certaines obligations, notamment celle de continuer votre quête d'excellence et celle aussi d'être plus qu'exemplaires envers les citoyens de la nation. [...] Vous êtes désormais, chacun et chacune, un phare qui guide, qui illumine. Plus encore, vous êtes des ambassadeurs de l'excellence de votre entourage.»

Avant l'intronisation des nouveaux membres de l'Ordre, la chevalière Julie Payette remet au premier ministre la microplaquette qu'elle a apportée à bord de la navette *Endeavour* lors de son séjour dans l'espace, à l'été 2009. Dans son allocution, la présidente du Conseil de l'Ordre mentionne que : «Sur la microplaquette figurent les noms des membres de l'Ordre national du Québec. Ces noms y sont inscrits en lettres d'or, vraiment très minuscules, dont la taille se mesure en nanomètres, c'est-à-dire en milliardièmes de mètre. [...] La microplaquette, à la plus fine pointe du progrès, est un produit 100 % de fabrication québécoise.» En recevant cette «puce» des mains de l'astronaute, le premier ministre déclare que : «Par les prouesses de l'infiniment petit, vous aurez amené d'illustres Québécois des 25 dernières années, à côtoyer les mystères de l'infiniment grand.»

Immédiatement après, le premier ministre procède à l'appel nominal des nouveaux membres, tout en donnant quelques détails biographiques. D'abord, les chevalières et chevaliers : Léonard Aucoin, Neil Bissoondath, Huguette Boilard, Robert Chicoine, Christine Colin, Roland Doré, Richard G. Gervais, Renée Hudon, François-Mario Labbé, Michel Louvain, Andrée Ménard, Wajdi Mouawad, Mona Nemer, Jacques Perreault, Claudine Roy, Hubert Sacy, Donat Savoie, Larry Smith, Angèle St-Yves, Martine Tremblay et Yuli Turovsky. Puis, les officières et officiers : Maryse Alcindor, Camille Dagenais, Bernard Descôteaux, René Dussault, Louise Forand-Samson, Jean-Claude Fouron, Roger Frappier, Raymond Garneau, Élane Hémond, L. Jacques Ménard, Clément Richard et Richard Tremblay. Anne Claire Poirier, nommée officière en 2008, et Claude Lamoureux, nommé officier en 2009, sont intronisés officiellement, ils n'avaient pu se présenter aux cérémonies précédentes. Enfin, Monique Mercure devient grande officière

CHAPITRE 12

et Jean Béliveau, qui avait été fait chevalier en 2006, accède lui aussi au plus haut grade, soit celui de grand officier.

Dans sa présentation, le premier ministre dit à Monique Mercure qu'elle est «un pilier de notre théâtre, notre télévision et notre cinéma des 40 dernières années. Par votre extraordinaire talent, vous avez été l'égérie de nos plus grands auteurs. [...] Vous êtes une des grandes icônes contemporaines de la culture québécoise.» Il rappelle aussi les grands moments de la carrière de Jean Béliveau. «Vous avez été un joueur magique, lui dit-il. Mais l'homme est encore plus grand que le joueur.»

Avant de présenter les nouveaux membres de l'Ordre, Jean Charest annonce que :

«Pour souligner les 25 ans de l'Ordre national du Québec, un monument, œuvre du sculpteur Roland Poulin, sera dévoilé en septembre prochain. Il sera situé en bordure du fleuve, sur la promenade Samuel-De Champlain. Autour de ce monument seront gravés les noms de tous les membres de l'Ordre national du Québec : ceux qui en font partie et ceux qui y seront admis chaque année.»

Effectivement, le monument *Nos regards se tournent vers la lumière* est dévoilé le jeudi 7 octobre 2010, en présence du premier ministre du Québec Jean Charest, du président et directeur général de la Commission de la capitale nationale du Québec Jacques Langlois et de la présidente de l'Ordre national du Québec Maryse Lassonde.

Dans ses propos, M^{me} Lassonde souligne l'importance de la cérémonie d'inauguration du monument.

«Je suis heureuse, déclare-t-elle, d'être ici pour inaugurer une œuvre et un lieu collectif tout en résonance avec les aspirations du peuple québécois. Nous sommes rassemblés pour rendre hommage à des personnalités qui façonnent ou animent la nation québécoise par leurs idées, leurs actes, leurs qualités morales et leurs regards. Aujourd'hui, ce sont nos regards qui se tournent vers eux. [...] Leurs noms y sont gravés de façon indélébile comme des références et des repères incontestables dans la construction de l'identité du Québec. [...] Merci à l'artiste Roland Poulin, prix Paul-Émile Borduas en 2001, dont

L'ORDRE RAYONNE DE PLUS EN PLUS

le talent et la maîtrise ont permis d'opérer une synergie réussie entre sa création et le fleuve, tout près, puissant symbole de l'identité du Québec que l'on retrouve sur les insignes de l'Ordre national du Québec.»

La présidente a tenu à rappeler que «c'est M. Voyer qui a lancé l'idée et c'est M. Lamarre qui l'a impulsée auprès des milieux décisionnels et politiques». La contribution exceptionnelle de la Commission de la capitale nationale du Québec à la réalisation de toutes les démarches de cette entreprise a également été saluée.

Après avoir rappelé que, depuis vingt-cinq ans, 776 personnes ont été admises à l'Ordre national, le premier ministre Jean Charest s'exprime ainsi :

«Rassemblés au sein de l'Ordre national du Québec, ils trouvent leur place dans notre mémoire collective d'où ils pourront, pour les temps à venir, inspirer des Québécois de tous les âges et tout spécialement notre jeunesse. [...] Nous sommes rassemblés devant une sculpture de laiton et d'acier, qui fera danser les reflets du soleil et de l'eau. Ce sont les sources de vie qui ont permis aux Québécois de faire sortir de terre une société moderne. Et ces dalles de granit témoignent de la force des Québécois; ils ont su défier la loi du nombre du temps, pour bâtir une société de langue française en terre d'Amérique. [...] Je rends hommage à l'artiste Roland Poulin. Il a su imaginer une œuvre majestueuse qui est un juste reflet de la grandeur des membres de l'Ordre national du Québec.»

Quelques jours après l'inauguration du monument, les membres de l'Ordre reconduisent dans leurs fonctions trois membres du Conseil dont le mandat est terminé : Maryse Lassonde, Denise Ouellet-Grenier et Monique Vézina sont toutes trois réélues.

En 2010, deux entretiens de l'Ordre ont été présentés. Le premier a eu lieu dans le cadre du 26^e Festival international de la poésie de Trois-Rivières. Animé par l'officier de l'Ordre Hubert Reeves, il avait pour thème la créativité et le cosmos. Le second entretien, organisé par la délégation générale du Québec à Londres et animé par la grande officière Louise Arbour, s'est déroulé à Londres.

CHAPITRE 12

Au cours de l'année 2010, deux personnalités étrangères font l'objet de cérémonies particulières. Le 10 mars, James H. Douglas, gouverneur de l'État du Vermont, devient officier de l'Ordre national du Québec. Le premier ministre Jean Charest souligne ainsi le rôle joué par James H. Douglas : « L'importance que le gouverneur du Vermont a accordée au développement des relations avec le Québec, ainsi que la qualité et la fréquence de son engagement ont contribué de façon notable au rayonnement et au positionnement du Québec dans le monde. » Le 22 novembre, de passage à Paris, la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie Monique Gagnon-Tremblay préside la cérémonie au cours de laquelle Michel Drucker, chevalier de l'Ordre depuis 2001, devient officier. Cette promotion est attribuable au rôle joué par l'animateur de la télévision française dans le rayonnement culturel du Québec en France, un rôle que la ministre se plaît à rappeler : « Vous êtes un véritable agent promotionnel du Québec. De Fabienne Thibault à Diane Tell, en passant par Céline Dion, Garou, Isabelle Boulay, Anthony Kavanagh... À vous tout seul, Michel Drucker, vous êtes une autoroute Montréal-Paris. »

La présidence de Maryse Lassonde au Conseil de l'Ordre arrivant à son terme le 10 janvier 2011, c'est Bernard Voyer qui reprend le flambeau; Jean-Paul L'Allier s'installe au poste de vice-président.

L'Ordre national du Québec a maintenant plus de 25 ans d'existence, mais les propos tenus par le premier ministre René Lévesque, lors de la première intronisation, demeurent d'actualité : « Cet ordre national, il vous est confié – au nom du gouvernement et du Parlement – pour que vous le fassiez grandir à la dimension du pays vivant, et de façon aussi à rejoindre, à l'extérieur, bien des gens dont l'amitié agissant nous a été et continue de nous être si précieuse. »



Jean-Pierre Kelche, G.O.Q., et Jean Charest, premier ministre du Québec / ONQ - Paris, 2009



André Desmarais, O.Q., Paul Desmarais fils, O.Q., et René Angélil, O.Q. / ONQ - 2009



Brenda Milner, G.O.Q., et Jean Charest, premier ministre du Québec / ONQ - 2009



Membres du Conseil de l'Ordre / ONQ - François Nadeau, 2009



Charles Aznavour, O.Q. / ONQ - Philippe Renault, 2009

*Ministère
du Conseil exécutif*

Québec

